



**FONTENAT AG**  
CARRIÈRES & CONCASSAGES

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE  
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES  
(ISDI)**

**Commune de VAL D'EPY**

**Lieux dits :  
« A la Roue » et « Aux Champs Foireux »**

**DEPARTEMENT DU JURA (39)**

**AVRIL 2022**

*La présente demande d'enregistrement d'une installation classée est formulée en application de l'article R.512-46-3 du Code de l'Environnement.*

*Le dossier prend en compte l'arrêté du 12/12/2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.*

*Elle concerne une demande d'installation de stockage de matériaux inertes : Rubrique 2760-3 au titre des Installations Classées.*

**Assistance technique - Bureaux d'études :**

**Réalisation du dossier :**

**AJ Consult**

**Impasse du Chardonnay**

**01640 JUJURIEUX**

**07 84 19 91 93**

**Dossier suivi par Arnaud JUNG**

**Ingénieur Géologue**

**ajung.consult@gmail.com**

**Inventaire naturaliste :**

**SEROE**

**Olivier Caparros**

**Collaborateur de Recherche CRBPO/MNHN**

**Chef de Projets Scientifiques SEROE**

**Ecologue**

**Levé topographique :**

**FONTENAT AG**

**Julien GIRARD**

**Géomètre**

**4, rue de Largillière**

**01 000 BOURG EN BRESSE**



Monsieur le Préfet  
Préfecture du Jura  
6 rue de la Préfecture  
39 000 LONS LE SAUNIER

Bourg en Bresse, le 22 Avril 2022

Réf : AJ-08062021

Objet : Demande d'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI)  
Commune de Val d'Epy (39)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Monsieur Alexandre Fontenat, agissant en qualité de Gérant de la société FONTENAT AG, dont le siège social est situé 4 rue Largillière, 01 000 BOURG EN BRESSE, ai l'honneur de solliciter l'Enregistrement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ce projet, situé sur la commune de Val d'Epy aux lieux-dits « A la Roue » et « Aux Champs Foireux » porte sur une surface de **2ha 38a 25ca**.

Cette autorisation est sollicitée pour une durée de **5 ans**.

Les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement concernées par la présente demande sont :

Numéro de la rubrique	Nature de l'activité	Critères de classement	Critères propres à l'installation projetée	Soumise à
2760-3	Installation de stockage de déchets inertes	/	Tonnage annuel : 12000t/an moyen 20 000t/an maximum Capacité totale : 35 000m3 Durée : 5ans	Enregistrement

2517	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	Superficie de stockage (S)  $S > 10\ 000\ m^2$ <i>Enregistrement</i>  $5000 < S < 10\ 000\ m^2$ <i>Déclaration</i>	Surface demandée 4000 m <sup>2</sup>	Non Classable
------	--	--	---	---------------

Ce projet d'ISDI ne nécessite pas de permis de construire (aucun bâtiment ne sera construit). En revanche une autorisation de défrichement est sollicitée. Le justificatif de dépôt de cette demande de défrichement auprès des services de la DDT est présenté en Annexe 8.

Le CERFA de demande d'Enregistrement de l'ISDI est présenté en Annexe 1.

Etant donné la superficie concernée par notre demande, nous sollicitons la possibilité de dresser le plan d'ensemble demandé à l'article R 512-46-4 du Code de l'Environnement à l'échelle du 1/1 000ème, en lieu et place de l'échelle minimum souhaitée du 1/200ème.

Vous trouverez ci-joint la demande complète, conformément au Code de l'Environnement, livre V – titre I – Chapitre II – Section II - articles R.512-46-1 et suivants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma très haute considération.

Alexandre Fontenat

Gérant

**FONTENAT S.G.**  
 4, rue Lajoie  
 01000 SOIRG EN BRESSE  
 Tél. 04 74 21 61 62 Fax 04 74 21 61 00

## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DU DOSSIER .....</b>	<b>8</b>
<b>I- IDENTITE DU DEMANDEUR .....</b>	<b>9</b>
I.1- Renseignements administratifs .....	9
I.2- Signataire de la demande .....	9
I.3- Maitrise foncière des terrains.....	9
<b>II- PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>11</b>
II.1- Situation géographique.....	11
II.2- Situation parcellaire.....	15
II.3- Occupation des sols .....	17
II.4- Nature des activités .....	18
II.5- Rubriques concernées.....	18
II.5.a- <i>Nomenclature des Installations Classées</i> .....	18
II.5.b- <i>Nomenclature IOTA</i> : .....	19
II.6- Description du projet et volume des activités .....	20
II.6.a- <i>Surface exploitable</i> .....	20
II.6.b- <i>Géométrie et modelé paysager du stockage</i> .....	20
II.6.c- <i>Volume et durée d'autorisation</i> .....	22
II.6.d- <i>Phasage</i> .....	22
II.6.e- <i>Stabilité des dépôts</i> .....	23
II.6.f- <i>Gestion des eaux</i> .....	23
II.6.g- <i>Couverture finale</i> .....	24
II.7- Aménagements généraux : .....	24
II.7.a- <i>Accès</i> : .....	24
II.7.b- <i>Sécurisation du site</i> :.....	25
II.8- L'acceptation des déchets et le principe d'exploitation : .....	25
II.8.a- <i>Origine des matériaux</i> :.....	25
II.8.b- <i>Type de déchets admis</i> :.....	26
II.8.c- <i>Procédure d'acceptation des déchets</i> :.....	26
II.8.d- <i>Principe d'exploitation</i> :.....	28
II.9- Conditions de réaménagement du site : .....	31
II.9.a- <i>Vocation du site après exploitation</i> : .....	31
II.9.b- <i>Principe d'intégration paysagère</i> :.....	31
II.9.c- <i>Modelé du dépôt</i> :.....	35
II.9.d- <i>Confection du sol support</i> .....	35
II.9.e- <i>Infrastructures</i> :.....	35
<b>III- URBANISME .....</b>	<b>36</b>
<b>IV- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>37</b>
IV.1- Contexte Géologique .....	37
IV.1.a- <i>Géologie régionale</i> .....	37
III.3.b- <i>Géologie locale</i> .....	38
IV.2- Contexte climatique .....	39
IV.3- Contexte Hydrogéologique.....	42

IV.3.a- Contexte général .....	42
IV.3.b- Contexte local .....	42
IV.4- Gestion de la ressource en eau .....	43
IV.4.a- Captage AEP .....	43
IV.5- Contexte Hydrographique .....	44
IV.5.a- Contexte général .....	44
IV.5.b- Qualité des eaux .....	44
IV.6- Contexte Paysager .....	47
IV.6.a- Contexte régional .....	47
IV.6.b- Contexte local .....	47
IV.6.c- Visibilité de la zone projet .....	47
IV.7- Milieux naturels : .....	50
IV.7.a- Zonages naturels officiels : .....	50
IV.7.b- Habitats naturels, faune et flore au niveau de la zone d'étude .....	53
IV.7.c- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE): .....	56
IV.7.d- Zone humide: .....	58
IV.7.e- Zone montagne : .....	58
IV.7.f- Zone de répartition des eaux: .....	58
IV.8- Qualité de l'air : .....	59
IV.8.a- Généralités: .....	59
IV.8.b- Evaluation du niveau de qualité atmosphérique de la zone d'étude: .....	59
IV.8.c- Campagne de mesure de poussières au niveau de la zone d'étude .....	60
IV.9- Population, habitations et personnes sensibles .....	63
IV.9.a- Population : .....	63
IV.9.b- Habitations .....	63
IV.9.c- Populations sensibles : .....	63
IV.10- Emissions sonores .....	64
IV.10.a- Plan de prévention du bruit: .....	64
IV.10.b- Environnement sonore local: .....	64
IV.11- Patrimoine paysager et culturel .....	66
IV.11.a- Monuments historiques et abords : .....	66
IV.11.b- Site inscrit: .....	66
IV.11.c –Site classé: .....	66
IV.12- Risques naturels et technologiques .....	68
IV.12.a- Risques naturels: .....	70
IV.12.b- Risques technologiques: .....	70
IV.12.c- Site et sols pollués: .....	70
IV.12.d- Plan de Prévention des risques Naturels/ Plan de Prévention des risques Technologiques: .....	70
IV.13- Réseaux .....	70
IV.14- Trafics routiers .....	70

<b>V- IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET MESURES D'EVITEMENT-REDUCTION-COMPENSATION- ACCOMPAGNEMENT-SUIVI .....</b>	<b>72</b>
V.1- Impacts potentiels et mesures sur la stabilité des sols : .....	72
V.2- Impacts potentiels et mesures sur les eaux souterraines : .....	72
V.2.a- Contexte global .....	72
V.2.b- Captage AEP de Salavre – Source de la Roche et des Fontanettes : .....	73
V.3- Impacts potentiels et mesures sur les eaux superficielles : .....	78
V.3.a- Ecoulements superficiels : .....	78
V.4- Impacts potentiels et mesures sur le paysage .....	80

V.5- Impacts potentiels et mesures sur les milieux naturels .....	85
V.5.a- Zones Natura 2000 : .....	85
V.5.b- Milieux naturels au niveau de la zone d'étude : .....	90
V.6- Impacts potentiels et mesures sur la qualité de l'air.....	92
V.7- Impacts potentiels et mesures sur l'ambiance sonore.....	93
<b>VI- DEFRICHEMENT .....</b>	<b>99</b>
VI.1- Contexte règlementaire.....	99
VI.2- Présentation du défrichement sollicité .....	99

## ANNEXES

**ANNEXE 1 : CERFA 15679\*04**

**ANNEXE 2 : PLAN DES ABORDS AU 1/2500**

**ANNEXE 3 : PLAN D'ENSEMBLE AU 1/1000**

**ANNEXE 4 : EXTAIT DE LA CARTE COMMUNALE DE VAL D'EPY**

**ANNEXE 5 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

**ANNEXE 6 : RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 12 DECEMBRE 2014**

**ANNEXE 7 : AVIS DU PROPRIETAIRE/MAIRE SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE**

**ANNEXE 8 : JUSTIFICATIF DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT**

**ANNEXE 9 : COMPATIBILITE AVEC LES PLANS, SCHEMAS OU PROGRAMMES**

**ANNEXE 10 : NOTES DE CALCUL DIMENSIONNEMENT DU BASSIN DE DECANTATION**

**ANNEXE 11 : EXEMPLE DE BORDEREAU : DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE**

**ANNEXE 12 : ATTESTATIONS DE MAITRISE FONCIERE**

---

## PRESENTATION DU DOSSIER

La Société **FONTENAT AG** a été autorisée à exploiter une ISDI sur la commune de **VAL D'EPY** (39) par Arrêté Préfectoral en date du 2 Février 2010 pour 10 ans.

L'Arrêté d'autorisation étant arrivé à échéance et souhaitant pérenniser son activité de reprise de déblais inertes, la Société **FONTENAT AG** sollicite l'Enregistrement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) aux lieux-dits « **A la Roue** » et « **Aux Champs Foireux** » sur le territoire communal de **VAL D'EPY**.

La présente demande porte sur les surfaces autorisées par l'arrêté préfectoral du 02 Février 2010 d'une superficie de l'ordre de 2,1ha étendue à une nouvelle parcelle pour partie (parcelle ZE 5pp), portant l'autorisation d'exploitation sollicitée à **2ha 38a 25ca**, décomposée comme suit :

- **2ha 07a 33ca** correspondent à l'emprise de l'ancienne ISDI
- **30a 92ca** correspondent à une extension du périmètre historique

Dans le périmètre historique de l'ISDI initialement autorisé à accueillir **95 000m<sup>3</sup>** de matériaux inertes seuls **64 000m<sup>3</sup>** ont été stockés au cours des 10 années d'exploitation.

Le volume sollicité dans le cadre de la présente demande est de **35 000m<sup>3</sup>** au sein de l'emprise historique agrandie de la parcelle ZE 5pp.

Au sein de cette emprise, la surface concernée par le remblaiement sera de **1ha 64a 65** (dont environ **1ha** ont déjà été mis en exploitation au cours de la précédente autorisation du 02 Février 2010).

L'exploitation du site sera réalisée à des cadences inférieures à celles autorisées précédemment, à savoir :

- Volume annuel moyen : **12 000 tonnes (environ 7 000m<sup>3</sup>)**
- Volume annuel maximum : **20 000 tonnes (environ 12 000m<sup>3</sup>)**

La durée d'autorisation sollicitée est de **5 ans**.

Cette autorisation de courte durée permettra à l'entreprise de répondre aux besoins locaux et interne de capacité de stockage de déblais inertes tout en préparant des possibilités d'accueil sur sa carrière de roche massive calcaire limitrophe.

Actuellement, cette carrière ne peut accueillir des dépôts inertes extérieurs en raison de la présence d'importants volumes de découverte à intégrer à la remise en état du site combinée à une volonté d'approfondissement du carreau d'exploitation de manière à permettre une parfaite valorisation de la ressource minérale présente.

A l'issue des 5 années d'exploitation de l'ISDI, l'avancée de l'exploitation de la carrière lui permettra de prendre le relai de l'ISDI, pour la valorisation de déblais inertes, dans le cadre de sa remise en état.

A cette fin, une demande de reprise de matériaux inertes extérieurs à la carrière sera intégrée au prochain dossier de renouvellement et d'extension d'autorisation de carrière, dont l'échéance est programmée au 03 février 2025.



---

## **I- IDENTITE DU DEMANDEUR**

### **I.1- Renseignements administratifs**

<b>Demandeur</b>	<b>SARL FONTENAT AG</b>
<b>Siège sociale et administratif</b>	4, rue Largillière 01 000 Bourg en Bresse
<b>Téléphone</b>	04 74 51 80 64
<b>Forme juridique</b>	SARL
<b>Capital social</b>	32 000 Euros
<b>SIRET</b>	390 793 750 00014
<b>RCS BOURG EN BRESSE</b>	B 390 793 750
<b>T.V.A. N°</b>	FR74390793750
<b>Code A.P.E.</b>	0812 Z

### **I.2- Signataire de la demande**

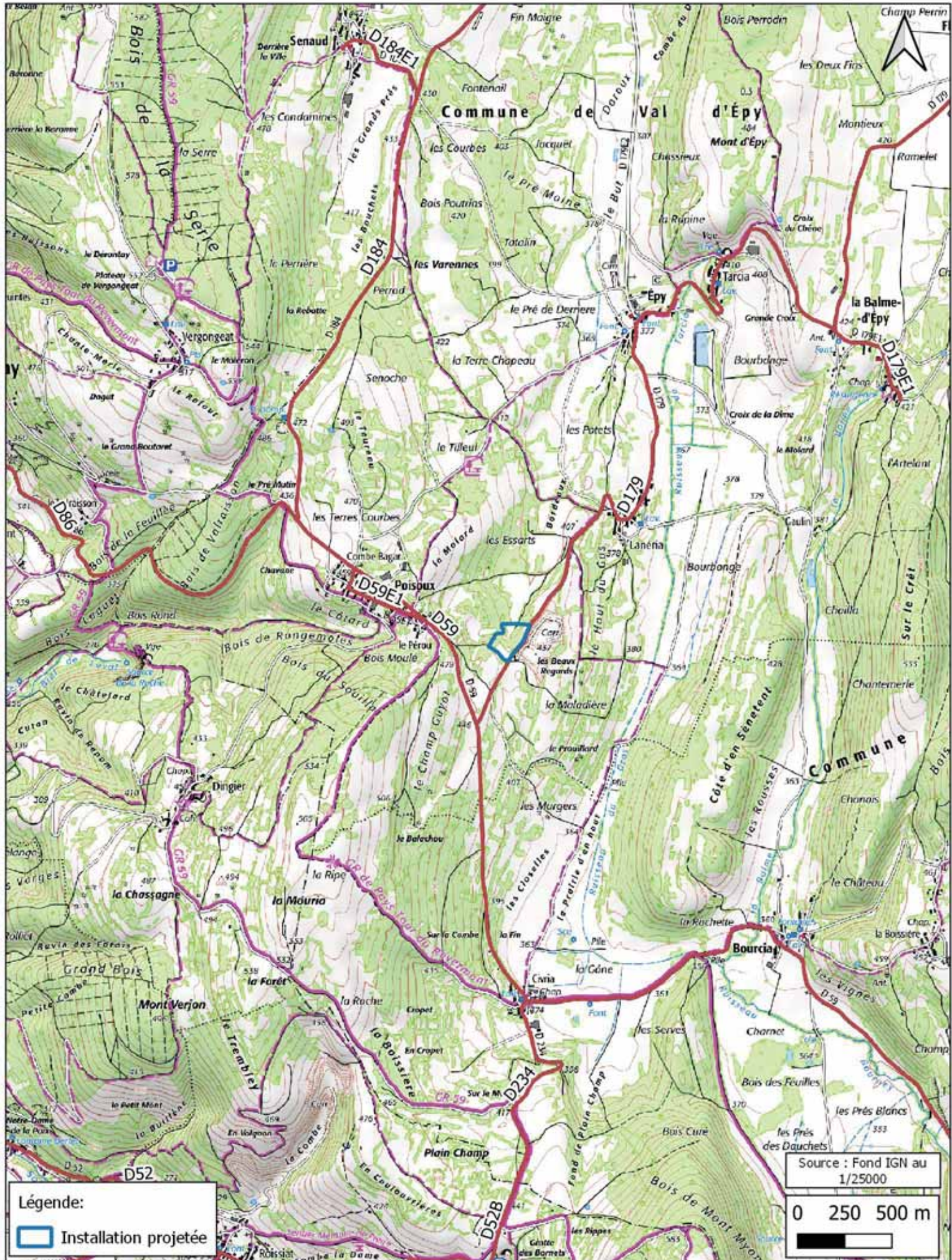
La Société FONTENAT AG est représentée par son Gérant, Monsieur Alexandre FONTENAT, de nationalité française, domicilié 6, rue de Largillière 01 000 Bourg en Bresse.

### **I.3- Maitrise foncière des terrains**

La société Fontenat AG détient la maitrise foncière des terrains objets des présentes (***voir annexe 12 : Attestation de maitrise foncière***).



# Plan de situation au 1/25 000





---

## **II- PRESENTATION DU PROJET**

### **II.1- Situation géographique**

#### **✓ Localisation**

Le site, objet des présentes, se situe dans le département du **JURA (39)** aux lieux dits « **A la Roue** » et « **Aux Champs Foireux** » sur la commune de **VAL D'EPY (Carte ci-jointe)**.

Le tènement est situé à environ :

- 1,5km au sud du village de d'Epy
- 3,5km à l'Est de Coligny
- 8km au Sud-Est de Saint Amour
- 20km au Nord-Est de Bourg en Bresse

D'un point de vue morphologique, le site est implanté sur la bordure ouest du Jura plissé. L'orientation générale des reliefs est nord-sud.

Plus localement, implanté en limite sud du territoire communal, le site est situé en bordure Ouest de la route départementale D179 en face d'une carrière de roche massive calcaire également exploitée par la société Fontenat AG.

#### **✓ Accès**

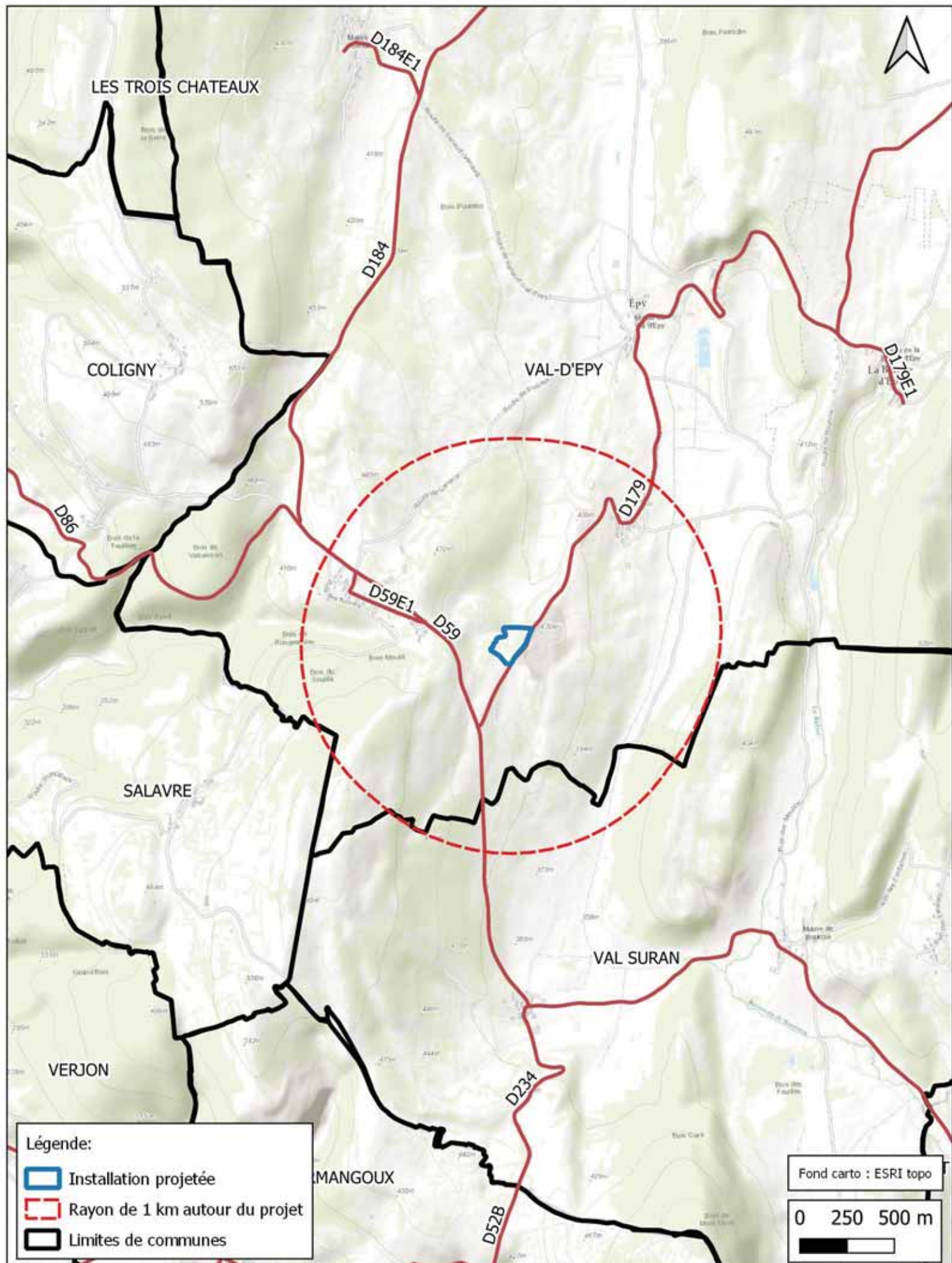
Depuis Coligny l'accès se fait par la D86 dans l'Ain qui est prolongée par la D59 dans le Jura avant de se raccorder à la D179 qui borde le site.

#### **✓ Communes situées dans un rayon de 1 kilomètre autour du projet**

Les communes situées dans un rayon de 1 kilomètre autour du projet sont (voir carte ci-jointe) :

- Val d'Epy (39)
- Val Suran (39)
- Salavre (01)

# Communes situées dans un rayon de 1 kilomètre autour du projet



---

✓ **Autorisation antérieure**

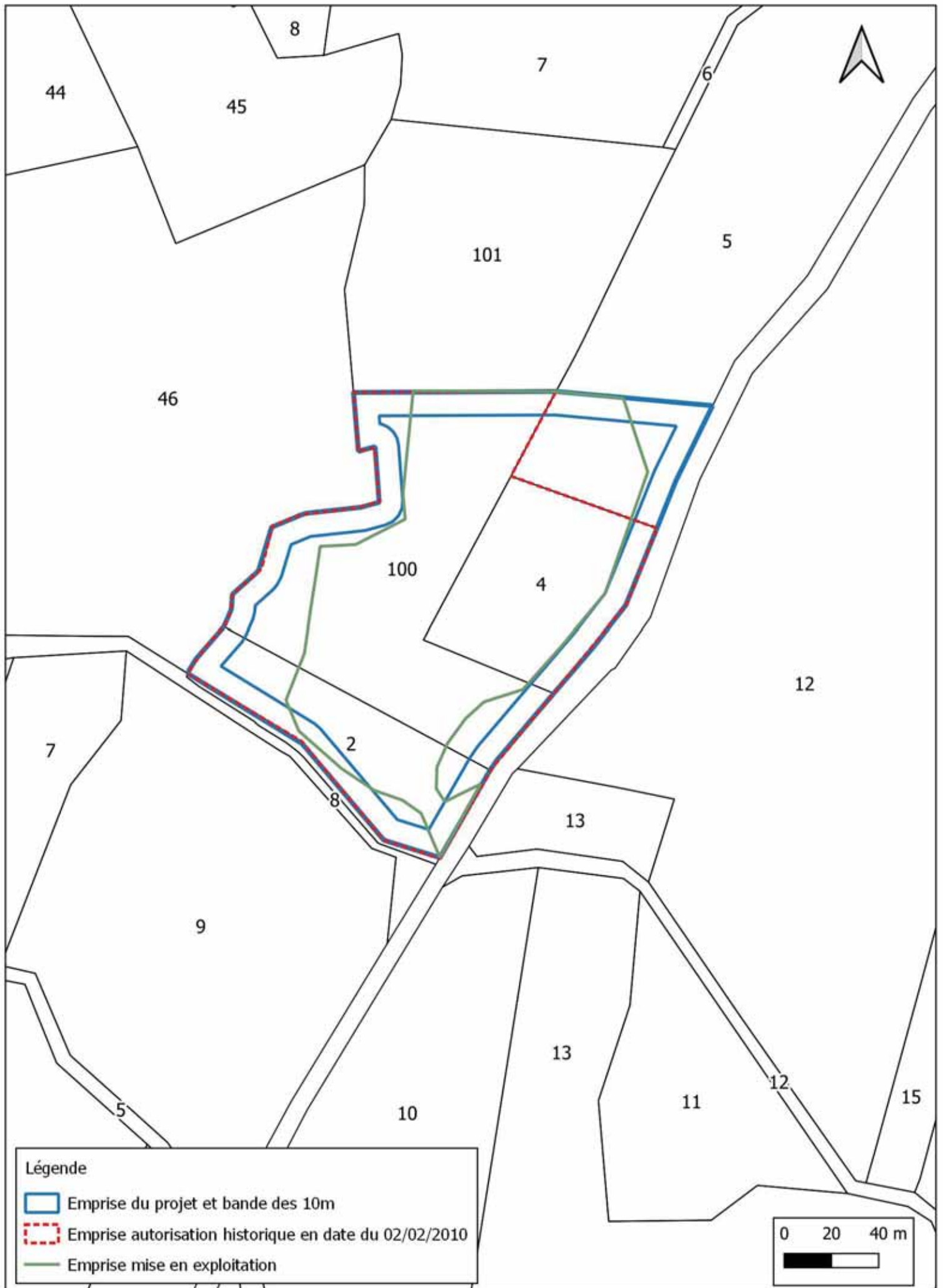
Le site, objet des présentes, fut autorisé au titre des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) par l'arrêté du 02 Février 2010 pour une durée de 10 ans.

Cette autorisation permettait l'accueil de 95 000m<sup>3</sup> de déblais à une cadence moyenne de 9500m<sup>3</sup>/an et un maximum de 20 000m<sup>3</sup>/an.




Le tènement autorisé était de l'ordre de 2,1ha et portait sur les parcelles cadastrées ZE 2, 4 et 100 lieu-dit « A la Roue ».

L'objet de la présente demande est de poursuivre cette activité historique de reprise de matériaux inertes, à des cadences inférieures, en étendant le site historique en direction du Nord.

# Plan parcellaire



## Légende

-  Emprise du projet et bande des 10m
-  Emprise autorisation historique en date du 02/02/2010
-  Emprise mise en exploitation

0 20 40 m

## II.2- Situation parcellaire

Les terrains concernés par la demande d'enregistrement s'étendent sur une emprise totale de **2ha 38a 25ca**.

Sur ce tènement **2ha 07a 33ca** ont fait l'objet d'une autorisation antérieure au titre des ISDI (arrêté préfectoral d'autorisation en date du 02/02/2010).

Au sein de l'emprise globale, la surface réellement mise en exploitation sera de **1ha 64a 65ca** (emprise verte sur le plan ci-joint - cette emprise comprend les surfaces de l'ISDI historique déjà exploité pour environ **1ha09a95ca**).

Cette surface correspond au tènement foncier réduit d'une bande périphérique de 10m dans laquelle aucun dépôt ne sera réalisé et au maintien de certaines surfaces boisées à l'Ouest du site historique.

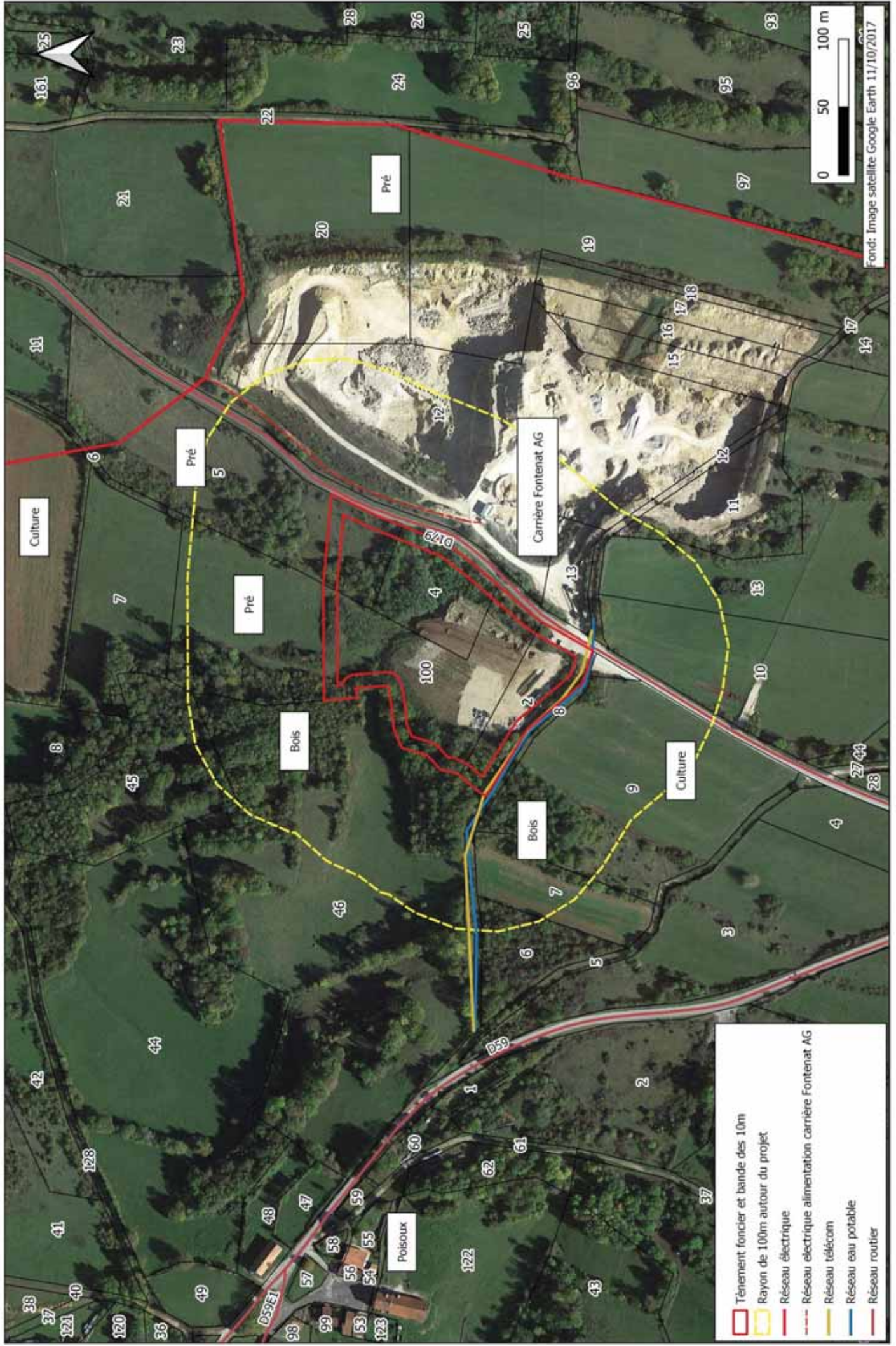
La bande de 10m au nord n'accueillera pas de dépôt mais sera mise en exploitation de façon à assurer l'intégration harmonieuse du site avec la prairie limitrophe au nord dans le cadre de la remise en état globale du site.

Les parcelles concernées par la présente demande sont représentées sur la [carte ci-contre](#) et listées dans le tableau suivant :

Commune	Section	Lieux dits	Parcelles	Contenance cadastrale	Superficie concernée par la demande	Superficie vouée à être exploitée
Val d'Epy	ZE	A la Roue	2	44a50ca	44a50ca	22a 90ca
			4	51a50ca	51a50ca	44a 20ca
			100	1ha 11a 33ca	1ha 11a 33ca	77a 30ca
		Aux Champs Foireux	5pp	1ha 91a 00ca	30a 92ca	20a 25ca
<b>TOTAL</b>					<b>2ha 38a 25ca</b>	<b>1ha 64a 65ca</b>



# Plan des abords au 1/2500



- Tenement foncier et bande des 10m
- Rayon de 100m autour du projet
- Réseau électrique
- Réseau électrique alimentation carrière Fontenat AG
- Réseau télécom
- Réseau eau potable
- Réseau routier

Fond: Image satellite Google Earth 11/10/2017



---

### II.3- Occupation des sols

Un aperçu de l'occupation des sols au niveau du projet est présenté sur la carte ci-contre.

Le site est bordé :

- ✓ A l'Est par la route départementale n°179 et la carrière de la SARL Fontenat AG
- ✓ Au Sud par un chemin rural et des parcelles agricoles (pâturage)
- ✓ A l'Ouest par des parcelles boisées et des parcelles agricoles (pâturages)
- ✓ Au Nord par une prairie

Le site convoité est inscrit dans une combe d'orientation sud-nord ouverte sur le nord.

Au sein de l'emprise, le site est occupé au sud par les terrains historiques de l'ISDI. Il s'agit d'une plateforme comprenant l'entrée du site, une piste permettant l'accès à la zone de stockage des déblais inertes et un laveur de roue.

Le flanc Ouest de la combe est boisé tandis que son flanc Est alterne zones boisées et prairies.

Le fond de la combe s'étirant vers le Nord correspond à une zone de prairie (prairie de type mésophile).



Aperçu de la combe depuis la plateforme historique de reprise de déblais inertes. Point de Vue Sud/Nord

D'un point de vue topographique, la combe est encadrée à l'est et à l'ouest par des talus présentant une pente de l'ordre de 15%.

Le fond de la combe présente quant à elle, une pente moyenne d'environ 6% en direction du Nord.

## II.4- Nature des activités

Le projet d'ISDI sur la commune de Val d'Epy consiste en :

- La poursuite de l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes :  
La société Fontenat AG souhaite pouvoir poursuivre son activité de reprise de matériaux inertes issus de chantiers de terrassement. La majorité des matériaux entrant sur le site proviendra des chantiers de terrassement réalisés par la société Fontenat. Ils correspondent à des matériaux terreux majoritairement (mélange terre et pierre).  
La zone de chalandise de l'ISDI est de l'ordre de 35 kilomètres.
- la création d'ouvrages (fossés, bassin de décantation) permettant la gestion des eaux de ruissellement sur le site
- la clôture du site.

## II.5- Rubriques concernées

### II.5.a- *Nomenclature des Installations Classées*

Numéro de la rubrique	Nature de l'activité	Critères de classement	Critères propres à l'installation projetée	Soumise à
<b>2760-3</b>	Installation de stockage de déchets inertes	/	Tonnage annuel : 12 000t/an moyen 20 000t/an maximum Capacité total : 35 000m <sup>3</sup> Durée : 5ans	Enregistrement
<b>2517</b>	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	Superficie de stockage (S)  S > 10 000 m <sup>2</sup> Enregistrement  5000 < S < 10 000 m <sup>2</sup> Déclaration	Surface demandée 4000 m <sup>2</sup>	Non Classable

### II.5.b- Nomenclature IOTA :

Pour un projet soumis à enregistrement (E) au titre des ICPE, cet enregistrement porte également sur les IOTA que leur connexité rend nécessaires à l'ICPE (E) ou dont la proximité est de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients. Ils sont alors regardés comme faisant partie de l'ICPE et ne sont pas soumis aux procédures IOTA (article L.512-7 I bis du code de l'environnement).

Numéro de la rubrique	Nature de l'activité	Critères de classement	Critères propres à l'installation projetée	Soumise à
2.1.5.0-2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet.	2. supérieur à 1 ha mais inférieur à 20 ha	Bassin versant intercepté par le projet : 6.8ha	Déclaration



Bassin versant intercepté par le projet

---

Les eaux de ruissellement seront gérées de la même manière que durant l'exploitation de l'ISDI historique.

Le bassin versant intercepté est augmenté de façon marginale par l'addition de la parcelle ZE5pp vis-à-vis de l'emprise historique. Les eaux pluviales ruisselant dans le périmètre du site seront dirigées vers un bassin de décantation, de rétention et d'infiltration d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> (98m<sup>3</sup> dans le cadre de l'autorisation précédente), implanté en point bas du site.

## **II.6- Description du projet et volume des activités**

### ***II.6.a- Surface exploitable***

La superficie totale demandée est **2ha38a25ca**, mais la surface réellement mise en exploitation ne représente que **1ha64a65ca** étant donné que les dépôts se développeront sous les cotes sommitales du vallon au sud, à l'est et à l'ouest. Une bande de 10m n'accueillant pas de dépôt sera maintenue en périphérie du site ainsi que des boisements à l'Ouest.

### ***II.6.b- Géométrie et modelé paysager du stockage***

L'ISDI sera exploitée en comblement d'un vallon, présentant une configuration en « U ».

Les matériaux inertes s'appuieront pour partie sur les dépôts de l'ancienne ISDI côté sud et sur le relief (flanc Est et Ouest de la combe), pour se raccorder au niveau du terrain naturel côté Nord. Cette configuration permettra d'assurer une bonne intégration paysagère des dépôts qui se développeront sous le terrain naturel formé par le sommet du vallon au sud, à l'est et à l'ouest.

Au sein du vallon, la zone de stockage définitive se présentera sous forme d'une surface planéiforme côté est se raccordant en pente douce au relief côté ouest. Les dépôts présenteront une déclivité générale de l'ordre de 15% en direction du nord avant de s'infléchir légèrement pour se raccorder au terrain naturel avec une pente d'environ 33%.

Latéralement, ils se raccorderont au relief avec une pente de l'ordre de 15% à l'ouest et de façon sub-horizontale à l'est.

La cote sommitale des dépôts variera d'environ 430mNGF au sud (niveau historique de la plateforme de la précédente ISDI) à environ 412mNGF (cote du terrain naturel au nord).

Les dépôts se développeront en permanence sous « les lignes de crêtes » constituées par la topographie encadrant le vallon au sud, à l'est et à l'ouest de manière à assurer une bonne intégration paysagère du site.

Un retrait de 10m sera respecté entre la zone de dépôt et la limite de propriété sur l'ensemble du site.



# Plan de principe d'exploitation



---

### ***II.6.c- Volume et durée d'autorisation***

Le volume de matériaux susceptible d'être stocké sur site est de **35 000m<sup>3</sup>** soit environ **60 000t**.

La cadence moyenne annuelle sollicitée est de **12 000t/an** pour un maximum de **20 000t/an**.

La durée d'autorisation sollicitée est par conséquent de **5 ans**.

### ***II.6.d- Phasage***

L'avancée de l'exploitation se fera en direction du nord depuis la zone de stockage historique.

L'exploitation se fera en une seule phase de remblaiement étant donné la surface dévolue aux dépôts.

La mise en place des dépôts est précédée par :

- le défrichement des surfaces boisées
- le décapage de la terre végétale

Cette terre est stockée temporairement au Nord du tènement foncier (bande des 10m)

En fin d'exploitation de l'ISDI, la terre est reprise et régalée sur la surface du stockage (sur une épaisseur de l'ordre de 20cm).

Cette terre est ensuiteensemencée de manière à limiter les phénomènes d'envol de poussière et favoriser l'intégration paysagère du site.

Le réaménagement du site sera coordonné à l'avancée des dépôts.

Ainsi en début d'exploitation, l'emprise de l'ISDI précédemment autorisée sera remise en état par végétalisation des surfaces non exploitées (régalage de terre végétale et ensemencement).

Seule une piste ainsi qu'un laveur de roue sont conservés jusqu'à la fin de l'exploitation pour permettre la desserte du site et des zones de dépôt. Cette piste sera supprimée et réaménagée en fin d'exploitation.

Les dépôts se constitueront en direction du nord à partir des dépôts historiques.

En fin de comblement du site, l'ensemble des surfaces en chantier sera végétalisé.

Les pistes permettant l'accès aux zones de dépôts seront démantelées et végétalisées. Le laveur de roue sera évacué.



---

### ***II.6.e- Stabilité des dépôts***

La constitution du stockage se fera par passes successives de faible épaisseur jusqu'à la hauteur finale du stockage de manière à assurer une bonne compaction des dépôts et donc une bonne stabilité.

Le profil général du dépôt présentera une déclivité en direction du Nord depuis la zone de stockage historique de l'ordre de 15% (9°) s'infléchissant à 33% (18°) pour se raccorder au terrain naturel nettement inférieure à la pente de stabilité naturelle de la terre végétale généralement prise à 30°.

Le stockage en limite sud, est et ouest viendra se raccorder à la topographie existante. Les matériaux seront ainsi « bloqués » contre le relief.

La base des remblais fera l'objet d'un drainage pour éviter la rétention d'eaux (dépôt de matériaux drainant) ce qui favorisera la stabilité du dépôt.

### ***II.6.f- Gestion des eaux***

La gestion des eaux se fera selon le même principe que celle de l'ISDI historique.

Les eaux de ruissellement extérieures au site seront interceptées par des fossés d'infiltration implantés en bordure du projet, évacuant le flux résiduel vers le point bas du tènement foncier.

Les eaux de ruissellement du site seront guidées vers un ouvrage de décantation, de rétention et d'infiltration.

Cet ouvrage sera situé au Nord du tènement foncier. Son objectif est double :

- Assurer la décantation des eaux de ruissellement du site, potentiellement chargées en MES du fait de l'activité consistant en l'accueil et au stockage de matériaux terreux (terre et pierre majoritairement) au droit des surfaces en chantier.
- Assurer le stockage et l'infiltration de ces eaux

Cet ouvrage sera ainsi scindé en deux parties, la première partie assurant la décantation des eaux, avec surverse vers la seconde permettant d'assurer le restant de la capacité de rétention et d'infiltration.

Le bassin est dimensionné pour accueillir un volume utile correspondant à une pluie décennale ruisselant sur le site.

Les eaux de ruissellement du site seront collectées au niveau d'un fossé bordant les dépôts au Nord.

Ce fossé se raccordera au bassin de décantation, de rétention et d'infiltration.

Cet ouvrage pourra également servir de réserve d'eau pour l'arrosage des pistes par temps sec ou venteux, le cas échéant.

---

Ainsi, les ouvrages suivant seront créés :

- (1) Des fossés périphériques permettant la collecte et l'infiltration des eaux extérieures au site.
- (2) Un fossé latéral permettant la collecte des eaux du site. Il sera implanté le long du dépôt en limite nord de la zone de stockage. Ce fossé orienté Est-Ouest, se raccordera au bassin de décantation au niveau du point bas du site.
- (3) Un bassin de décantation, de rétention et d'infiltration d'un volume utile de 120m<sup>3</sup> scindé en deux parties : la première assurant la décantation des eaux avec surverse en direction d'une seconde partie permettant la rétention et l'infiltration. La partie décantation de l'ouvrage sera régulièrement curée de manière à garantir sa capacité de décantation.

La géométrie du bassin sera de forme allongée (30mx5mx1m), pour présenter un volume utile d'au moins 120m<sup>3</sup>.

Le dimensionnement du bassin est réalisé par la méthode des pluies (note de calcul en annexe 10). Il a été considéré pour les calculs un coefficient de ruissellement de 0.3 au niveau des zones en chantier du fait de la présence de déblais à perméabilité plus faible. Le volume de rétention est en outre augmenté de 20% par mesure de sécurité.

En fin d'exploitation, les bassins sont comblés par des matériaux drainant (empierrement) de manière à garantir un drainage efficace, avant d'être recouvert.

### ***II.6.g- Couverture finale***

La couverture finale des dépôts correspond à la terre végétale présente dans le fond de vallon, décapée et stockée de manière temporaire en périphérie des dépôts au nord du tènement foncier. Cette terre une fois la cote finale des dépôts atteinte est mise en œuvre sur une épaisseur de l'ordre de 20cm, puis ensemencée.

## **II.7- Aménagements généraux :**

### ***II.7.a- Accès :***

La desserte du site se fera comme par le passé par la route départementale D179 correctement dimensionnée pour l'accueil de véhicules poids lourds. L'entrée du site est située en face de celle de la carrière voisine.

A partir de l'entrée, une piste réalisée en matériaux granulaires (0/80C ou 0/31.5C) permettra d'accéder à la zone de dépôt des matériaux.

En sortie de site un décrotteur de roue permettra de garantir la propreté des voies de circulation. Une balayeuse pourra être mise en œuvre le cas échéant.



---

### ***II.7.b- Sécurisation du site:***

Le chantier sera entièrement clos et interdit au public.

Un accès unique à la plateforme se fera à partir de la D 179, en face de l'entrée de la carrière Fontenat AG.

A l'entrée du site un panneau sera mis en place précisant :

- ✓ l'identification de l'installation de stockage
- ✓ le numéro et la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ;
- ✓ la raison sociale et l'adresse de l'exploitant ;
- ✓ la mention : « interdiction d'accès à toute personne non autorisée » ;
- ✓ le numéro de téléphone de la gendarmerie ou de la police et des services départementaux d'incendie et de secours.
- ✓ La liste des matériaux admis sur le site

Une barrière permettra de clore le site en dehors des périodes d'ouverture.

Le contrôle des matériaux et la pesé des camions seront réalisés au niveau de l'entrée de la carrière Fontenat AG disposant de locaux ainsi que d'un pont bascule.

Les voies de circulation sont correctement dimensionnées et permettent une bonne visibilité en entrée et sortie de site à ce niveau.

### **II.8- L'acceptation des déchets et le principe d'exploitation :**

#### ***II.8.a- Origine des matériaux:***

Les matériaux acceptés sur le site proviendront majoritairement des chantiers de terrassement de l'entreprise Fontenat ainsi que d'entreprises locales.

Les chantiers proviendront de secteurs géographiques proches situés dans les départements de l'Ain et du Jura.

L'aire géographique couverte par l'ISDI est estimée à environ 35 kilomètres. Au sein de cette aire le bassin de Bourg en Bresse (Ain), à une vingtaine de kilomètre, représente la plus forte densité de population et donc d'activité. Il contribuera ainsi à générer une quantité importante des matériaux acheminés en direction de l'ISDI.

Une grande partie de ces apports pourront être fait en double flux avec le chargement de granulats au niveau de la carrière voisine en contre-voyage.

Aucun déchet transfrontalier ne sera accueilli sur le site.

### ***II.8.b- Type de déchets admis:***

Les déchets admis sur le site auront fait l'objet d'un tri préalable et correspondront principalement à des déblais terreux issus de chantier de terrassement. Les fractions valorisables seront orientées vers des plateformes de recyclage.

En tout état de cause, les déchets admis sur site seront des matériaux inertes qui satisfont aux conditions d'admission définies dans l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, à savoir :

<b>CODE DÉCHET (1)</b>	<b>DESCRIPTION (1)</b>	<b>RESTRICTIONS</b>
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

### ***II.8.c- Procédure d'acceptation des déchets:***

#### **Document préalable**

Avant la livraison ou au moment de celle-ci, ou lors de la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets, le producteur de déchets remettra à l'exploitant un document préalable indiquant :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées des éventuels intermédiaires et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées du ou des transporteurs et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la quantité de déchets concernée en tonnes.

---

Ce document est signé par le producteur des déchets et les transporteurs.

Un exemple de bordereau est présenté en [annexe 11](#).

**Procédure d'acceptation préalable :**

L'exploitant mettra en place une procédure d'acceptation préalable permettant de s'assurer que :

- Les déchets entrent dans les catégories mentionnées au paragraphe « **II.7.b- Type de déchets admis** » des présentes, conformément à l'annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2014
- Ils ont fait l'objet d'un tri préalable
- Les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés

**Déchets d'enrobés bitumineux :**

Les déchets d'enrobés bitumineux ne seront pas admis sur le site. Ils sont orientés vers des plateformes de revalorisation.

**Contrôles d'admission :**

Tout déchet admis fera l'objet d'une vérification des documents d'accompagnement.

A l'entrée du site, un panneau sera mis en place indiquant la liste des déchets admis.

Les véhicules arrivant sur le site devront effectuer une pesée en se positionnant sur le pont bascule situé au niveau de l'entrée de la carrière Fontenat AG située en face de l'accès de l'ISDI.

Ils devront alors se présenter au responsable de l'entreprise Fontenat AG présent sur la carrière.

Ce contrôleur après avoir vérifié les documents d'accompagnement indique l'emplacement de déchargement ou renvoie le chargement s'il n'est pas conforme à la liste des produits autorisés.

Les matériaux entrant sur le site sont stockés de manière temporaire par lot de 1000t en bordure de zone de stockage définitif.

Le déversement direct de la benne du camion de livraison est interdit sans vérification préalable du contenu de la benne et en l'absence de l'exploitant ou de son représentant.

Un contrôle visuel et olfactif des déchets est réalisé lors du déchargement du camion. Si le contenu de la benne s'avère non conforme, le contrôleur les fait recharger.

Un second contrôle est ensuite effectué au niveau des stocks temporaires avant mise en stockage définitif.

Les stocks temporaires peuvent faire l'objet de tests de lixiviation à posteriori, le cas échéant, avant mise en dépôt définitif.

Le régalaage des stocks temporaires en dépôt définitif est réalisé par campagne.

Pour ce faire un Bulldozer de l'entreprise Fontenat est transféré sur le site.

Lors du régalaage des déchets présents au niveau des stocks temporaires un troisième contrôle est

---

effectué afin de vérifier l'absence de déchets non autorisés.

Pour le cas de déchets interdits qui pourraient être présents en faibles quantités et aisément séparables, l'exploitant a prévu des bennes intermédiaires qui accueilleront ce type de déchets dans la limite de 50 m<sup>3</sup>. Les déchets recueillis (bois, plastiques, emballages ...) sont ensuite dirigés vers des installations d'élimination adaptées dûment autorisées.

En cas d'acceptation des déchets, un accusé de réception est délivré à l'expéditeur des déchets.

Ce document vient compléter les éléments figurant dans le document préalable en précisant :

- la quantité de déchets admise, exprimée en tonnes ;
- la date et l'heure de l'acceptation des déchets.

#### **Registre d'admission :**

L'exploitant tiendra à jour un registre d'admission, éventuellement sous format électronique, dans lequel il consigne pour chaque chargement de déchets présenté :

- la date de réception, la date de délivrance de l'accusé de réception des déchets délivré au producteur et si elle est différente la date de stockage des déchets
- l'origine des déchets
- la nature des déchets ;
- la référence du document préalable cité au point 3.2. ;
- la masse des déchets ;
- l'accusé d'acceptation des déchets
- le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, de la vérification des documents d'accompagnement
- le cas échéant, le motif de refus d'admission.

Ce registre, ainsi que l'ensemble des documents concernant l'acceptation préalable et la réception ou le refus du déchet, seront conservés à minima 3 ans et tenus à disposition de l'inspection des installations classées.

#### ***II.8.d- Principe d'exploitation:***

L'installation de stockage des déchets inertes fonctionnera selon les mêmes horaires que celles de la carrière voisine, à savoir de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

En dehors des heures d'ouverture l'accès au site sera interdit par une barrière.

Sur le site, aucune infrastructure ne sera mise en œuvre en dehors d'un décrotteur de roue permettant le lavage des roues des véhicules en sortie de site.

Ce laveur de roue correspond à un bassin métallique monobloc étanche équipé de grilles à chevron en son sein. Ces grilles sont immergées dans de l'eau permettant le lavage des roues lors du passage des véhicules.

Le curage de ce décrotteur est réalisé périodiquement à l'aide d'un hydrocureur lorsque le niveau de fines dans le bassin atteint la base des grilles à chevron. Les fines et l'eau résiduelle ainsi collectées sont alors envoyées vers un site de traitement adapté.

Cette prestation est confiée à un prestataire extérieur.

---

Après curage, le laveur de roue est à nouveau alimenté en eau à partir de la carrière voisine. Cette eau est acheminée à l'aide d'une cuve.

Les infrastructures de la carrière seront utilisées pour la pesée des camions et l'enregistrement des entrants (document d'accompagnement, tenu de registre,...).

Le personnel de la carrière effectuera également les opérations de contrôle et de suivi du site.

Sur le site, aucun engin ne sera présent à demeure. Périodiquement un Bulldozer de l'entreprise Fontenat sera transféré de manière à régaler les stocks temporaires constitués.

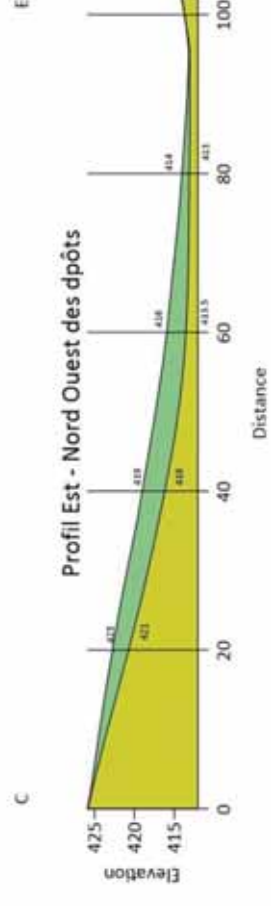
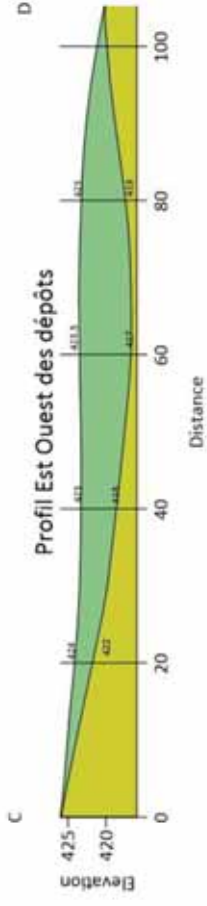
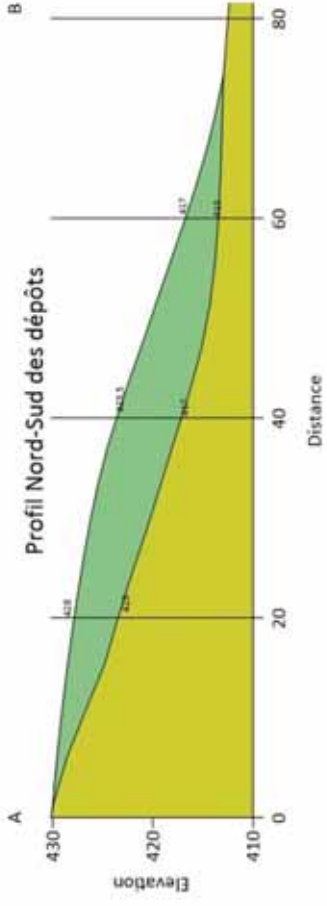
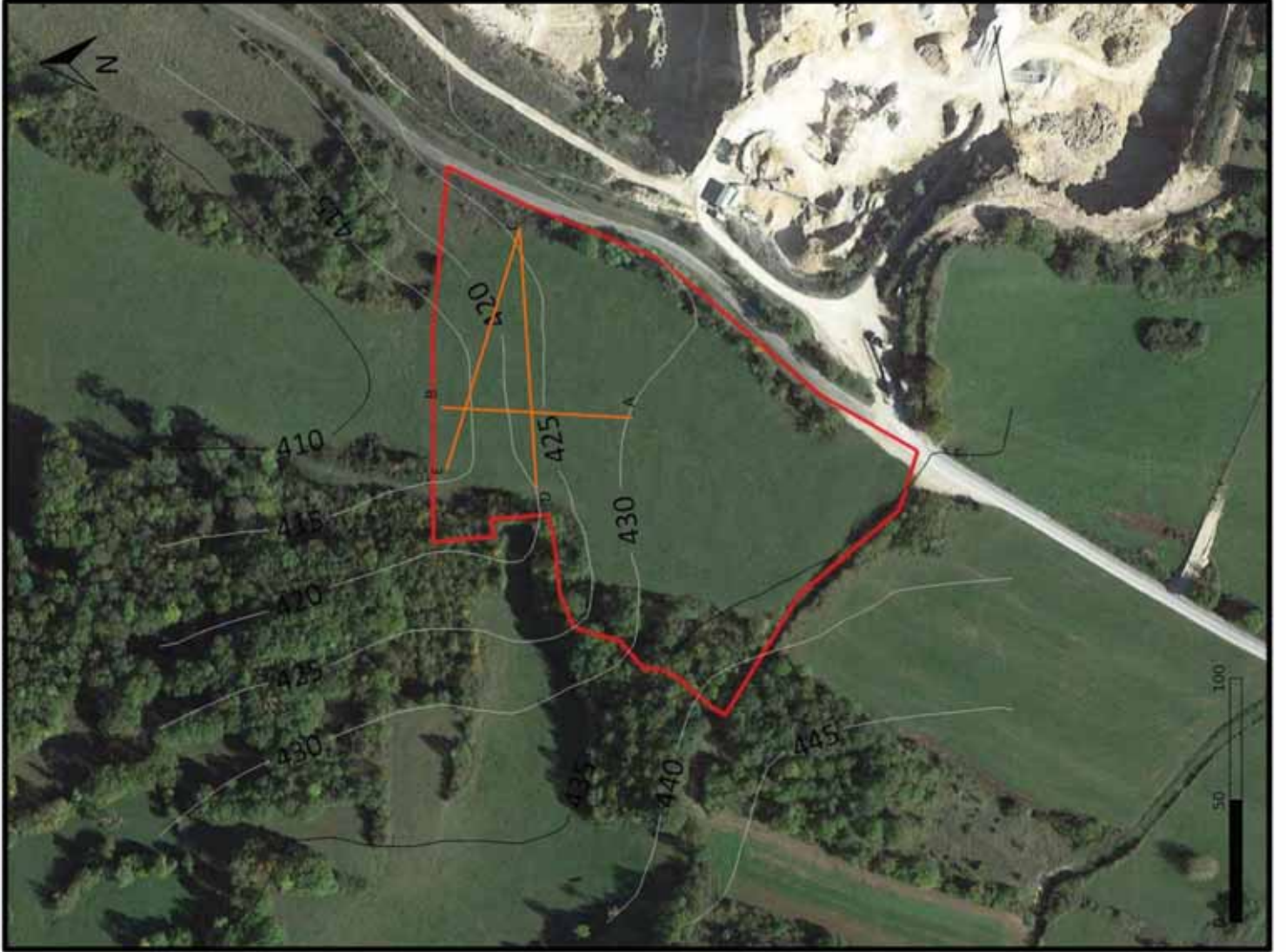
Aucun ravitaillement ou opération d'entretien ne sera réalisé sur site.

Le Bulldozer sera équipé de stock de produit absorbant en cas de fuite. Des produits absorbant seront également présent sur la carrière voisine.

Une procédure d'intervention en cas de fuite sera affichée sur le site de manière à éviter tout problème de pollution du sol.

Le personnel sera formé périodiquement à la mise en œuvre de cette consigne.

# Plan de principe de remise en état



## **II.9- Conditions de réaménagement du site :**

### ***II.9.a- Vocation du site après exploitation:***

L'objectif à terme est de restituer un site à vocation naturelle de même nature que le site original constitué d'une prairie centrale encadrée de talus partiellement boisés.

Pour ce faire les dépôts de matériaux inertes seront recouverts de la terre végétale (20cm environ) présente en fond de vallon, décapée en phase chantier et stockée de manière temporaire. Cette terre sera alors ensemencée de manière à reconstituer une prairie.

Les opérations de remise en état seront réalisées de façon coordonnée à l'avancée de l'exploitation :

- Remise en état des surfaces exploitées de l'ISDI historique dès le début d'autorisation
- Remise en état des surfaces en chantiers à l'avancement
- Remise en état définitive en fin d'exploitation comprenant notamment démantèlement des pistes et évacuation du laveur de roue.
- 

### ***II.9.b- Principe d'intégration paysagère:***

L'intégration paysagère du site dans son environnement sera garantie par :

- le réaménagement du site à l'avancement de l'exploitation, comprenant régilage de terre végétale sur une épaisseur de l'ordre de 20cm et ensemencement.

- la sélection d'espèces herbacées locales pour la végétalisation du dépôt, comme par exemple :

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| - Les Trèfles       | - Plantain lancéolé |
| - Le Ray-grass      | - Renoncule âcre    |
| - Brome mou         | - Pissenlit         |
| - Crételle des prés | - Dactyle aggloméré |

- Le maintien des boisements présents en limite Est, Ouest et Sud du site (voir plan ci-joint : surfaces boisées évitées par le projet)

- La création et le renforcement d'un linéaire de haie en bordure est du tènement foncier (en bordure de RD 179). Le linéaire de haie créé sera de 50ml. La haie sera composée d'essences locales.

De façon à obtenir une haie bien fournie, les plants seront disposés en alternance sur deux ou trois lignes (plantation en quinconce), sur une largeur de 3 m en moyenne. Cette largeur permettra de constituer des habitats fonctionnels pour la faune. La continuité structurelle des milieux de nourrissage et de déplacement de la faune seront ainsi conservés.



---

La liste ci-dessous permet de faire ressortir quelques essences locales adaptées :

Strate	Nom commun	Nom latin
Arborée	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
	Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Arbustive haute	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
	Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Arbustive basse	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
	Églantier	<i>Rosa canina</i>
	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>



# Plan de situation des boisements évités et créés





La haie pourra être organisée selon le schéma de principe ci-dessous :

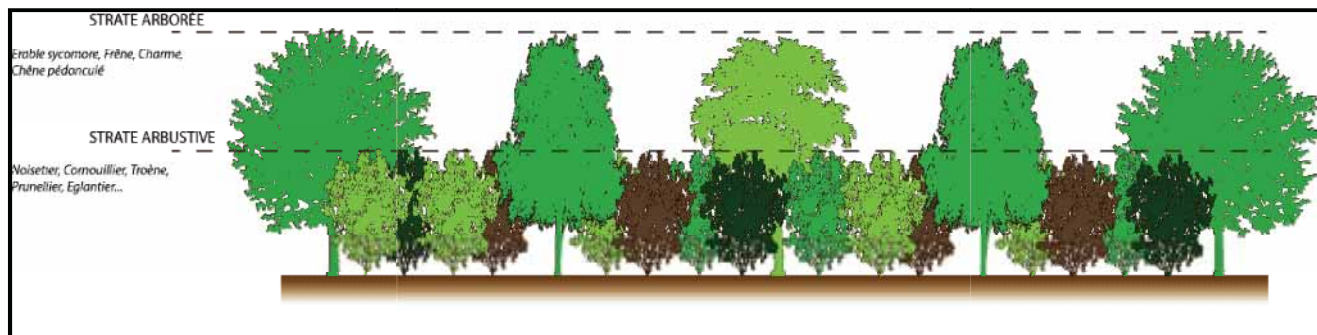


Schéma de principe d'implantation des haies



Localisation de la haie créée

Cette haie sera mise en œuvre dès le début d'exploitation du site.

---

### ***II.9.c- Modelé du dépôt:***

Les dépôts se développeront sous la ligne de crête encadrant le site au sud, à l'est et à l'ouest ce qui contribuera à une bonne intégration paysagère de ceux-ci.

Les dépôts présenteront une épaisseur maximale de l'ordre de 7m et seront constitués principalement de déblais terreux issus de chantiers de terrassement.

Les épaisseurs prévisionnelles de matériaux sont présentées dans les coupes Sud-Nord et Ouest-Est jointes au plan de remise en état des terrains.

En ce qui concerne le modelé, il présentera une pente douce en direction du nord d'environ 15% avant de s'infléchir et se raccorder au terrain naturel avec une pente de l'ordre de 33%.

La cote sommitale des dépôts variera d'environ 430mNGF au sud (niveau historique de la plateforme de la précédente ISDI) à environ 412mNGF (cote du terrain naturel au nord).

Latéralement le profil des dépôts sera relativement plan côté est avant de s'infléchir pour se raccorder au relief à l'ouest avec une pente de l'ordre de 15%.

### ***II.9.d- Confection du sol support***

Avant mise en œuvre de la terre végétale, la surface des dépôts sera scarifiée sur environ 50cm de manière à décompacter le sol support. Cette opération permettra une meilleure reprise des essences végétales mises en œuvre.

La terre végétale sera alors régalée sur une épaisseur d'environ 20cm et ensemencée.

### ***II.9.e Infrastructures:***

Aucune infrastructure ne sera constituée sur le site.

### III-URBANISME

La commune de Val d'Épy dispose d'une carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2014.

La carte communale précise les modalités d'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et divise le territoire de la commune en deux zones déterminées en fonction de la destination des sols:

- Secteurs constructibles
- Secteurs non constructibles

Le projet, objet des présentes, est situé en secteur non constructible.

Le tènement visé par l'ISDI ne fait l'objet d'aucune prescription particulière. Il est figuré sur l'extrait de la carte communale ci-dessous :



*Extrait de la carte communale de Val d'Épy*

Le projet est **compatible** avec le document d'urbanisme de la commune.

## IV- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

### IV.1- Contexte Géologique

#### IV.1.a- *Géologie régionale*

Le secteur d'étude appartient au « faisceau Lédonien », unité structurale du Jura externe. Il s'agit de la bordure plissée et faillée occidentale de la chaîne du Jura. Il est situé en limite du « fossé bressan », vaste bassin d'effondrement qui s'étend à l'ouest jusqu'au Val de Saône.

D'après la carte géologique de Saint Amour au 1/50 000, les principales structures rencontrées à l'échelle du secteur d'étude sont d'Ouest en Est :

- ✚ Le « fossé bressan » caractérisé par un substratum marneux : les « Marnes de Bresse »
- ✚ La zone des lanières, formations du jurassique supérieur, affectées par de nombreuses failles nord-sud créées lors de l'effondrement du fossé bressan
- ✚ Les formations calcaires et marneuses du Jurassique moyen (Dogger) qui sont affectées par le large anticlinal de Nanc-Salavre, d'axe nord-sud, présentant un flanc occidental redressé tandis que son flanc oriental présente une pente plus faible. Il chevauche à l'ouest la zone des lanières.
- ✚ Une dalle monoclinale du jurassique supérieure (Oxfordien) présentant un faible pendage vers l'est fait suite au flanc oriental de l'anticlinal de Nanc-Salavre.

#### Description sommaire des faciès rencontrés :

↑	Oxfordien	Marnes et Marno-calcaires	
	Bathonien	Calcaires et calcaires marneux	Ep : 50 à 70m
	Description issue du sondage pétrolier PSX1 de Vergongeat – 1969 - source infoterre	⇒ Calcaire jaune micro-grumeleux à micro-graveleux (30m)	
		⇒ Alternance marne et calcaire microgrumeleux (10m)	
		⇒ Calcaire jaune finement oolithique (10m)	
	Faciès exploité sur la carrière de Val d'Epy	« Grande Oolithe »	Ep : 40m à 50m
		⇒ Calcaire oolithique à pâte fines beige ; massif	
		Marnes à Oestrea Accuminata	Ep : 30m
		⇒ Marnes sèches beige à gris bleue	
	Bajocien Moyen	Calcaires bioclastiques à entroques	Ep : 40m
	Bajocien Inferieur	Calcaires à entroques et à silex	Ep : 100 à 150m
	Lias	Marnes et Marno-calcaires : « Schistes cartons »	Ep 60 à 110m

---

### **III.3.b- Géologie locale**

Le site étudié est implanté sur le flanc oriental de l'anticlinal de Nanc-Salavre dont l'axe est sensiblement orienté Nord/Sud.

Cet anticlinal est dissymétrique avec un flanc occidental à pendages normaux et forts (70 à 80°W).

Son flanc Est présente des pendages plus faibles (5 à 20°E).

A l'ouest de la zone d'étude, le flanc Est de l'anticlinal est affecté par la pincée de Senaud-Dingier. Elle forme une bande effondrée, limitée par deux failles subverticales.

Subméridienne et longue d'environ 10km, elle est large d'environ 600m à Senaud et se rétrécit en direction du sud, pour ne présenter plus qu'une largeur de 150m à Dingier.

Au sud de la localité, elle prend une direction NW – SE et sa faille orientale vient chevaucher les terrains à l'intérieur de la pincée.

Elle disparaît complètement à Roissiat où une seule faille se poursuit, redressée à la verticale, jusque dans le flanc ouest du Mont Myon où elle s'amortit.

Le flanc oriental de l'anticlinal est également affecté de failles décrochantes d'orientation SE – NW.

Au niveau du projet, la carrière voisine met au jour les couches calcaires constituant l'assise de la zone d'étude.

Dans la carrière, ces calcaires sont orientés à N20E pour un pendage de l'ordre de 15° en direction de l'Est.

Les couches géologiques affleurant dans le secteur correspondent à celles du Bajocien supérieur et du Bathonien.

Le Bajocien supérieur est représenté par des calcaires oolithiques de couleur beige dont l'exploitation est réalisée pour la confection de granulats: faciès dit « Grande oolithe ».

Ce faciès est surmonté du faciès d'âge « Bathonien ». Il s'agit de calcaires et de calcaires marneux.

Au niveau de la carrière, 5 sondages ont été réalisés en 2002 complétés de 8 autres sondages en 2020 et 3 autres en 2021.

Ces sondages ont traversé les horizons calcaires du Bajocien et du Bathonien évoqués précédemment sans montrer d'occurrence aquifère.

## IV.2- Contexte climatique

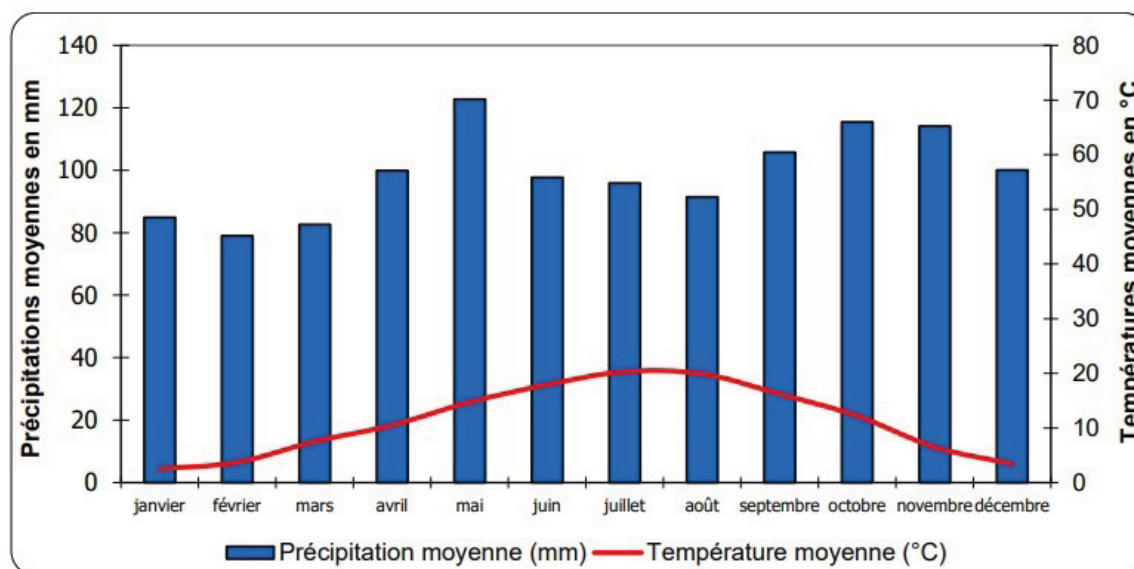
Les données climatiques sont issues de la station météorologique de Lons le Saunier située à 37.5km au Nord de la zone d'étude. Son altitude est établie à 298m NGF.

### ✓ **Pluviométrie :**

La valeur moyenne annuelle des précipitations s'établit autour de 1190 mm. Les précipitations sont relativement homogènes toute l'année. Le mois de mai est le plus arrosé (plus de 122 mm de pluie en moyenne). A l'inverse, le mois de février est le plus sec avec 79 mm de pluie en moyenne.

### ✓ **Température :**

La période la plus froide s'étale de décembre à février. La température s'accroît rapidement et régulièrement durant le printemps pour atteindre finalement un maximum en juillet. Les températures minimales et maximales sont respectivement de  $-0,3^{\circ}\text{C}$  en janvier et de  $25,6^{\circ}\text{C}$  en juillet. La température moyenne annuelle avoisine les  $11,3^{\circ}\text{C}$ .

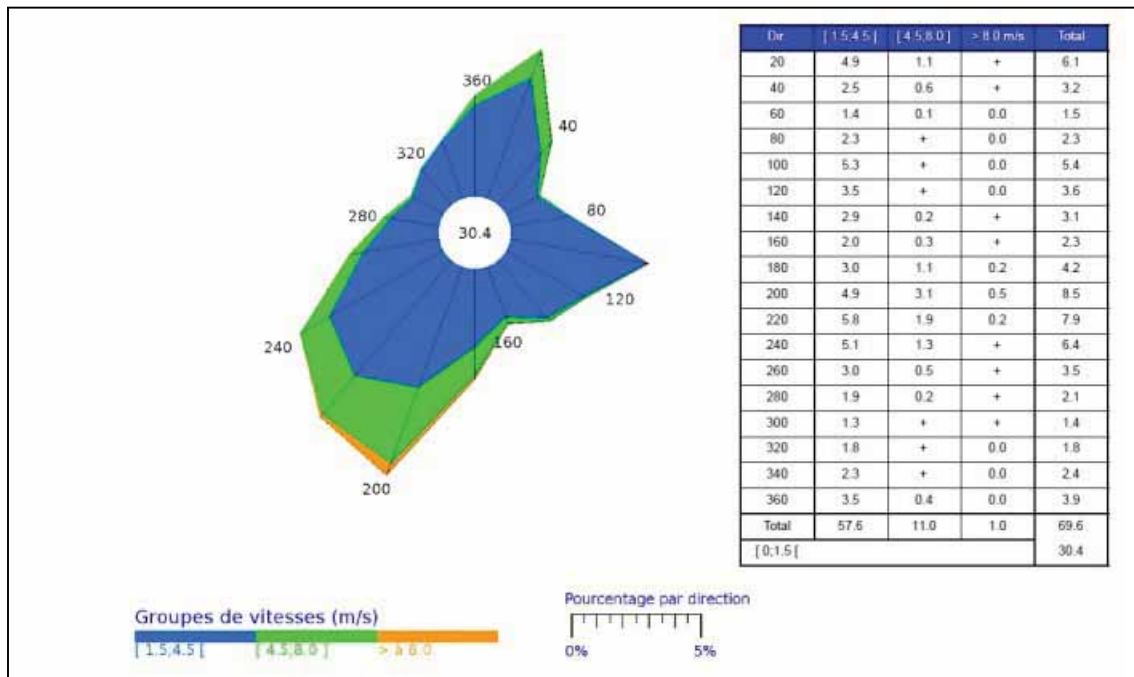


*Diagramme des précipitations et température de la station de Lons-le-Saunier (source : Météo France)*

### ✓ **Rose des vents :**

Les vents dominants en fréquence et en intensité proviennent du Sud-Sud-Ouest et du Nord-Nord-Est.

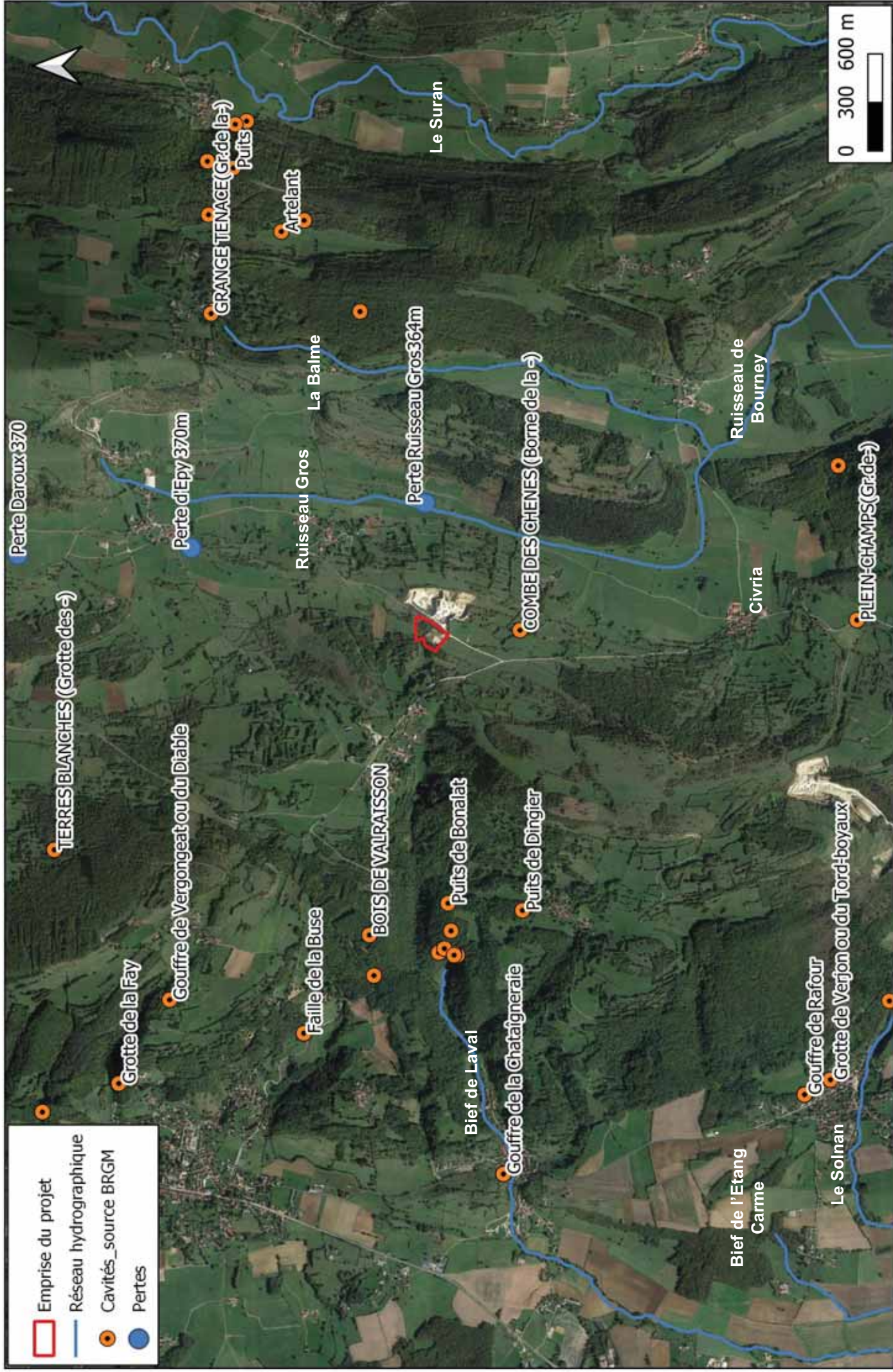




*Rose des vents de la station de Lons-le-Saunier (source : Météo France)*



# Réseau hydrographique et manifestations karstiques



### **IV.3- Contexte Hydrogéologique**

#### ***IV.3.a- Contexte général***

Les formations jurassiques du secteur sont affectées par des circulations souterraines de type karstique.

Les karsts sont des systèmes aquifères complexes qui se forment par dissolutions des roches carbonatées par infiltration d'eau rendue acide par le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) de l'air et des sols au sein des vides de la roche (plans stratigraphiques ou discontinuités produites par les déformations : fissures, failles, ...). Ces vides originels se voient alors sensiblement agrandis en conduits et cavités souterraines permettant la circulation de l'eau.

Le paysage karstique s'exprime également par des formes superficielles issues de cette dissolution de la roche.

Les manifestations superficielles correspondent à des dépressions favorisant la captation des eaux météoriques : dolines, grottes, gouffres ou encore pertes absorbant les écoulements de cours d'eau dont un grand nombre est répertorié sur les collines du Revermont (voir carte ci-jointe).

Les écoulements souterrains réapparaissent ensuite sous forme de résurgences ou de sources principalement dans deux secteurs à l'échelle locale :

- En bordure occidentale de massif comme par exemple les sources du Solnan (commune de Verjon) et la source de la Roche (commune de Salavre)
- Au cœur du massif au niveau de la vallée du Suran et ses affluents.

#### ***IV.3.b- Contexte local***

A l'échelle locale, deux réseaux souterrains peuvent être mentionnés. Celui alimentant les sources de Salavre et celui alimentant les sources du Solnan.

##### Concernant le Solnan :

Deux traçages à la fluorescéine ont été réalisés en 1967 avec injection au niveau des pertes de Nantey et de Lanéria et réapparition à la source du Solnan.

Ces traçages mettent en évidence un bassin d'alimentation de la résurgence du Solnan : le bassin de Nantey-Civria.

Ce bassin s'étend sur environ 8km de long et permet la collecte des eaux au niveau de pertes établies au contact Bathonien/Oxfordien imperméable.

Le trajet des eaux serait alors vraisemblablement nord-sud jusqu'à hauteur de Civria le long du contact Bathonien/Oxfordien. Elles remonteraient ensuite l'anticlinal à contre-pendage à la faveur de failles pour rejoindre la pincée de Senaud-Dingier. A ce niveau l'écoulement se ferait sous les marnes à *Ostrea Accuminata* du Bajocien supérieure, le niveau de base étant plus probablement les marnes du Lias. Les eaux seraient finalement orientées vers la résurgence à la faveur d'un faisceau de failles de bordure du massif.



### Concernant les sources de Salavre :

Un forage pétrolier réalisé à proximité de Vergongeat en 1969 (sondage PSX1, source Infoterre) a permis de mettre en évidence l'existence d'un réseau souterrain alimentant la source de Salavre (production de matières en suspension lors de la foration ayant entraîné une augmentation sensible de la turbidité).

Ce réseau souterrain se développe vraisemblablement à partir du bassin fermé de Senaud : pincée de Senaud-Dingier au Nord de Vergongeat. A ce niveau, les terrains sont d'âge Bathonien.

Les eaux chemindraient ainsi du Nord vers le sud en direction de Salavre à la faveur de cet accident tectonique avec pour niveau de base les Marnes à *Ostrea Accuminata* du Bajocien Supérieur.

A hauteur de Salavre, des diaclases et failles recoupent la structure et interceptent les eaux pour les acheminer vers les résurgences.

### Au niveau de la zone d'étude :

Aucun sondage réalisé sur la carrière voisine, dont le plus profond a atteint la cote 370mNGF, n'a fait apparaître d'occurrence aquifère (5 sondages ont été réalisés en 2002 complétés de 8 autres sondages en 2020 et 3 autres en 2021).

L'un des sondages réalisé en 2002 a cependant traversé une zone argileuse pouvant être mise en relation avec une faille répertoriée sur la carte géologique (faille décrochante). Cette zone coïncidant avec une dépression topographique n'a cependant pas mis au jour de karsts au cours de l'exploitation de la carrière.

Après prise de renseignement auprès du comité départemental de spéléologie du Jura, il s'avère qu'aucune cavité n'est inventoriée au niveau de la zone projet. Seul un petit gouffre dit "Borne de la Combe des Chênes", de 10 m de dénivelé, et 15 m de développement est présent à environ 400m au Sud du présent projet.

## **IV.4- Gestion de la ressource en eau**

### ***IV.4.a- Captage AEP***

Les captages AEP de Salavre dans l'Ain sont protégés par une DUP datée du 13 décembre 1996 (Sources de la Roche et des Fontanettes). Ils sont situés à environ 2km à l'ouest du site.

Ces captages sollicitent l'aquifère karstique des formations jurassiques de l'anticlinal de Nanc-Salavre.

La réalisation d'un sondage pétrolier à Vergongeat (Source Infoterre : PSX1 en 1969) a permis de mettre en évidence l'existence d'un réseau souterrain alimentant la source de la Roche (production de matières en suspension lors de la foration ayant entraîné une augmentation sensible de la turbidité) en lien avec la pincée Senaud-Dingier : voir description ci-avant.

Le site se trouve au sein du périmètre éloigné de ces captages à l'extrême limite est de l'emprise (voir carte p°68).

Il n'est pas inscrit au sein de son périmètre rapproché.

## **IV.5- Contexte Hydrographique**

### ***IV.5.a- Contexte général***

Le réseau hydrographique local constitue en surface le prolongement des écoulements karstiques souterrains.

A proximité de la zone objet des présentes, on peut citer :

- Une source à Tarcia au nord-est de Val d'Epy donnant naissance au ruisseau Gros qui présente un écoulement intermittent Nord-Sud à la cote 365mNGF à environ 700m à l'est du projet.
- Une résurgence au sud de la Balme d'Epy donnant naissance au ruisseau de la Balme qui présente un écoulement intermittent Nord-Sud à la cote 365mNGF à environ 1,5km à l'est du projet.

Les écoulements se font alors à la faveur de la topographie héritée des mouvements géologiques passés.

Ces cours d'eau se raccordent pour constituer le ruisseau du Bourney, en aval de Bourcia qui s'écoule en direction du sud-est pour rejoindre le Suran à Bazéria.

A 2km à l'ouest du site, plusieurs sources présentées précédemment, constituent l'exutoire du réseau karstique en bordure du massif d'âge jurassique :

- Sources de la Roche/Sources des Fontannettes (sources de Salavre) : Elles alimentent le Bief Laval qui s'écoule vers le sud et rejoint le Solnan à l'ouest de Verjon.
- Source du Solnan donnant naissance à la rivière éponyme.

Au niveau du site aucun écoulement n'est recensé. Aucune observation d'écoulement n'a par ailleurs été faite sur le terrain.

### ***IV.5.b- Qualité des eaux***

Les Agences de l'eau établissent une évaluation de la qualité des eaux superficielles des cours d'eau français.

Ces cours d'eau font l'objet d'un classement allant de très bon à mauvais.

Sur le secteur d'étude les eaux superficielles sont classées de bonne qualité à qualité médiocre :

Bonne Qualité (vert) : Quelques activités humaines perturbent la vie animale et végétale du cours d'eau mais celle-ci peut encore se développer harmonieusement, même si quelques espèces sont moins abondantes.

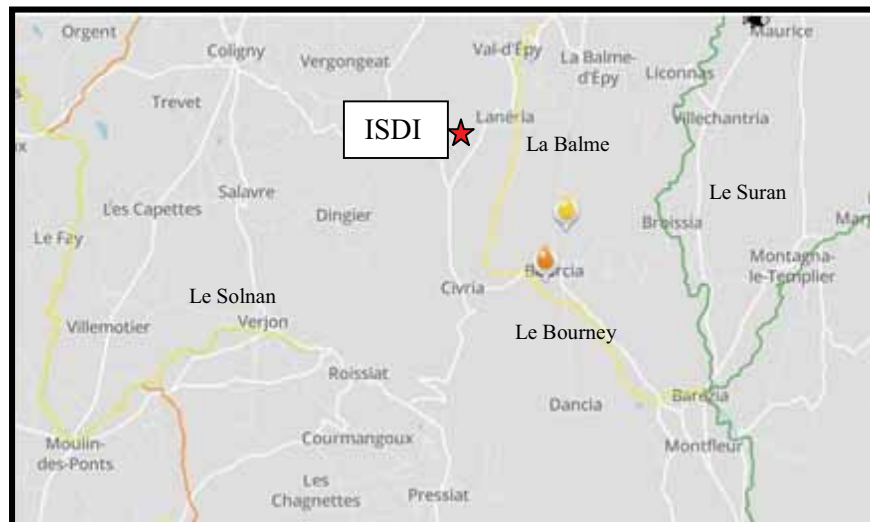
Qualité moyenne (jaune) : Les activités humaines affectent modérément la vie animale et végétale



du cours d'eau. Certaines espèces ont disparues, en particulier les espèces sensibles.

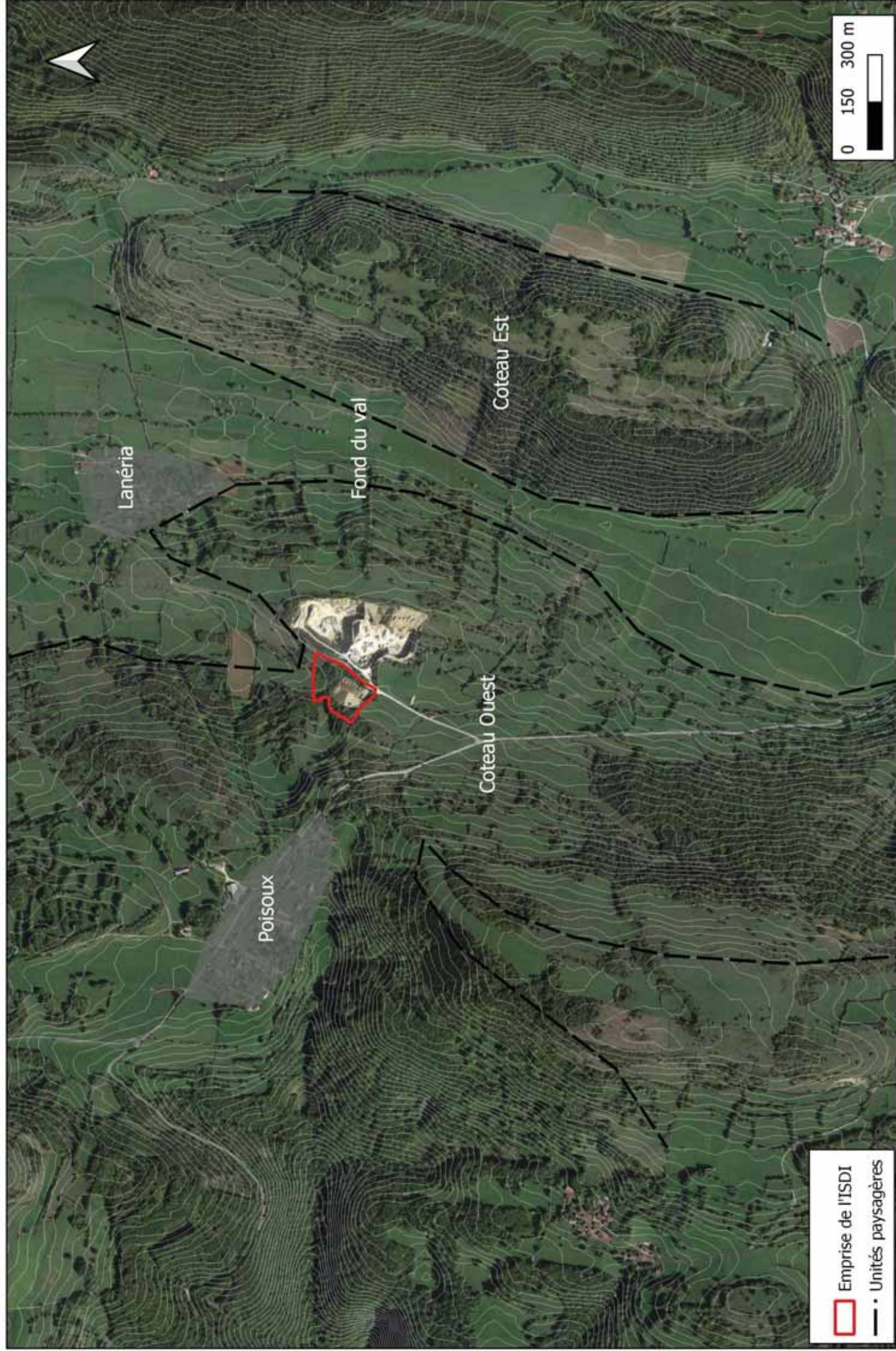
Qualité médiocre (orange) : Les activités humaines affectent notablement la vie animale et végétale du cours d'eau. Les espèces sensibles et moyennement sensibles ne peuvent plus y vivre.

- Le Ruisseau de Bourney est ainsi classé de qualité moyenne.
- Le Suran est de bonne qualité.
- Le Ruisseau de la Balme est passé de qualité moyenne à médiocre en 2019.
- Plus à l'Ouest le Solnan est lui aussi de qualité moyenne.



*Qualité des cours d'eau du secteur d'étude – source : <https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr>*

# Unités paysagères locales





## **IV.6- Contexte Paysager**

### **IV.6.a- Contexte régional**

Le département du Jura est divisé en 9 unités paysagères aux caractéristiques propres à chacune. La région de Val d'Epy fait partie de l'unité paysagère de la « Petite Montagne ».

La structure géologique des terrains se reflète dans la morphologie du paysage où les monts et les vals présentent une orientation nord-sud. En effet les couches calcaires et marneuses ont été affectées par un jeu combiné de plis et de failles nord-sud conditionnant la morphologie du paysage local.

Cela se traduit par un paysage compartimenté fait de combes effilées séparées par des rides étroites et boisées.

Le couvert végétal donne un aspect de bocage lâche avec nombreux bois.

Les vallées et les plateaux sont occupés par les prairies et les cultures. Les sommets et les versants pentus sont fréquemment couverts de bois ou bien présentent des « pelouses ».

### **IV.6.b- Contexte local**

L'environnement proche de la zone d'étude présente 3 unités paysagères principales comme figurées sur la carte ci-jointe :

- Les zones urbanisées composées des hameaux d'Epy, de la Balme, de Lanéria et du Poisoux
- Le fond du val :  
Le fond du val est principalement couvert par des prairies verdoyantes où plusieurs plans d'eau sont dispersés. C'est principalement au fond du val que les hameaux sont implantés.
- Les coteaux :  
Deux coteaux encadrent le fond du val : le coteau ouest est beaucoup plus boisé, les haies et bosquets sont très nombreux ; alors que sur le coteau est la végétation est beaucoup plus pauvre. Certains boisements de ces coteaux tendent à s'étendre, en l'absence d'entretien par l'activité agricole.

### **IV.6.c- Visibilité de la zone projet**

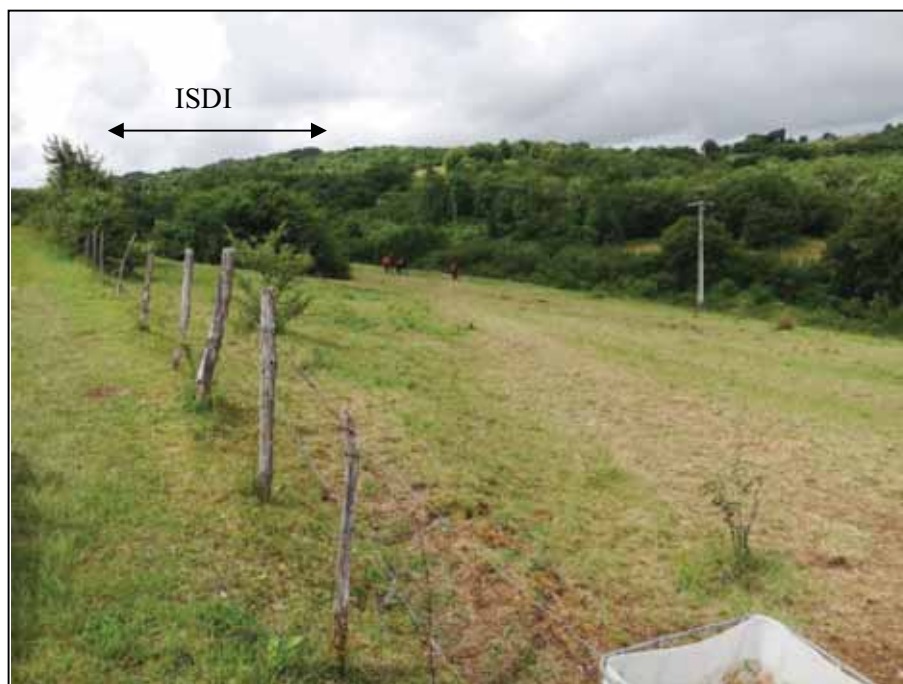
Le site est inscrit au sein d'une combe globalement orientée au Nord. En vision rapproché celui-ci est très peu perceptible depuis les axes de circulation (RD 179 et RD 59) en raison de la présence de haies bordant la combe au sud, à l'est et à l'ouest.

En vision éloignée, la zone de remblaiement n'est pas perceptible depuis le sud, l'est et l'ouest en raison de la topographie du vallon encadré de boisement.

Les perceptions sur le site sont plus ouvertes depuis le Nord et le nord-est à Epy et à la Balme d'Epy. Mais celles-ci sont atténuées par la distance et la végétation locale.



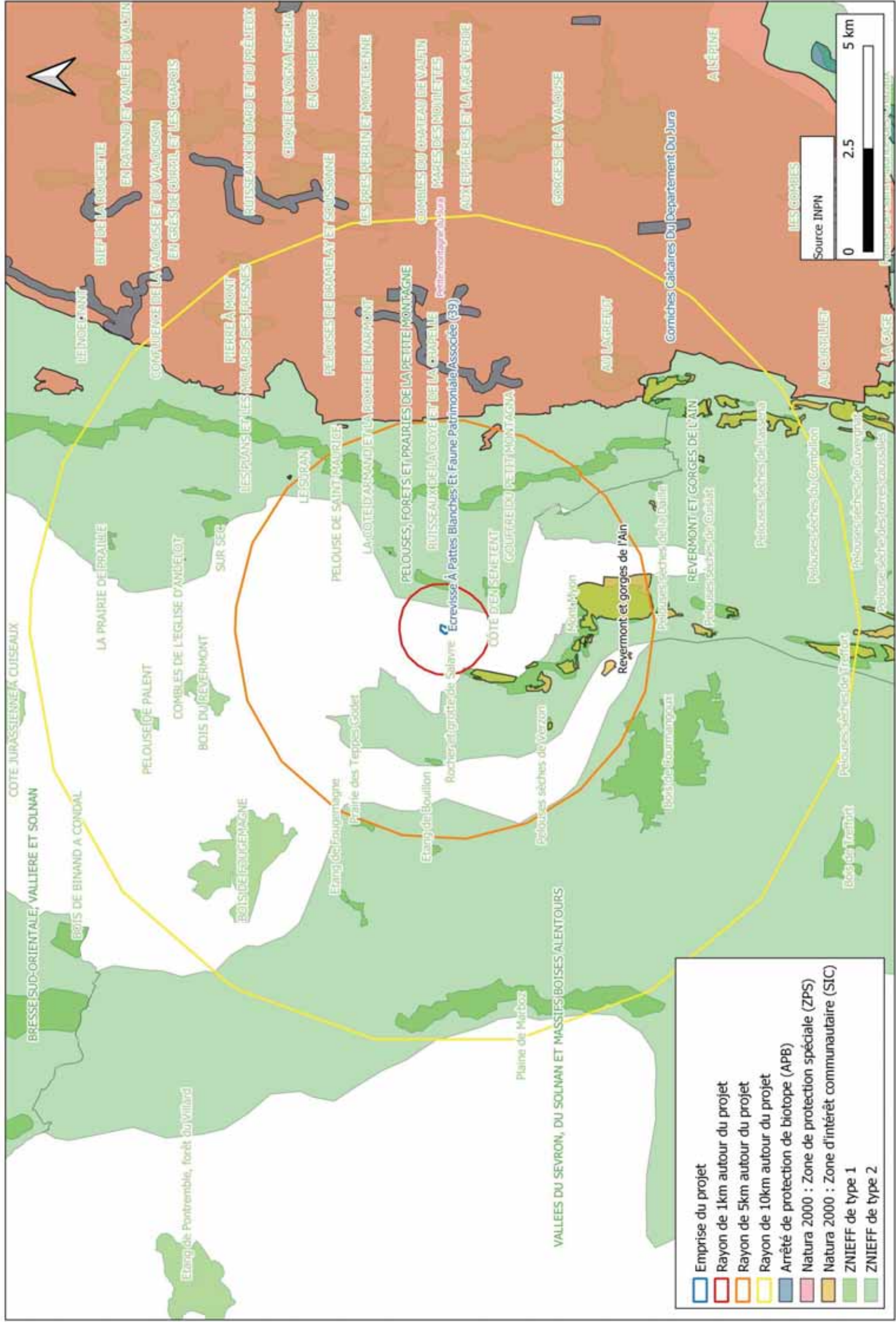
Vue du site depuis Epy au nord du site



Site masqué depuis la RD 179 au Nord-Est



# Zonages environnementaux aux environs du site



## IV.7- Milieux naturels :

### IV.7.a- *Zonages naturels officiels* :

La consultation de la base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) a permis de référencer 17 zonages environnementaux autour du site (rayon de 10 km pour les Natura 2000, rayon de 5 km pour les ZNIEFF). Ces zonages et leur localisation par rapport à l'emprise de l'ISDI sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nom	Type	Code	Distance par rapport au site
Ecrevisse à pattes blanches et faune patrimoniale associé	Arrêté de protection de biotope	FR3800742	5.8km à l'Est
Corniches calcaires du département du Jura	Arrêté de protection de biotope	FR3800859	7.9km à l'Est
Petite montagne du Jura	Zone de protection spéciale (ZPS)	FR4312013	4.4km à l'Est
Revermont et Gorges de l'Ain	Site d'intérêt communautaire	FR8201640	1150m au Sud Ouest
Réseaux des cavités à Miniptères de Schreibers en Franche Comté	Site d'intérêt communautaire	FR4301351	2.1 km au Nord Est
Petite montagne du Jura	Site d'intérêt communautaire	FR4301334	4.4km à l'Est
Côte d'en Senetent	ZNIEFF 1	430020341	860m à l'Est
Mont Myon	ZNIEFF 1	430030877	930m au Sud Ouest
Grotte de la Balme d'Epy	ZNIEFF 1	430013652	1.9 km au Nord Est
Pelouses sèches de Verzon	ZNIEFF 1	820030622	3.1 km au Sud Ouest
Rocher et grotte de Salavre	ZNIEFF 1	820030824	1.8 km à l'Ouest
Pelouses sèches de Saint Rémy du Mont	ZNIEFF 1	820030835	3 km à l'Ouest
Le Suran	ZNIEFF 1	430020405	2.8km à l'Est
Pelouses sèches de Barezia	ZNIEFF 1	820030830	3.8km au Sud Est
Revermont et Gorges de l'Ain	ZNIEFF 2	820030878	930m à l'Ouest
Pelouses, forêts et prairies de la petite montagne	ZNIEFF 2	430010979	400m à l'Est
Vallée du Sevron, du Solnan et massifs boisés alentours	ZNIEFF 2	820030893	4km à l'Ouest

Une cartographie des zonages écologiques est présentée sur la figure ci-jointe.

7 secteurs apparaissent proches du projet :

- **ZNIEFF de type 2 :**

- **Pelouses, Forêts et prairies de la petite montagne** à environ 400m à l'Est.

Cette ZNIEFF présente une superficie de 44 802ha pour des altitudes variant entre 340 et 620mNGF.

- **Revermont et Gorges de l'Ain** à environ 900m au sud-ouest. Cette ZNIEFF s'étend sur 30 317ha.

▪ **ZNIEFF de type 1 :**

- **Cote d'en Senetent**, s'étendant sur 39ha, cette zone inscrite au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pelouses, Forêts et prairies de la petite montagne », se trouve à environ 860m à l'Est du site.
- **Mont Myon**. Cette zone est inscrite au sein de la ZNIEFF de type 2 « Revermont et Gorges de l'Ain ». Elle s'étend sur 297ha à 930km au sud-ouest du site.
- **Grotte de la Balme d'Epy** Cette zone est inscrite au sein de la ZNIEFF de type 2 « Pelouses, Forêts et prairies de la petite montagne ». Elle s'étend sur 3ha à environ 1.9km au nord-est du site. Elle héberge la grotte de la Balme faisant l'objet d'un statut de protection au titre du réseau Natura 2000.

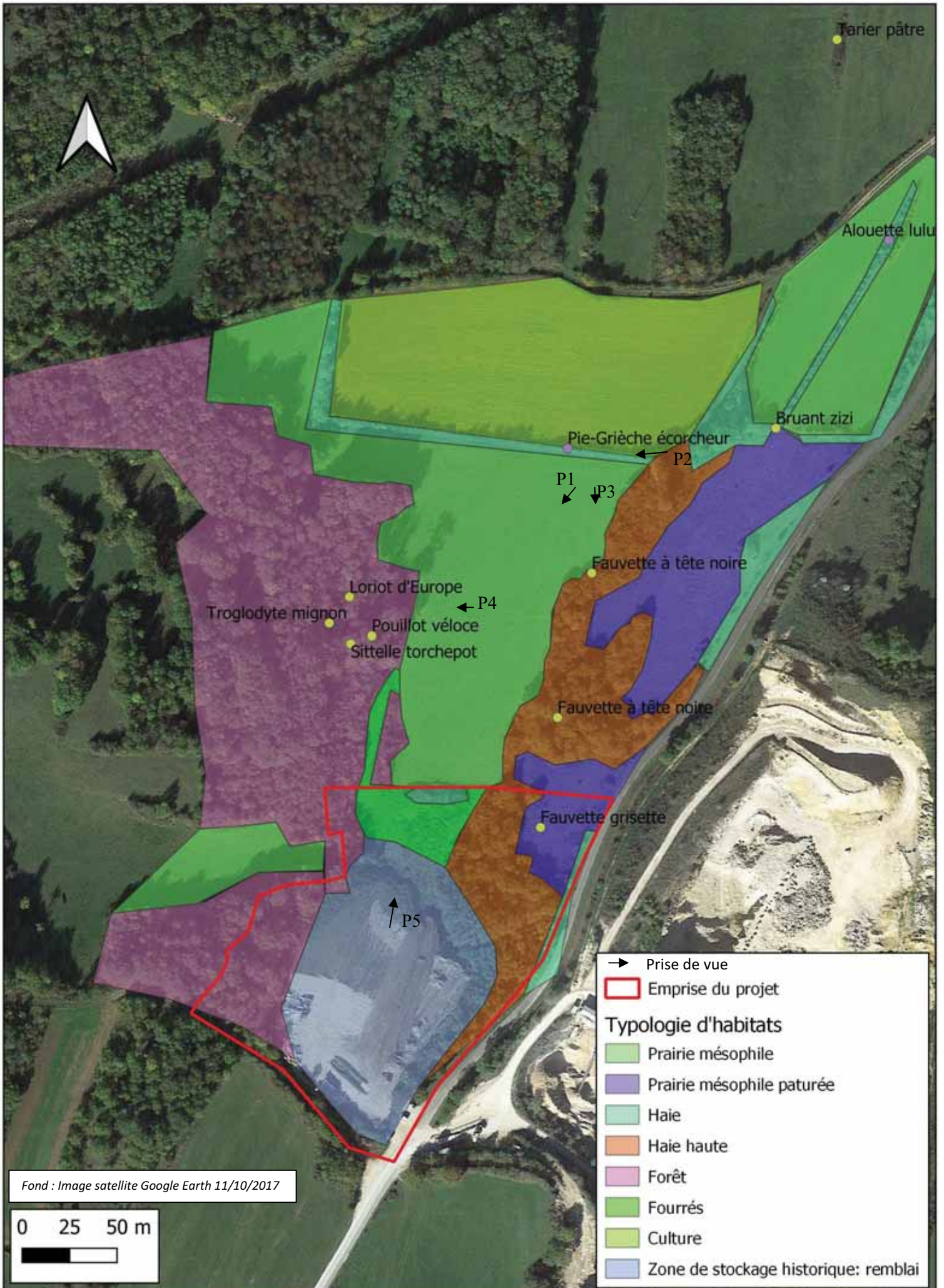
▪ **Natura 2000 :**

- **Site Natura 2000 : « Revermont et Gorges de l'Ain (FR8201640) »**
- **Site Natura 2000 « Réseau de cavité à Minioptères de Schreibers en Franche Comté » (FR4301351)**

La zone d'étude **n'est pas inscrite** au sein d'un de ces zonages.



# Habitats Naturels au niveau de la zone d'étude





#### ***IV.7.b- Habitats naturels, faune et flore au niveau de la zone d'étude***

Un inventaire naturaliste a eu lieu le 22 juin 2021 au niveau de la zone d'étude. Il avait pour objectif d'identifier les habitats et les espèces remarquables éventuellement présentes sur le site. Ces habitats sont présentés sur la carte ci-jointe.

- ***Habitats Naturels :***

Les principaux habitats présents au niveau de la zone d'étude sont :

- ✚ Les prairies mésophiles et prairies mésophiles pâturées :

Elle se compose d'un ensemble herbacé à graminées dominé par un cortège à dactyle aggloméré et féтуque des prés. Ce cortège est typique des prairies de fauche et de pâture de cette zone géographique. Les plantes à fleurs sont très peu représentées.



P1 : Prairie mésophile en fond de combe

- ✚ Les haies basses :

Ces entités paysagères se composent d'alignements de ligneux bas (<2.5m). Le cortège floristique se compose essentiellement de *Prunus mahaleb* (Cerisier de Sainte-Lucie), de *Crataegus monogyna* (Aubépine monogyne), de *Rosa canina* (Eglantier) et dans une moindre mesure de *Ligustrum vulgare* (Troëne) et de *Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin).



P2 : Haie basse en limite nord de la Combe

✚ Les haies hautes :

Elles présentent des faciès assez proches de milieux forestiers avec des essences dominantes comme *Corylus avellana* (noisetier), *Fraxinus excelsior* (Frêne) et *Quercus petraea* (Chêne sessile). On ne peut pas ici parler franchement de haie car leur hauteur est supérieure à 5m et leur stade d'évolution n'est pas fonctionnel pour ce type de typologie.



P3 : Haies hautes implantées sur le flanc est de la combe

✚ Le milieu forestier :

L'ensemble forestier situé à l'Ouest de la zone d'étude peut être caractérisé comme une chênaie-charmaie. Les essences principalement rencontrées sont *Quercus petraea* (Chêne sessile) et *Carpinus betulus* (Charme) accompagnés de *Fraxinus excelsior* (Frêne).

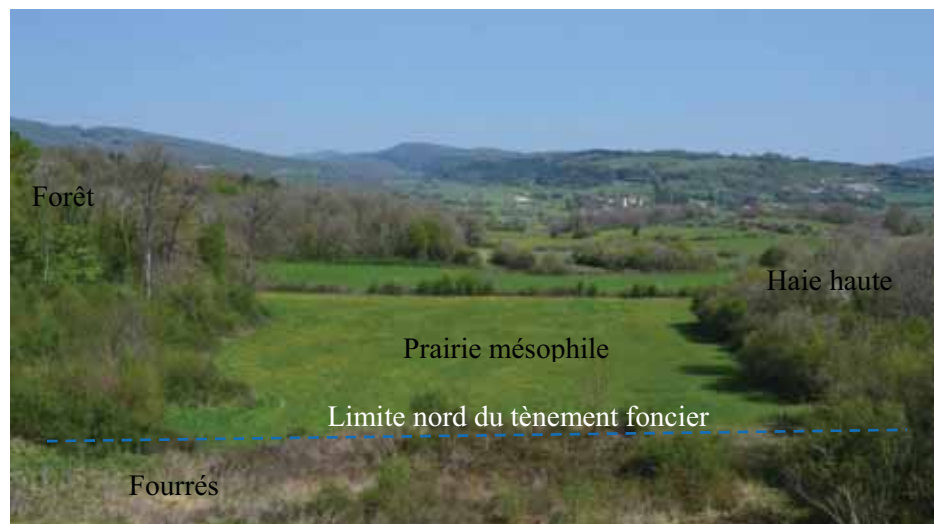


P4 : Chênaie-charmaie implantée sur le flanc ouest de la combe

La demande sollicitée porte sur :

- Prairie mésophile pour 590m<sup>2</sup>
- Fourrés pour 1640m<sup>2</sup>
- Haies hautes pour 3100m<sup>2</sup>
- Haie basse qui s'est développée au droit d'un ancien stock de terre végétale pour 245m<sup>2</sup>.

La prise de vue ci-dessous illustre l'environnement naturel de la zone d'étude.



P5 : Vue d'ensemble des habitats depuis l'ISDI historique

*Remarque : La localisation des prises de vue est indiquée sur la carte des milieux naturels.*

- **Faune-Flore :**

Lors de l'inventaire en date du 22 juin 2021, les espèces végétales rencontrées au niveau de la zone objet de la présente demande étaient communes.

Concernant la faune, le cortège d'oiseaux chanteurs dans l'environnement de la zone d'étude est constitué de Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Mésange charbonnière, Sittelle torchepot, Bruant Zizi, Pouillot véloce, Troglodyte mignon et Lorient d'Europe. Ces espèces relativement ubiquistes ne présentent pas de vulnérabilité particulière quant à leurs statuts de conservation.

Une pie grièche écorcheur a été identifiée nichant dans la haie basse bordant la combe au nord. Cette station ne sera pas impactée le projet.

Aucun oiseau protégé nicheur n'a été identifié sur les zones objets des travaux envisagés.

Concernant les chiroptères, la zone d'étude ne présente pas de cavité susceptible de constituer un habitat. La zone d'étude peut cependant constituer une zone de chasse pour ces espèces.

Au sein de la prairie mésophile située au centre de la combe, les plantes à fleurs sont très peu représentées, ce qui se traduit par un cortège de rhopalocère de seulement 3 espèces : le Myrtil, le Demi-deuil et le Procris. Ces espèces sont actives du printemps au début de l'automne. Elles sont communes et non protégées.

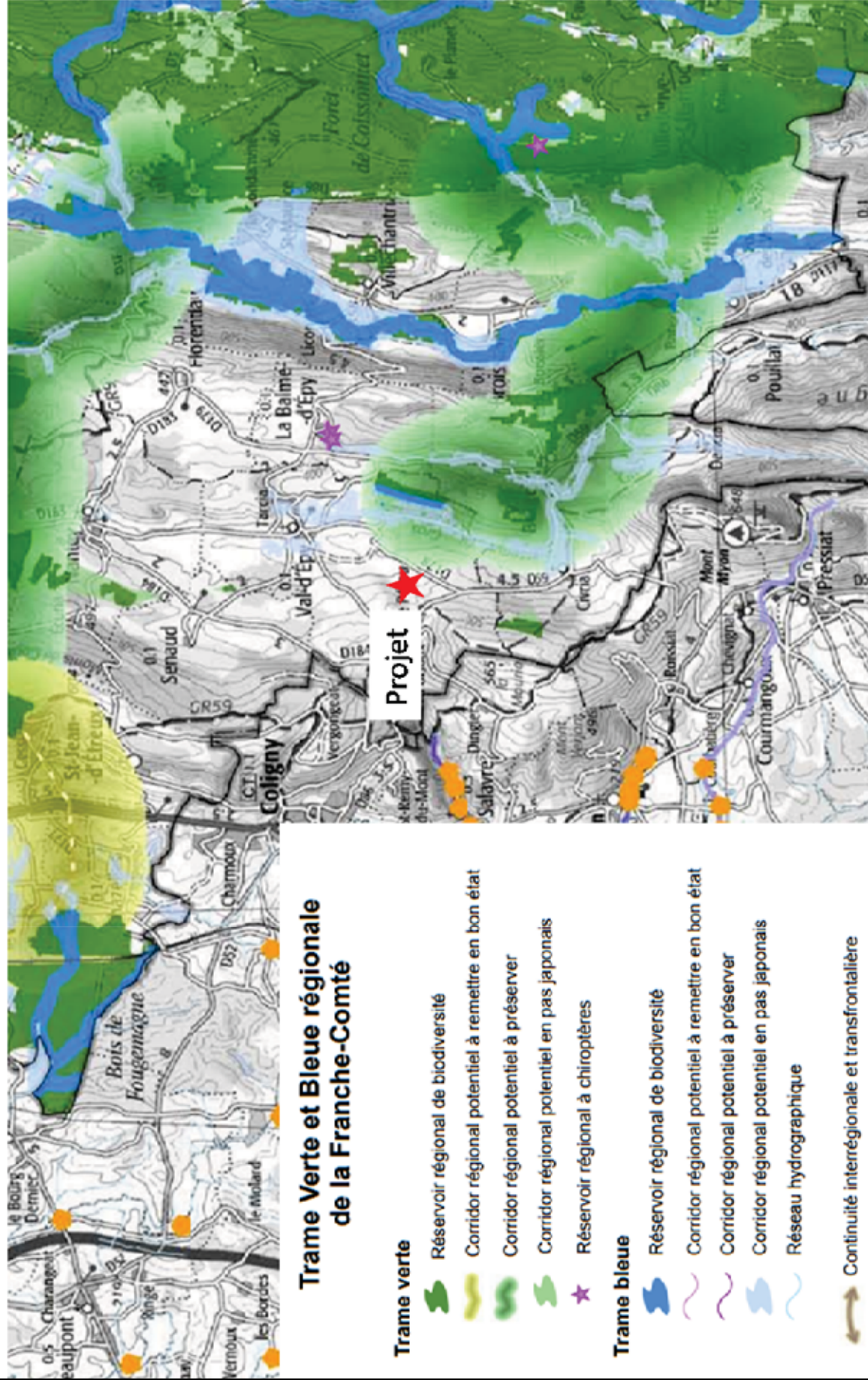
La zone d'étude ne comprend pas, en outre, de milieux humides.

#### ***IV.7.c- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE):***

Le site est en dehors de trames vertes et bleues ou de zones de continuité écologique. Il n'aura pas d'impact sur ces zones d'importance régionale.



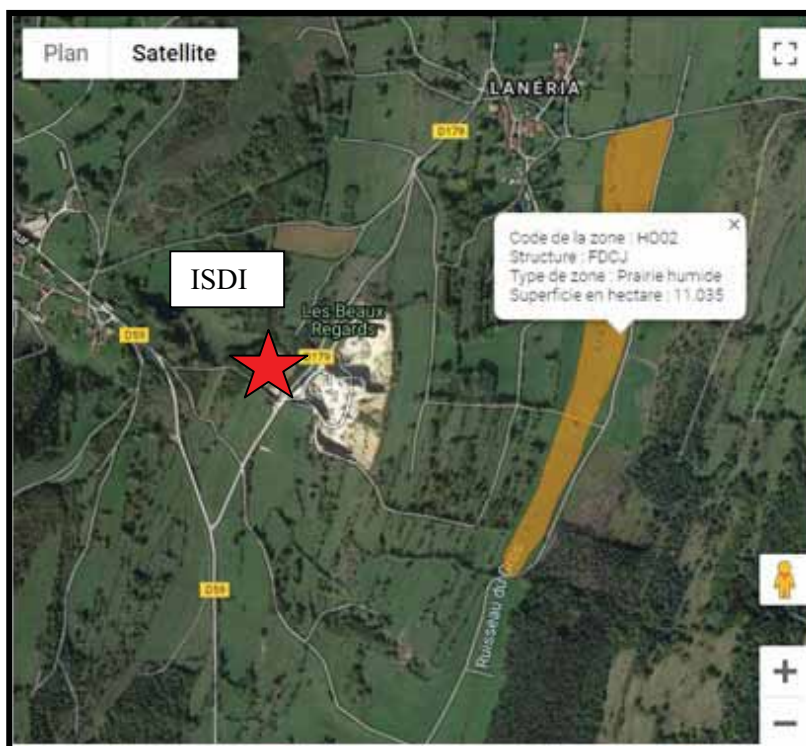
EXTRAIT TRAME VERTE ET BLEUE DE FRANCHE COMTE – PLANCHE H1



#### **IV.7.d- Zone humide:**

Le site n'est pas situé au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'un inventaire régional ou national. Par ailleurs, l'inventaire des zones humides de moins d'1ha réalisé entre 2006 et 2009 par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura n'a pas identifié de site au niveau de la zone d'étude.

La zone humide la plus proche du site a été identifiée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura. Elle est située à environ 750m à l'Est du site le long du Ruisseau du Gros.



Zone humide FDCJ identifiée à proximité du site-source <http://www.zones-humides-jura.com>

#### **IV.7.e- Zone montagne :**

La commune de Val d'Epy n'est pas classée en zone Montagne.

#### **IV.7.f- Zone de répartition des eaux:**

Le Jura n'est pas concerné par une zone de répartition des eaux.

## IV.8- Qualité de l'air :

### IV.8.a- Généralités:

La pollution de l'air sur un site résulte généralement :

- du trafic automobile : émission de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), de particules.
- des sources de pollution industrielle : l'ISDI est située à proximité d'une carrière de roche massive calcaire émettant potentiellement des poussières.
- Des activités agricoles du secteur : labours,...

### IV.8.b- Evaluation du niveau de qualité atmosphérique de la zone d'étude:

Les stations de contrôle de la qualité de l'air les plus proches du site sont situées à Bourg-en-Bresse, à environ 20 km au Sud-Ouest du site ; et à Lons le Saunier, à environ 35 km au Nord du site. Les données sont fournies par l'organisme Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour la station de Bourg en Bresse et Atmo Bourgogne-Franche-Comté pour la station de Lons le Saunier.

#### - Station Atmo de Bourg en Bresse

Polluant / Année	2017	2018	2019	2020	2021
Dioxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> )	18.3	15.1	15.1	12.9	11.6
Monoxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> )	7	4.8	5.2	4.5	3.2
Ozone (microg/m <sup>3</sup> )	52.5	57.8	52.9	52.4	50.8
Particules PM10 (microg/m <sup>3</sup> )	17	14.4	13.7	12.6	12.3
Particules PM2.5 (microg/m <sup>3</sup> )	-	-	9.2	8.2	8.9

#### Concentration en polluant Atmo station de Bourg en Bresse

##### Dans le tableau :

La couleur verte signifie qu'il n'y a pas de dépassement du seuil réglementaire pour la période et le polluant sélectionnés.  
 La couleur rouge signifie qu'il y a un dépassement du seuil réglementaire pour la période et le polluant sélectionnés.  
 L'absence de couleur signifie qu'il n'existe pas de seuil réglementaire pour la période et le polluant sélectionnés.  
 Les chiffres en italique signifient que les données sont en cours de validation.  
 Un tiret signifie que le résultat n'est pas exploitable.

Les données issues de la station de Bourg en Bresse mettent en relief que les concentrations en PM10, PM 2.5 et Dioxyde d'azote sont inférieures aux seuils règlementaires sur les 5 dernières années.



- **Station Atmo de Lons le Saunier**

Date	Unité	Ozone	Particules fines PM10	Particules fines PM2,5
2018	µg/m <sup>3</sup>	62	14.9	10.1
2019	µg/m <sup>3</sup>	60.4	12.8	6.4
2020	µg/m <sup>3</sup>	61.6	12.1	5.9
2021	µg/m <sup>3</sup>	55.4	12.8	6.9

Concentration en polluant Atmo station de Lons le Saunier

Les données issues de la station de Lons le Saunier mettent en relief que les concentrations en PM10, PM 2.5 sont inférieures aux seuils règlementaires sur les 4 dernières années (pas de valeurs disponibles avant 2018).

Au vue des valeurs relevées au niveau du réseau Atmo située à Bourg en Bresse et Lons le Saunier et dans un contexte encore largement rural au droit du projet, la qualité de l'air au niveau de la zone d'étude peut être considérée comme bonne.

**IV.8.c- Campagne de mesure de poussières au niveau de la zone d'étude**

Dans le cadre de son exploitation de carrière située à proximité immédiate du site objet de la présente demande, la société Fontenat AG a mis en place un réseau de suivi des retombées de poussières.

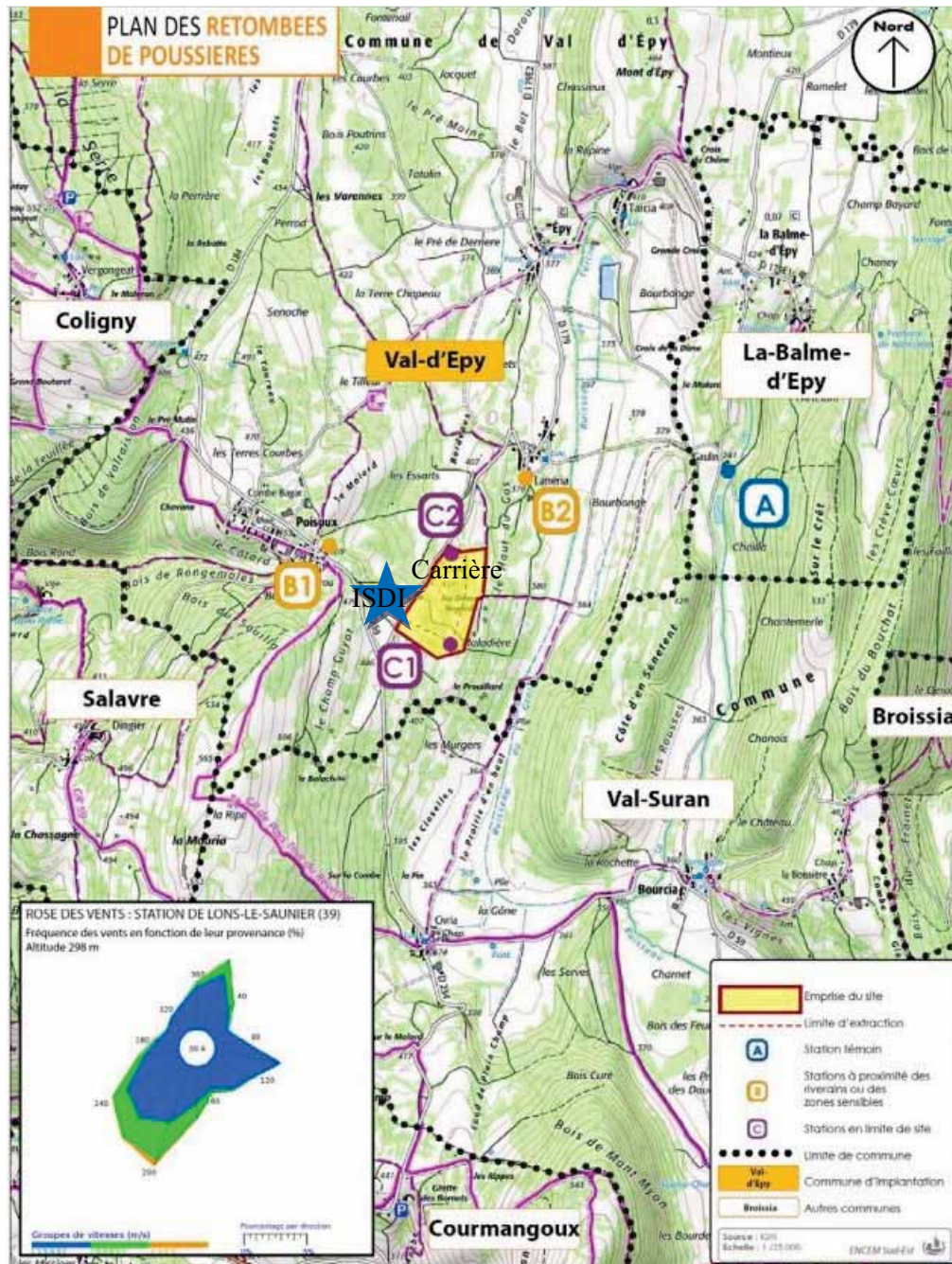
Le tableau ci-dessous présente les concentrations mesurées par jauges sur la période 2020-2021 en mg/m<sup>2</sup>/jour. La durée de mesure est d'un mois par campagne.

Teneurs en poussières (mg/m <sup>2</sup> /jour)					
Campagne	A: Témoin (a)	B1: Poisoux (b)	B2: Lanéria (b)	C1 : Limite de carrière sud ©	C2: Limite de carrière Nord ©
avr-20		79.28	69.69	56.91	265.98
juil-20	113.45	46.2	50.95	147.42	225.54
sept-20	68.72		61.01		446
nov-20	30.3		25.03	88.93	642.95
févr-21	82.46	92.2	59.97	61.47	444.53
avr-21		61.82	82.2	154.21	414.4
oct-21	47.55		52.31	56.39	
<b>Moyenne glissante</b>	<b>59.6</b>	<b>70</b>	<b>59.55</b>	<b>86</b>	<b>442</b>

Tableau de synthèse des mesures de retombées de poussières dans l'environnement de la carrière de Val d'Epy – Suivi réalisé par ENCEM – extrait du rapport de synthèse ENCEM 2020-2021

La carte, page suivante présente la localisation des jauges de mesures.





Plan d'implantation des jauges de mesure de poussières (Extrait du rapport de synthèse annuel réalisé par la société ENCEM)

Les valeurs mesurées sont largement en-dessous de la valeur de référence (fixée par l'Arrêté Préfectoral du 22/09/1994, modifié par l'Arrêté du 30/09/2016) de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour en moyenne glissante pour les stations hors sites aux niveaux des habitations les plus proches (B1 et B2).

Au vue de l'environnement local du site, largement rural, au vue des valeurs mesurées au niveau du réseau Atmo local et au vue des valeurs de retombées de poussières mesurées dans le cadre de l'activité de la carrière voisine, la sensibilité de la qualité de l'air aux environs du site peut être considérée comme faible.



# Habitats à proximité du site



## **IV.9- Population, habitations et personnes sensibles**

### ***IV.9.a- Population :***

La population de la commune de Val d'Epy était d'environ 334 habitants en 2018 selon l'INSEE.

### ***IV.9.b- Habitations***

Les habitations sont rares aux environs de l'ISDI, et principalement regroupées au niveau des bourgs et hameaux ci-dessous :

- Poisoux à environ 500m à l'Ouest
- Lanéria à environ 600m au Nord
- Epy à environ 1500 au Nord
- Tarcia à environ 1900m au Nord
- La Balme d'Epy à environ 2200m au Nord-est

### ***IV.9.c- Populations sensibles :***

Les populations dites sensibles correspondent aux centres de soins (hôpitaux et maisons de retraite), aux crèches et aux écoles élémentaires et maternelles.

Dans le secteur du projet sollicité sont implantés :

- L'école primaire publique de Coligny, située à 3,5 km vers le Nord-Ouest du site
- Le collège public le Grand Cèdre à Coligny, situé à 3,6 km vers le Nord-Ouest du site
- L'EHPAD Résidence la Jonquillère à Coligny, situé à 3,6 km vers le Nord-Ouest du site

Aucun établissement accueillant des personnes sensibles n'est situé dans un rayon de 1,5 km autour du projet.

La commune de Val d'Epy est peu peuplée.

Les habitations les plus proches situées au Poisoux et à Lanéria ne sont pas en lien direct avec le site. Poisoux est en effet séparé du site par une ligne de crête tandis que Lanéria dispose d'une position topographique basse.

Par ailleurs, les établissements accueillant des personnes sensibles sont relativement distants du site.

## IV.10- Emissions sonores

### IV.10.a- Plan de prévention du bruit:

La commune de Val d'Epy ne fait pas l'objet d'un plan de prévention du Bruit.

### IV.10.b- Environnement sonore local:

L'environnement sonore du site peut être appréhendé par les mesures de bruit réalisées dans le cadre de l'exploitation de la carrière voisine.

- **Contexte réglementaire :**

Les mesures réalisées périodiquement permettent de vérifier la conformité des émissions sonores du site avec les seuils réglementaires définis par l'Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières, repris dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière.

Les seuils à respecter sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

	7 H – 22 H	22 H – 7 H
En limite de propriété	70 dB (A)	60 dB (A)
En zone à émergence réglementée :	Niveau d'émergence admissible	
35 dB (A) < bruit ambiant <= 45 dB (A)	6 dB (A)	4 dB (A)
bruit ambiant > 45 dB(A)	5 dB (A)	3 dB (A)

L'émergence est définie comme la différence entre le niveau de bruit avec les installations en marche et celui avec les installations à l'arrêt.

- **Mesures réalisées :**

Les émissions sonores de la carrière ont été évaluées en septembre 2021.

Les mesures ont été réalisées en limite de site (point A) et aux zones à émergence réglementée (ZER) les plus proches de la carrière au Poisoux (point 1) et à Lanéria (point 2).

Les points de mesures sont présentés sur la carte ci-après.





Carte de localisation des mesures de bruit de la carrière

Valeurs mesurées :

Localisation	Bruit	LAeq (dB(A))	LA50	Emergence	Seuils réglementaires
Point n° A Limite de propriété	Résiduel				< 70 dB(A)
	Ambiant	64			
Point n° 1 : Poisoux	Résiduel	47	31	2	< 5 dB(A)
	Ambiant	51,5	33		
Point n° 2 : Lanéria	Résiduel	40	28	2,5	< 6 dB(A)
	Ambiant	42	30.5		

Tableau extraits de l'étude de Bruit Septembre 2021

Les seuils réglementaires sont respectés en limite de carrière comme au niveau des habitations les plus proches.

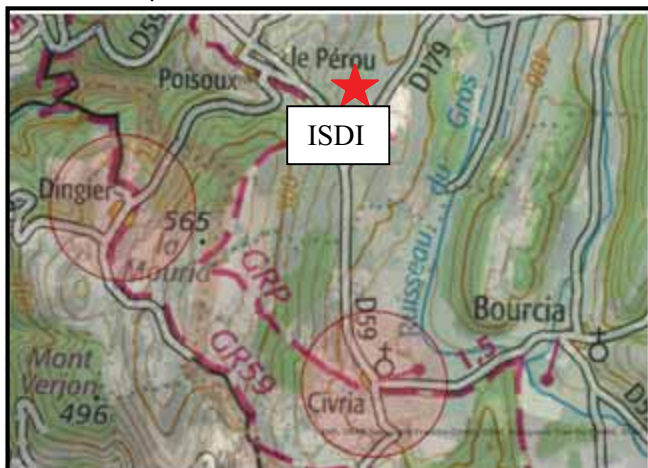
Les mesures de bruit réalisées en septembre 2021 mettent en évidence qu'au niveau des hameaux de Poisoux et de Lanéria, le bruit ambiant est peu influencé par l'activité sur la carrière.

L'environnement sonore est celui d'un milieu rural dont le fond sonore est marqué par la circulation sur la RD179 à Poisoux (où la desserte de la carrière contribue à cette circulation) et la vie des hameaux (activité agricole, chant d'oiseaux,...).

## IV.11- Patrimoine paysager et culturel

### IV.11.a- *Monuments historiques et abords :*

Le site n'est pas inscrit aux abords d'un monument historique.



On peut signaler à proximité :

- La Croix du cimetière de Civria à 1,8km au sud du site
- Le Calvaire de Dingier à 1,8km au sud-ouest du site

Carte extraite du site « Atlas des patrimoines »

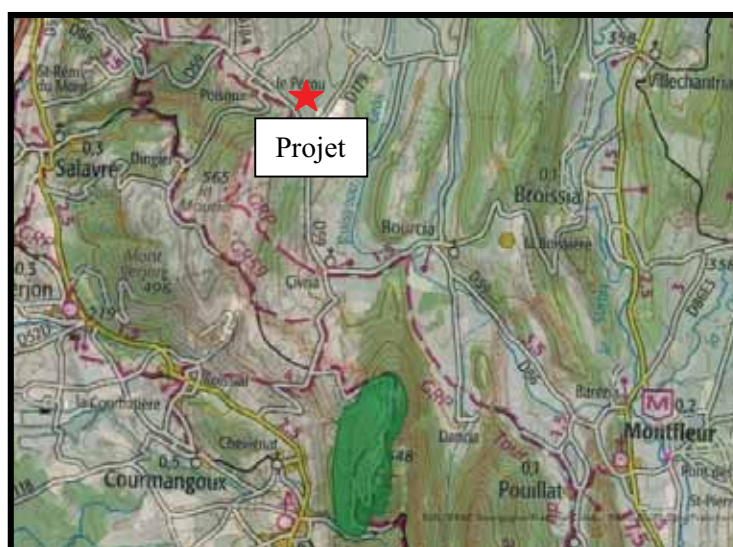
### IV.11.b- *Site inscrit:*

Le site, objet des présentes n'est pas situé dans un site inscrit.

### IV.11.c –*Site classé:*

La zone concernée par la demande d'enregistrement au titre des ISDI n'est pas située au sein d'un site classé.

Le site classé le plus proche se situe dans le département de l'AIN à environ 4km au sud de la zone d'étude. Il s'agit du Mont Myon, classé pour son intérêt paysager depuis le 10 avril 1946.

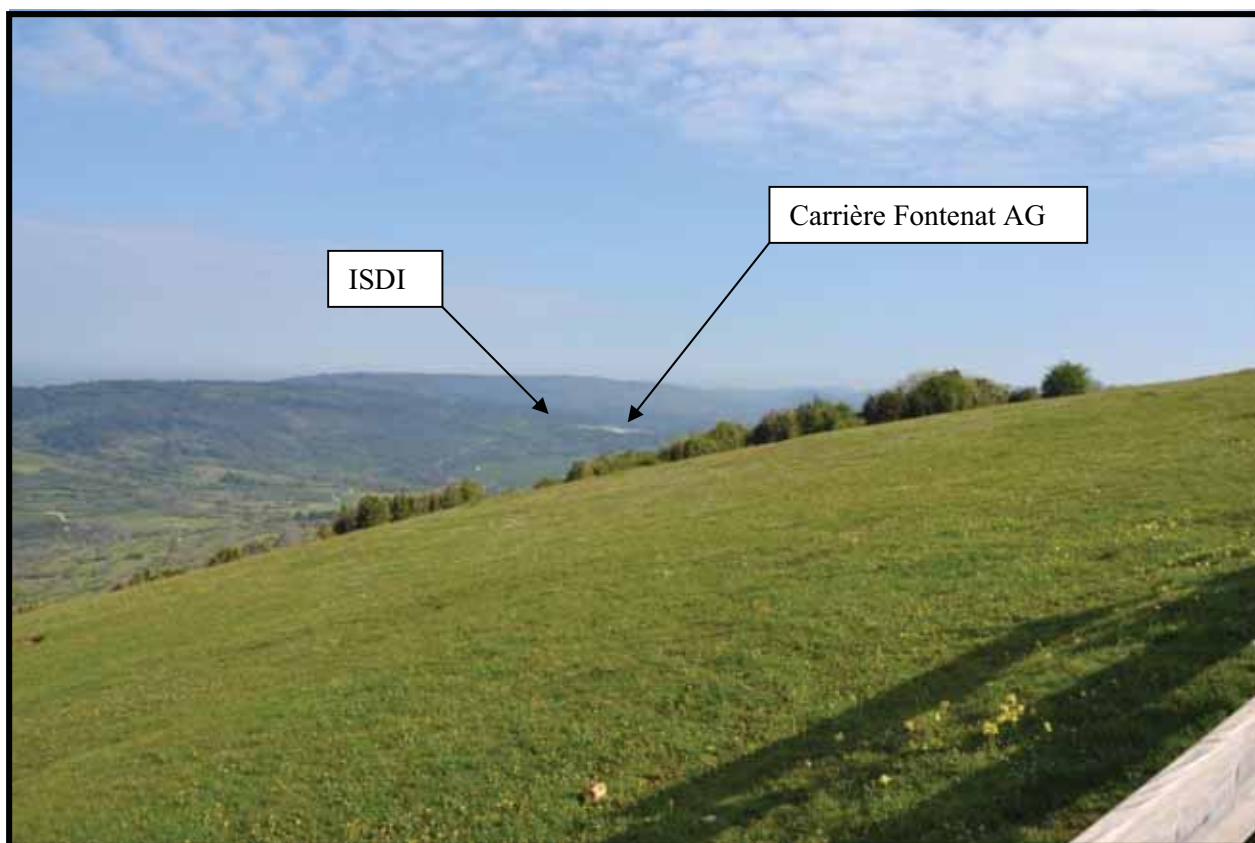


Carte extraite de l'atlas des patrimoines présentant le Mont Myon et sa zone classée

Point culminant (662m) de la première chaîne de contrefort du Jura, le Mont Myon constitue un belvédère s'ouvrant en direction de l'Ouest sur la plaine de Bresse et s'étendant jusqu'à la vallée de la Saône et au loin les Monts du Maconnais et du Beaujolais. A l'est ce site se tourne en direction des Alpes et du Mont Blanc.

La combe dans laquelle le projet est inscrit n'est pas visible depuis le Mont Myon du fait de:

- Son éloignement qui permet d'estomper les perceptions visuelles: ISDI située à 4km au Nord du Mont Myon
- La topographie du site correspondant à une combe orientée sud-nord
- La présence d'écrans (boisements) encadrant le site au sud, à l'est et à l'ouest.



Aperçu du site depuis le belvédère du Mont Myon



## IV.12- Risques naturels et technologiques

### IV.12.a –Risques naturels

- **Mouvements de terrain**

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune de Val d'Epy (source : géorisques.gouv.fr).

L'atlas des risques géologiques du Jura (1998) identifie des secteurs à risque de mouvement de terrain.

Ces risques sont classés en catégories allant de risques négligeables à risques majeurs.

Au niveau de la zone d'étude, la majeure partie du site est située en secteur à risque négligeable (secteur vert).

Une partie du site est située en secteur à risque « maitrisable » (secteur orange).

Les secteurs à risque « maitrisable » correspondent à des secteurs à mouvement faible, ancien ou très localisé.

Les mouvements sont possibles, mais de nature et d'intensité mesurables et pouvant être maitrisés.



*Extrait de l'atlas géologique des risques naturels du Jura planche 21 Saint Amour Est*



Les critères permettant le classement sont liés à :

- **La lithologie :**

Ici les faciès concernés sont ceux du Bajocien et du Bathonien représenté par des calcaires et des calcaires marneux.

Ces faciès sont visibles dans la carrière mitoyenne. Ils s'expriment sous forme massives et ne présentent pas de comportement plastique à l'eau.

Les marnes sont toutefois plus gélives et peuvent être sensible au gel/dégel.

Au niveau de la zone d'étude, les pendages sont de l'ordre de 10°E (pendage pris le long du chemin orienté SW-NE au départ du Poisoux bordant la zone d'étude au nord). Ces pendages ne semblent pas être de nature à entraîner un glissement banc sur banc.

- **La topographie**

La zone inventoriée, déployée à l'Est et au Nord du Poisoux, correspond à un relief présentant une pente moyenne de l'ordre de 15% en direction de l'est et du nord-est selon la carte IGN au 1/25 000 de Saint Amour.

- **La circulation des eaux**

L'érosion des sols et l'accumulation d'eau dans les sols peuvent entraîner des déstabilisations du massif.

Aucune manifestation superficielle de phénomène karstique n'est identifiée au niveau de la zone d'étude.

Les terrains n'ont pas de comportement plastique à l'eau (effet éponge).

Le risque de mouvement de terrain est donc faible au niveau de la zone d'étude.

- **Sismicité :**

La commune de Val d'Epy est soumise au zonage de sismicité de niveau 3 « modéré ».

Aucune construction n'est envisagée sur le site.

- **Inondation :**

Le projet n'est pas soumis au risque inondation.

- **Radon :**

La commune de Val d'Epy est classée en potentiel radon faible.

- ***Retrait/gonflement des sols argileux :***

La commune de Val d'Epy présente une exposition moyenne à cet aléa. Aucune construction n'est envisagée sur le site. Les couches géologiques présentes au droit de la zone d'étude sont celles du Bajocien et Bathonien à faciès calcaires et marneux.

#### ***IV.12.b –Risques technologiques***

La seule activité industrielle présente sur la commune est celle de Fontenat AG correspondant à l'exploitation de carrière voisine, autorisée par arrêté préfectoral en date du 03/02/2005.

#### ***IV.12.c- Site et sols pollués:***

Aucun site ou sol pollué n'est recensé sur la commune de Val d'Epy.

#### ***IV.12.d- Plan de Prévention des risques Naturels/ Plan de Prévention des risques Technologiques:***

La commune de Val d'Epy ne dispose pas d'un PPR Naturels ou d'un PPR Technologiques.

### **IV.13- Réseaux**

La zone d'étude est bordée en limite sud par un réseau télécom aérien et une conduite d'eau potable enterrée.

Une ligne électrique 20kV est présente à environ 130m au nord de l'emprise de l'ISDI.

L'implantation des réseaux est présentée en Annexe 2 et 3.

Le projet n'interférera pas avec ces réseaux existant.

### **IV.14- Trafics routiers**

L'accès au site se fait depuis Coligny (Ain) en empruntant la RD 86 dans l'Ain qui se prolonge en la RD 59 dans le Jura pour finir avec la RD 179 qui longe à la fois l'ISDI et la carrière de Fontenat AG.

Ces voies de circulation sont adaptées au trafic poids lourds.

Des comptages routiers sont réalisés périodiquement sur ces voies de circulation :

Lieu	Année	Nombre de véhicule jour	% PL	PL/j
<b>RD 1083 (Coligny - Salavre)</b>	2019	5586	17,40%	972
<b>RD 86 (Coligny)</b>	2003	700	-	-
<b>RD 59 (après l'intersection avec la RD 184)</b>	2014	720	5,90%	42
<b>RD 59 (juste après l'intersection avec la RD 179; avant le hameau du Poisoux)</b>	2014	435	7,40%	32

Comptages routiers réalisés par le conseil départemental du Jura

De manière générale, la contribution du trafic poids lourds au trafic global est faible. Au niveau local, la composante poids lourds est principalement liée à la desserte de la carrière voisine de l'emprise sollicitée.

## **V- IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET MESURES D'EVITEMENT-REDUCTION-COMPENSATION-ACCOMPAGNEMENT-SUIVI**

### **V.1- Impacts potentiels et mesures sur la stabilité des sols :**

Les terrains d'implantation de l'ISDI correspondent à une combe ouverte sur le nord. Les terrains d'assise du remblai sont constitués de roches calcaires et marno-calcaires. Aucun indice de perturbation de ce support n'est visible sur le terrain.

Sur ce sol support, la constitution du stockage se fera en veillant au compactage des dépôts par mise en œuvre en lits minces.

Les pentes définitives des dépôts présenteront des déclivités inférieures à 30°, pente de stabilité naturelle généralement admise pour la terre végétale.

Le profil général du dépôt présentera ainsi une déclivité en direction du Nord depuis la zone de stockage historique de l'ordre de 15% (9°) s'infléchissant à 33% (18°) pour se raccorder au terrain naturel.

**Etant donné les caractéristiques topographiques et lithologiques du site ainsi que la morphologie conférée au stockage, l'impact sur la stabilité des sols peut être considéré comme faible.**

### **V.2- Impacts potentiels et mesures sur les eaux souterraines :**

#### ***V.2.a- Contexte global***

Les matériaux stockés dans l'ISDI seront des matériaux inertes, correspondant principalement à des déblais terreux non recyclables. Ces matériaux, par leur nature, ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la ressource en eau.

La majorité des déblais entrant sur le site sera générée par la société Fontenat dans le cadre de ses activités de travaux publics.

Toutefois, l'exploitant prévoit de mettre en œuvre un contrôle renforcé des déblais entrant sur le site, en assurant un contrôle documentaire couplé à un triple contrôle physique des dépôts (voir procédure complète au **II.8.c- Procédure d'acceptation des déchets**) :

- Au moment du déchargement des déblais au niveau d'un stock temporaire
- Au niveau du stock temporaire avant mise en dépôt définitif
- Au moment de la mise en œuvre du stockage définitif

Cette procédure stricte permettra de garantir le caractère inerte des matériaux stockés.

Un risque de pollution du site pourrait provenir d'un déversement accidentel d'hydrocarbure provenant d'un engin ou d'un camion de livraison.

Cependant du fait des volumes sollicités, le nombre d'engins fréquentant le site sera faible et les



terrains sur lesquels se feront ces circulations seront moins perméables que les terrains naturels du fait de la nature des dépôts et de leurs compactages.

Le risque de pollution du site par les hydrocarbures est donc limité.

De manière à atténuer encore davantage ce risque, des mesures seront mises en œuvre :

- **Mesures d'évitement :**

- Pas de ravitaillement d'engins réalisés sur le site
- Pas d'opération d'entretien des engins réalisés sur le site
- Pas de parking d'engins réalisé sur le site

Ces opérations (ravitaillements, entretien, parking) seront réalisées sur la carrière voisine, appartenant à l'entreprise Fontenat.

- **Mesures de réduction :**

- Présence de kit anti-pollution dans les engins
- Présence de produits absorbant sur la carrière voisine
- Formation du personnel à l'intervention en cas de déversement accidentel (rupture d'un flexible par exemple,....)
- Consigne d'intervention en cas de déversement affichée sur le site

En cas de déversement accidentel, les matériaux souillés (produits absorbants et sol souillé) sont récupérés et orientés vers une filière de traitement adaptée.

Des mesures sont également mises en œuvre pour lutter contre des dépôts « sauvages » potentiellement réalisés par des tiers :

- **Mesures d'évitement :**

- Interdiction d'accès au site en dehors des périodes d'ouverture : maîtrise des accès au site par la mise en œuvre d'une clôture périphérique et d'une barrière en entrée de site.
- Panneau interdisant l'accès au site

**Du fait de la nature des dépôts, du volume de l'activité et des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre, l'impact potentiel du site sur les eaux souterraines peut être considéré comme faible et maîtrisé.**

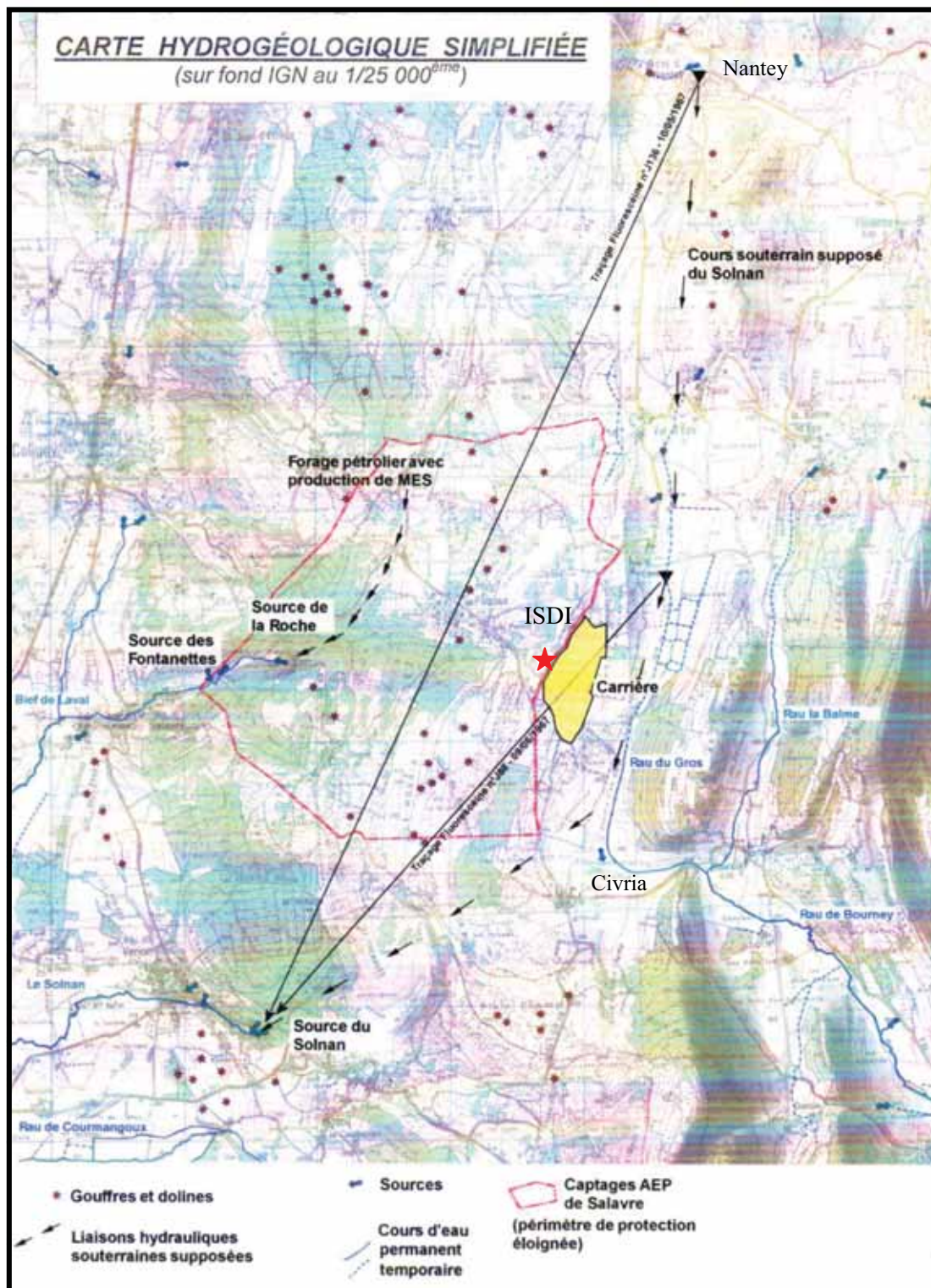
### **V.2.b- Captage AEP de Salavre – Source de la Roche et des Fontanettes :**

- **Contexte hydrogéologique :**

Les captages AEP de Salavre dans l'Ain sont protégés par une DUP en date du 13 décembre 1996 (Sources de la Roche et des Fontanettes). Ils sont situés à environ 2km à l'ouest du site.

Le site se trouve au sein du périmètre éloigné de ces captages à l'extrême limite est de l'emprise.

Le périmètre de protection éloigné de ces captages a été établi suite à une étude en date du 20/04/1993 conduite par l'hydrogéologue agréé, Monsieur Patrice LANDRY.



*Carte extraite de l'étude d'Impact de la carrière Fontenat AG Novembre 2003 Ain Géotechnique*

Monsieur Patrice LANDRY fut également missionné par la société FONTENAT AG au moment de la confection de l'étude d'impact de la carrière sise sur la commune de Val d'Epy en novembre 2003. Le plan joint aux présentes est extrait du document d'étude d'impact de Novembre 2003.

Dans ce document, il est indiqué que les captages sollicitent l'aquifère karstique des formations jurassiques de l'anticlinal de Nanc-Salavre.

L'étude précise que dans le cadre d'exploration spéléologique, plusieurs traçages ont été réalisés dans le secteur, notamment pour définir le bassin d'alimentation de la source du Solnan.

En 1967, deux injections de fluorescéine réalisées à Nantey et Lanéria ont permis de définir les cours souterrain supposé du Solnan.

Ce trajet supposé est représenté sur la carte jointe.

De la même manière, la réalisation d'un forage pétrolier à Vergongeat a permis de mettre en évidence l'existence d'un réseau souterrain alimentant la Source de la Roche (production de matière en suspension lors de la foration ayant entraîné une augmentation sensible de la turbidité).

Le trajet supposé du réseau mis en évidence par cette augmentation de turbidité constatée est également représenté sur le plan joint.

Ces trajets illustrent et complètent la description faite au chapitre précédent « [IV.3- Contexte Hydrogéologique](#) ».

**Le site, objet des présentes, n'est pas situé sur ces liaisons hydrauliques souterraines supposées.**

▪ ***Contexte hydrogéologique au niveau du projet :***

Le projet est situé sur le flanc oriental de l'anticlinal de Nanc-Salavre dont les couches datées du Bajocien et du Bathonien présentent une déclivité de l'ordre de 15 ° en direction de l'Est au niveau de la carrière mitoyenne.

Sur cette carrière, des sondages de reconnaissance ont été réalisés : 5 sondages ont été réalisés en 2002 complétés de 8 autres sondages en 2020 et de 3 autres en 2021.

Les sondages, dont le plus profond a atteint la cote 370mNGF, n'ont pas rencontré d'occurrence aquifère.

L'un des sondages réalisés en 2002 a traversé une zone argileuse détectée au niveau de la carrière pouvant être mise en relation avec une faille répertoriée sur la carte géologique (faille décrochante NW – SE). Cette zone coïncidant avec une dépression topographique n'a cependant pas mis au jour de karst au cours de l'exploitation de la carrière.

Après prise de renseignement auprès du comité départemental de spéléologie du jura, il s'avère qu'aucune cavité n'est inventoriée au niveau de la zone projet. Seul un petit gouffre dit "Borne de la Combe des Chênes", de 10 m de dénivelé, et 15 m de développement est présent à environ 450m au Sud-Est du projet.

Ainsi peu de manifestations karstiques (absence de doline, pas d'occurrence aquifère au niveau de l'exploitation de carrière voisine, une cavité peu étendue à 450m au Sud-Est de la zone d'étude) sont recensées au niveau du site ou dans son environnement proche.

**Une liaison entre le site étudié et les sources de Salavre pourrait donc être qualifié de peu probable en raison de :**

- La situation géographique du site en dehors de la liaison hydraulique souterraine supposée reliant le bassin de collecte des eaux de Senaud-Dingier et les résurgences de Salavre
- L'absence de manifestations karstiques au niveau de la zone d'étude
  - *Compatibilité de l'activité de reprise de déblais inertes avec la préservation de la ressource en eaux :*

L'activité sollicitée, celle d'une ISDI, n'est pas de nature à altérer la qualité des eaux souterraines. En effet, les matériaux susceptibles d'être accueillis sur le site ne pourront être que des matériaux inertes comme évoqué précédemment.

Le pétitionnaire portera une attention toute particulière au contrôle des matériaux entrant. Outre, le respect scrupuleux de la réglementation en matière d'accueil de déchets inertes (voir procédure d'acceptation au paragraphe « **II.8.c- Procédure d'acceptation des déchets** » de ce document), Fontenat AG réalisera un triple contrôle des matériaux entrants sur le site :

- Un premier contrôle au moment de l'entrée des matériaux sur le site : contrôle documentaire, pesée, enregistrement, et contrôle visuel sur site au moment du dépotage au niveau d'un stockage temporaire.
- Un second contrôle au niveau des lots temporaires constitués sur site avant mise en stockage définitif.
- Un troisième contrôle au moment de la mise en stockage définitif.

**Ces contrôles répétés permettront de garantir le caractère inerte des matériaux repris.**

Par ailleurs, la mise en dépôt définitif sera réalisée par campagne au moyen d'engins (Bulldozer, chargeuse, pelle hydraulique) de l'entreprise Fontenat.

Aucune opération de parking, de ravitaillement ou d'entretien ne sera réalisée sur le site. Celles-ci seront réalisées sur la carrière voisine.

Ainsi le risque de pollution accidentelle liée à ces activités ne saurait être déploré.

Enfin, seuls les camions apportant les déchets inertes ainsi que les engins de l'entreprise Fontenat AG seront autorisés à pénétrer sur le site.

Des kits anti-pollution seront présents dans les engins et sur le site de la carrière en cas de fuite générée par la rupture d'un flexible par exemple. Une consigne sera établie précisant la marche à suivre le cas échéant.

Les terres éventuellement souillées seront récupérées et évacuées pour traitement par un organisme agréé.

Le site sera entièrement clos et interdit d'accès en dehors des heures d'ouverture, ce qui permettra d'éviter tous dépôts sauvages.



Ainsi de par la nature de l'activité sollicitée, de par les mesures de contrôle mise en œuvre, de par les mesures organisationnelles de gestion du site et de par la réglementation des accès, la présente demande d'enregistrement au titre des ISDI est parfaitement compatible avec la préservation de la ressource en eaux.

▪ **Autorisation antérieure :**

La présente demande s'inscrit dans la continuité d'une ISDI historique dument autorisée par l'arrêté préfectoral en date du 02 février 2010 pour une durée de 10 ans.

Le site historique, dont la présente demande constitue le prolongement à périmètre globalement équivalent, était également inscrit au sein du périmètre éloigné des captages AEP de Salavre.

Durant les 10 années d'exploitation de l'ISDI, aucune altération de la qualité des eaux au niveau des sources de la Roche et des Fontanettes n'a été déplorée du fait de l'activité.

En outre, dans le cadre de l'exploitation de la carrière mitoyenne, la société Fontenat AG réalise un suivi de la qualité des eaux au niveau des sources du Solnan et de Salavre.

Le résultat de ce suivi sur une période de 10 ans est présenté ci-après.

Date	Le Solnan		La Roche		Les Fontanettes	
	MES	Hydrocarbures	MES	Hydrocarbures	MES	Hydrocarbures
<b>Seuils</b>	<b>&lt; 35mg/l</b>	<b>&lt; 10mg/l</b>	<b>&lt; 35mg/l</b>	<b>&lt; 10mg/l</b>	<b>&lt; 35mg/l</b>	<b>&lt; 10mg/l</b>
03/08/2005	3	<0,1	2	<0,1	2	<0,1
22/04/2008	5	<0,1	<2	<0,1	<2	<0,1
09/06/2010	<2	<0,05	<2	<0,05	2	<0,05
24/11/2010	<2	<0,05	<2	<0,05	2	<0,05
07/03/2012	2	<0,05	<2	<0,05	2	<0,05
30/08/2012	2,5	<0,5	<2	<0,5	<2	<0,5
07/03/2013	2	<0,05	<2	<0,05	2	<0,05
11/09/2013	<4	<0,05	<4	0,05	<4	<0,05
05/03/2014	<3	<0,05	<3	<0,05	<3	<0,05
18/09/2014	<4	<0,05	<4	<0,05	<4	<0,05
27/03/2015	<4	<0,05	<4	<0,05	<4	<0,15
23/09/2015	<4	<0,05	<4	<0,05	<4	<0,05
17/06/2016	9,4	<0,05	7,2	<0,05	<5	0,07
12/12/2016	<3	<0,05	<4	<0,05	<3	<0,05
02/08/2017	<2	0,06	<2	<0,05	<2	<0,05
21/02/2018	2,6	0,1	<2	<0,1	<2	<0,1
12/03/2020	4,2	<0,05	<2	<0,05	<2	<0,05
06/08/2020	<4	<0,05	<4	<0,05	6	<0,05
04/02/2021	6,1	<0,05	<2	<0,05	<2	<0,05

Suivi de la qualité des eaux au niveau des sources de Salavre et du Solnan

Les valeurs mesurées sont toutes nettement inférieures aux seuils de qualité recommandés.

Ainsi de par le contexte hydrogéologique, de par le caractère inerte des matériaux repris, de par les mesures de gestion du site mises en œuvre et de par la présence historique de l'activité sur la zone, la demande d'enregistrement au titre des ISDI peut être considéré comme compatible avec l'activité de captage d'eau potable de Salavre.

### **V.3- Impacts potentiels et mesures sur les eaux superficielles :**

#### **V.3.a- Ecoulements superficiels :**

Aucun cours d'eau n'est inclus dans le périmètre de l'ISDI.

Le cours d'eau le plus proche du site est le ruisseau Gros à environ 700m à l'est du projet.

**Il n'y aura pas d'impact sur les écoulements superficiels.**

#### **V.3.b- Eaux météoriques :**

En fonctionnement normal, le seul paramètre pouvant altérer la qualité des eaux est le paramètre Matière en Suspension (MES).

Les eaux météoriques peuvent constituer des ruissellements qui au droit des dépôts de nature terreuse peuvent se charger en matières en suspension.

- ***Mesures de réduction :***

- Végétalisation (ensemencement) du stockage à mesure de l'avancé de l'exploitation  
La végétalisation du stockage à l'avancé permet de limiter fortement le phénomène de ruissellement et la mobilisation de MES.
- Gestion des eaux de ruissellement de manière sélective (voir paragraphe [II.6.f Gestion des eaux](#)) :
  - Les eaux extérieures au site seront gérées par des fossés en bordure de parcelle permettant leurs infiltrations
  - Les eaux du site, potentiellement chargées en MES, seront acheminées vers un bassin de décantation connecté par surverse à un bassin de décantation, de rétention et d'infiltration.

Ces aménagements permettront de canaliser les eaux météoriques et de maîtriser une dérive qualitative potentielle du paramètre MES.

Les eaux de ruissellement pourraient également être affectées par une pollution aux hydrocarbures lors d'un événement accidentel.

Les mesures d'évitement et de réduction d'impact proposées précédemment pour les eaux souterraines permettent de maîtriser cet événement potentiel :

- **Mesures d'évitement :**

- Pas de ravitaillement d'engins réalisés sur le site
- Pas d'opération d'entretien des engins réalisés sur le site
- Pas de parking d'engins réalisé sur le site

Ces opérations (ravitaillements, entretien, parking) seront réalisées sur la carrière voisine, appartenant à l'entreprise Fontenat.

- **Mesures de réduction :**

- Présence de kit anti-pollution dans les engins
- Présence de produits absorbant sur la carrière voisine
- Formation du personnel à l'intervention en cas de déversement accidentel (rupture d'un flexible par exemple,...)
- Consigne d'intervention en cas de déversement affichée sur le site

En cas de déversement accidentel, les matériaux souillés (produits absorbants et sol souillé) sont récupérés et orientés vers une filière de traitement adaptée.

**L'impact du projet sur la qualité des eaux superficielles peut donc être considéré comme faible et maîtrisé.**

- **Mesures de suivi :**

Un suivi qualitatif des eaux pourra être réalisé semestriellement en sortie de bassin de décantation. Les paramètres suivis pourront être : pH, conductivité, MES, hydrocarbures.

#### V.4- Impacts potentiels et mesures sur le paysage

D'un point de vue morphologique, le projet consiste à étendre le stockage historique d'une trentaine de mètres en direction du nord. Cette avancée ne modifiera pas substantiellement le contexte paysager local.

D'un point de vue formel, l'activité sollicitée sera très peu perceptible depuis le sud, l'est et l'ouest en raison de la topographie du site qui correspond à une combe d'orientation nord/sud ouverte sur le nord. La présence de végétation en périphérie du site au sud à l'est et à l'ouest contribuera à limiter les perspectives. L'activité sera cependant visible depuis le Nord et ponctuellement depuis la RD 179 qui longe la zone d'étude.

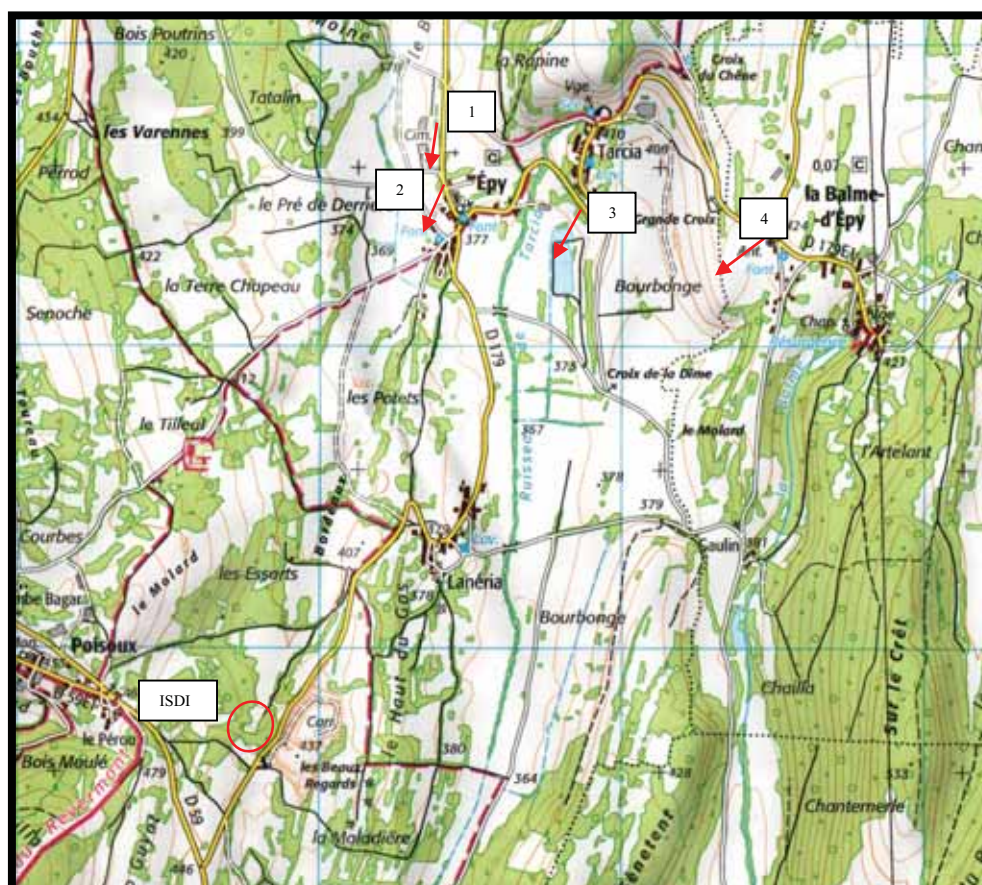
##### Perception depuis la RD 179 :

Il s'agit d'une vision rapprochée, mais dynamique depuis cet axe de circulation qui présente ponctuellement des points de vue sur le site. Une haie le long de la RD179 (à l'est de la zone d'étude) permet d'atténuer la perception depuis ces points de vue.

##### Perception depuis le nord :

Les Hameaux d'Epy à 1500m et de Tarcia à 1800m présentent des points de vue plus directs sur le site, mais atténués par l'éloignement.

Le Hameau de la Balme d'Epy situé à 2100m au Nord-Est du site aura une perception plus limitée sur le site en raison de sa position géographique relative, son éloignement, de la topographie et de la présence d'écrans végétaux en bordure Est du vallon.



Localisation des points de vue sur le site





Photo P1 : Aperçu depuis Epy



Photo P2 : Aperçu depuis Epy

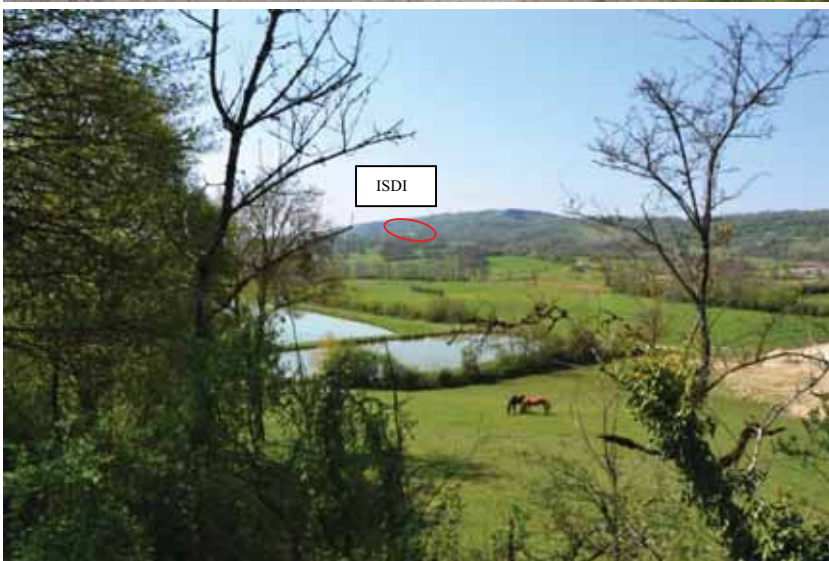


Photo P3 : Aperçu depuis Tarcia

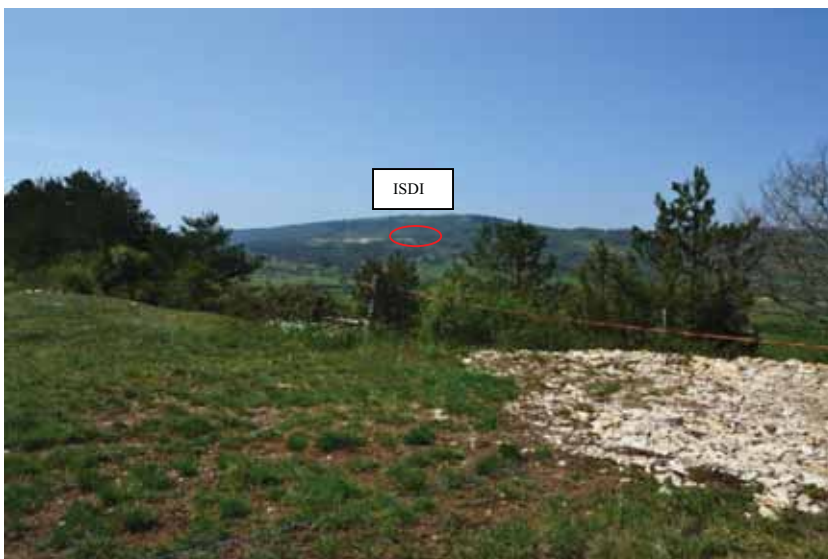


Photo P4 : Aperçu depuis La Balme  
D'Epy

Le hameau de Lanéria, plus proche du site n'aura pas de point de vue sur le projet en raison de sa position topographique plus basse relativement à l'ISDI.

- **Mesures d'évitement :**

Au sein du projet, les boisements situés au sud, à l'est et à l'ouest du site seront évités de manière à maintenir des écrans visuels permettant d'atténuer la perception du site.

Par ailleurs, aucune infrastructure (locaux, parking,...) ne sera créée sur le site (seul un laveur de roue sera présent).

- **Mesures de réduction :**

De manière à limiter l'impact visuel du site des mesures de réduction sont proposées :

- Le réaménagement du dépôt sera réalisé à l'avancement, de manière à résorber rapidement l'étendue des surfaces en chantier
- Une haie sera mise en place en limite est du site le long de la RD179. Cette haie viendra renforcer les boisements existants en périphérie du site. Cette haie contribuera à atténuer la vision directe sur le site en perception dynamique depuis la RD 179 mais également en perception éloignée depuis le Nord-Est.

En définitive l'activité sollicitée n'aura pas un fort impact paysager au sein de l'environnement local, en raison de :

- La géométrie du vallon dans laquelle l'activité se développera qui présente des écrans topographiques et végétaux en bordure sud, est et ouest. Ce vallon est en effet orienté nord-sud et s'ouvre en direction du nord. Les dépôts se feront en « fond de vallon » sous la ligne de crête constituée par les parties sommitales des flancs du vallon.
- La couleur des matériaux mis en œuvre qui auront majoritairement une teinte brune (matériaux terreux) qui ne « tranchera » pas avec les teintes du milieu environnant



# Boisements évités et créés



- L'éloignement des points de vue statique sur le site (Epy : 1500m, Tarcia : 1800m, La Balme d'Epy : 2100m)
- Le caractère dynamique des perspectives sur le site lorsqu'elles sont plus rapprochées : RD 179.
- La mise en place de mesures d'évitement : conservation de la végétation périphérique au sein de l'emprise, absence d'infrastructure sur le site.
- La mise en place de mesures de réduction : réaménagement coordonné à l'avancée du remblaiement, et introduction d'une haie permettant de compléter le linéaire de boisement déjà présent autour du projet.

**L'impact du projet vis-à-vis du paysage peut donc être considéré comme faible.**



## V.5- Impacts potentiels et mesures sur les milieux naturels

### **V.5.a- Zones Natura 2000 :**

Le site **n'est pas inscrit** au sein d'une zone Natura 2000.

En revanche, des sites Natura 2000 sont inventoriés à proximité de la zone d'étude :

#### **📌 Site Natura 2000 : « Revermont et Gorges de l'Ain (FR8201640) ».**

Ce site est constitué d'un ensemble discontinu de zone d'intérêt communautaire s'étendant sur un secteur d'environ 30km du Nord au Sud et de 10km d'est en ouest au sein du Revermont et des Gorges de l'Ain, essentiellement dans le département de l'Ain.

Le site, objet des présentes, est situé à environ 1100m au nord-est de la limite Nord de cette zone de conservation.

#### Identification de la zone :

*Surface* : 1730ha

*Altitude* : oscillant entre 259m et 718mNGF.

*Description du milieu (source inpn\_fiche descriptive du site)*

Trois types de milieu sont couverts :

- Le Revermont

Le Revermont se caractérise par de petites sous-unités d'axe nord-sud qui ont chacune leur originalité : la plaine du pied du Revermont avec son aspect bocager, la côtère ouest avec ses villages en balcon, la vallée du Suran très agricole, les monts des bords de l'Ain surplombant la rivière, quelques bassins agricoles au coeur du Revermont comme le synclinal de Drom Ramasse à l'Ouest et le synclinal de Hautecourt Romanèche à l'Est.

La végétation sur les versants et les reliefs du Revermont est celle de l'étage collinéen. Elle appartient à la série septentrionale du Chêne pubescent et de la chênaie-charmaie thermophile car les coteaux sont très chauds et secs. Les stations botaniques sont particulièrement intéressantes sur les versants exposés au sud. Contrastant avec cette végétation, certains sommets présentent une flore de montagne. Le site présente de plus un intérêt paysager certain.

- Les Gorges de l'Ain :

L'intérêt paysager des gorges de l'Ain est très fort (cheminées de fées, méandres, falaises...).

Le milieu végétal y est principalement constitué d'une forêt à Chêne pubescent et à Buis. On retrouve un certain nombre d'espèces subméditerranéennes ou des milieux secs.

Dans la vallée, une chênaie-charmaie occupe les sols plus profonds.

Les deux habitats " dominants " (en terme de surface) sont les formations stables xérothermophiles à Buis (*Buxus sempervirens*) des pentes rocheuses (5110) et les pelouses sèches à orchidées (6210). Ce sont des milieux d'intérêt écologique majeur, avec une flore et un peuplement d'insectes diversifiés. Les pelouses ont tendance à s'embuissonner suite à l'abandon du pâturage et évoluent vers un stade forestier. Certaines pelouses abritent une dizaine d'espèces d'orchidées et peuvent être identifiées comme des habitats d'intérêt communautaire prioritaire (6210\*). Le site abrite aussi quelques prairies maigres de fauche de basse altitude.

L'habitat 9180\* de Tiliaie sèche, d'intérêt prioritaire, est représenté sur les grands versants au bord de la vallée de l'Ain. Les éboulis calcaires et les falaises rocheuses abritent une flore et une faune originale.

Certains secteurs, et notamment la reculée de Corveissiat, sont favorables à la formation de tuf, roche poreuse légère, formée de concrétions calcaires déposées autour des sources (habitat 7220).

- Habitats cavernicoles :

Le système karstique du Revermont, identifié à partir de ces éléments les plus remarquables (gouffres, résurgences, grottes), abrite une riche faune cavernicole. La grotte de Courtouphle et dans une moindre mesure la grotte de Corveissiat sont importantes pour la conservation des chauves-souris dans le massif jurassien. Les effectifs en hivernage sont remarquables pour le Minioptère de Schreibers et le Grand Rhinolophe (respectivement 2630 et 157 individus présents dans la grotte de Courtouphle le 28 janvier 2006). Les effectifs de Minioptère de Schreibers sont assez fluctuants d'une année à l'autre ; ainsi en janvier 2007, il était noté 3700 individus dans la grotte de Courtouphle.

La grotte de Corveissiat a abrité jusqu'à 40 Minioptères de Schreibers (comptage du 11 janvier 2001), mais depuis cette date les effectifs sont inférieurs à 4 individus. Un lien entre les populations de Minioptères de la grotte de Corveissiat et de la Balme d'Epy (Jura) a été avéré en 2016.

D'autre part, la grotte de Hautecourt abrite outre les chauves-souris (en hivernage et en faibles effectifs) de nombreuses espèces animales cavernicoles, très dépendantes de la qualité de l'eau circulant dans la grotte. Parmi celles-ci, on trouve des arthropodes particuliers, présents uniquement dans le Jura (espèces endémiques). Plusieurs autres sites karstiques sont identifiés dans ce site.

Espèces de l'Annexe II de la directive « Habitat » ayant justifié la création du site Natura 2000 :

Espèces ayant servies à la désignation du site	Statut
<b>Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</b>	
1303 - Rhinolophus hipposideros (100 - 300 Individus)	Sédentaire
1304 - Rhinolophus ferrumequinum (200 - 200 Individus)	Sédentaire
1307 - Myotis blythii (1 - 1 Individus)	Sédentaire
1308 - Barbastella barbastellus (1 - 9 Individus)	Sédentaire
1310 - Miniopterus schreibersii (2 300 - 6 000 Individus)	Sédentaire
1321 - Myotis emarginatus (1 - 2 Colonies)	Sédentaire
1323 - Myotis bechsteinii (1 - 1 Femelles reproductrices)	Sédentaire
1324 - Myotis myotis (1 - 1 Colonies)	Sédentaire
1361 - Lynx lynx	Sédentaire
<b>Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</b>	
1193 - Bombina variegata	Sédentaire
<b>Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</b>	
1083 - Lucanus cervus	Sédentaire

Le projet **n'aura pas d'impact direct** sur les périmètres du site Natura 2000 car ils sont situés en dehors du projet.

Concernant les impacts indirects potentiels, ils portent sur l'aire de nourrissage des mammifères visés et notamment les espèces de chauves souris.

Cependant le site est situé en dehors du continuum constitué par l'ensemble discontinu des zones de conservation. La zone d'étude, en marge de cette zone Natura 2000, n'est donc pas une zone privilégiée de chasse pour les espèces ciblées.

Par ailleurs, le projet ne supprimera pas la continuité structurelle de la végétation au sein de la zone d'étude. En effet, l'emprise des dépôts, relativement modeste, n'affectera que marginalement la bordure d'une forêt s'étendant sur plus de 4ha à l'ouest. La végétation périphérique (haies) est maintenue en bordure est et sud du projet.

Des zones potentielles de chasse et de déplacement de la faune seront ainsi maintenues au niveau de la zone d'étude. En outre, de nombreuses zones de nourrissage sont présentes dans l'environnement local où les paysages alternent entre zones boisées, prairies et bocages.

**En conclusion, le projet sollicité peut être considéré comme sans incidence sur ce site Natura 2000 en raison de :**

- Sa situation géographique : le site est situé en dehors du périmètre constitué par cet ensemble discontinu de milieux remarquables. Il est situé en effet à

1150m au Nord-Est de la limite Nord de la constellation de zones de conservation qui s'étend en direction du sud dans le département de l'Ain.

- Des habitats visés :

Le projet est inscrit dans une combe d'orientation Sud-Nord présentant une légère déclivité en direction du nord, alors que les habitats protégés correspondent majoritairement aux reliefs du Revermont et notamment les versants exposés sud, aux habitats thermophiles et secs des gorges de l'Ain ainsi que des habitats cavernicoles.

- De l'abondance de site de nourrissage dans l'environnement de la zone inventoriée
- De la conservation de la continuité structurelle des aires de chasse et de déplacement au niveau de la zone d'étude (maintien des haies et boisements périphériques).
- De l'adaptation des périodes de défrichement réalisé de novembre à janvier.

**Site Natura 2000 « Réseau de cavité à Minoptères de Schreibers en Franche Comté » (FR4301351)**

Cette zone de protection s'étend sur 25ha dans les départements du Doubs (3%) de la Haute-Saône (94%) et du Jura (3%).

*Description du milieu (source inpn\_fiche descriptive du site) :*

Les habitats visés sont souterrains et présentent toujours les mêmes caractéristiques : obscurité et donc absence de photopériode, variations de température atténuées, hygrométrie proche de la saturation et quantité de nourriture habituellement faible.

L'intérêt patrimonial des grottes réside surtout dans leur faune extrêmement originale et spécialisée.

Le groupe zoologique le mieux connu est celui des chiroptères (ou chauves-souris) avec 26 espèces dénombrées dans la région (29 en France, 30 en Europe), ce qui place la Franche-Comté parmi les régions les plus riches de France. Toutes bien sûr ne sont pas cavernicoles, mais un certain nombre passent une partie ou la totalité de leur cycle biologique sous terre : hibernation, reproduction ou transit.

En dehors des mammifères, deux autres groupes dominant en nombre d'espèces les habitats souterrains : les crustacés, qui colonisent principalement les eaux souterraines et les insectes (coléoptères surtout). De minuscules mollusques, des araignées, des pseudoscorpions et autres diplopedes complètent la liste des invertébrés cavernicoles dont certains figurent sur la liste des espèces animales protégées en France.

Le minioptère de Schreibers est exclusivement cavernicole et les cavités souterraines ont alors une fonction d'hibernation et (ou) de transit et (ou) de mise bas durant la saison estivale. Assurer la protection des gîtes de cette espèce situés en limite d'aire de répartition en Franche-Comté, c'est protéger de nombreuses autres espèces compagnes dont les effectifs sont souvent importants.



La population de minioptère de Schreibers de Franche-Comté compte environ 27000 individus (soit 15% de l'effectif national). Elle s'organise à partir de la principale cavité d'hibernation pour l'est de la France, la grotte de la Baume Noire à FretigneyVelloreille où hibernent 25 à 30000 individus, soit l'une des 3 plus importantes cavités de France pour cette espèce. Pour accomplir son cycle annuel de reproduction, cette population a besoin de sites d'estivage (5 sites pour les mâles ou femelles non fécondées) de sites de mise bas (5 sites), de sites de transit (14 cavités accueillent des effectifs importants aux intersaisons) et de sites d'hibernation (4 sites). D'une année sur l'autre, les 15 gîtes identifiés sont identiques et leur biorythme reste analogue ; on peut donc estimer que ce réseau est minimal et efficace pour l'accomplissement du cycle reproducteur des minioptères de Schreibers en Franche-comté.

Sur les 15 sites à minioptère de Schreibers recensés en Franche-Comté, deux sont des mines et les autres des grottes naturelles.

La commune de Val d'Epy est concernée par la présence d'une cavité à la grotte de la Balme où se reproduisent 4000 minioptères, 1500 grand et petit murins et 50 rhinolophes euryale.

En transit, 8 à 9000 minioptères et grand murins sont observés.

*La cavité de la grotte de La Balme inscrite au sein du réseau de sites d'importance communautaire est située à environ 2.1km au nord-est de la zone d'étude.*

Espèces de l'Annexe II de la directive « Habitat » ayant justifié la création du site Natura 2000 :

<b>Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</b>	<b>Statut</b>
1303 - Rhinolophus hipposideros (31 - 31 Individus)	Concentration-reproduction-hivernage
1304 - Rhinolophus ferrumequinum (114 - 114 Individus)	Concentration-reproduction-hivernage
1305 - Rhinolophus euryale	Concentration-reproduction-hivernage
1307 - Myotis blythii	Concentration-reproduction-hivernage
1308 - Barbastella barbastellus (0 - 1 326 Individus)	concentration-hivernage
1310 - Miniopterus schreibersii (0 - 7 242 Individus)	Hivernage
1310 - Miniopterus schreibersii (0 - 20 655 Individus)	Concentration
1310 - Miniopterus schreibersii (0 - 8 315 Individus)	Reproduction
1321 - Myotis emarginatus	Concentration-reproduction-

	hivernage
1323 - Myotis bechsteinii	Hivernage- concentration
1324 - Myotis myotis	Concentration- reproduction- hivernage

L'ISDI

n'aura pas

**d'impact direct** sur le site Natura 2000 car en dehors du réseau de cavités protégées.

Concernant les impacts indirects potentiels, ils portent sur l'aire de nourrissage des chauves souris. Le site est situé à environ 2.1 kilomètres au sud-ouest de la grotte de la Balme.

Le modelé des dépôts n'affectera pas la continuité structurelle de la végétation au sein de la zone d'étude. En effet, les opérations de défrichement ne viseront que marginalement la bordure d'une forêt s'étendant sur plus de 4ha à l'ouest. Des haies seront maintenues en marge de la zone d'étude. Des zones potentielles de chasse et de déplacement de la faune seront ainsi conservées au niveau de la zone d'étude.

En outre, de nombreuses zones de nourrissage sont présentes dans l'environnement local où les paysages alternent entre zones boisées, prairies et bocages.

**L'ISDI sollicitée peut être considérée comme sans incidence sur ce site Natura 2000 en raison de :**

- Sa situation géographique : le site est situé à 2.1km au sud-ouest de la grotte de la Balme d'Epy.
- Des habitats visés : aucune cavité n'est inventoriée sur la zone d'étude.
- De l'abondance de site de nourrissage dans l'environnement de la zone inventoriée
- De la conservation de la continuité structurelle des aires de chasse et de déplacement au niveau de la zone d'étude (maintien des haies et boisements périphériques).
- De l'adaptation des périodes de défrichement réalisé de novembre à janvier.

**Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000 situés à proximité.**

#### ***V.5.b- Milieux naturels au niveau de la zone d'étude :***

##### **▪ *Habitats naturels :***

Les habitats naturels présents au droit du projet ne présentent pas une grande sensibilité écologique comme présenté au chapitre ***IV.7.b- Habitats naturels, faune et flore au niveau de la zone d'étude.***

Par ailleurs, les surfaces affectées par le projet sont relativement peu étendues.

**L'impact du projet sur les habitats naturels peut être considéré comme faible.**

## ▪ *Faune-Flore*

Aucune espèce floristique sensible ou protégée n'a été identifiée au niveau du projet.

Concernant la faune, le cortège d'oiseaux chanteurs dans l'environnement de la zone d'étude est constitué principalement de passereaux, qui trouveront dans l'environnement immédiat du projet des habitats leur permettant de réaliser leur cycle biologique.

Le projet n'affectera pas leur état de conservation dans l'environnement local.

Aucun oiseau nicheur n'a par ailleurs été inventorié au niveau du projet.

Concernant les chiroptères, la zone d'étude ne présente pas de cavité susceptible de constituer un habitat. La zone d'étude peut cependant constituer une zone de chasse pour ces espèces.

Des mesures permettent de favoriser la bonne cohabitation de l'activité sollicitée avec les espèces animales locales :

### • *Mesures d'évitement :*

- Les boisements (haies) situés en bordure est du projet seront conservés.  
Ces boisements permettent le maintien de la continuité structurelle de la végétation au niveau de la zone d'étude, favorable au déplacement de la faune et à son nourrissage.

### • *Mesures de réduction :*

- Adaptation des périodes de défrichement réduite de novembre à janvier  
Cette mesure permet d'éviter tout impact sur les populations d'oiseaux en réalisant les opérations de défrichement hors périodes de nidification.
- Mise en place d'un linéaire de 50m de haie en limite est de la zone d'étude permettant d'améliorer la continuité structurelle de la végétation permettant l'accueil des oiseaux au moment de la nidification, le déplacement de la faune et son nourrissage.

Les mesures proposées permettent de garantir le maintien dans un état de conservation favorable les espèces fréquentant le site et son environnement proche.

**L'impact du projet sur les habitats naturels ainsi que sur la faune et la flore peut être considéré comme faible.**

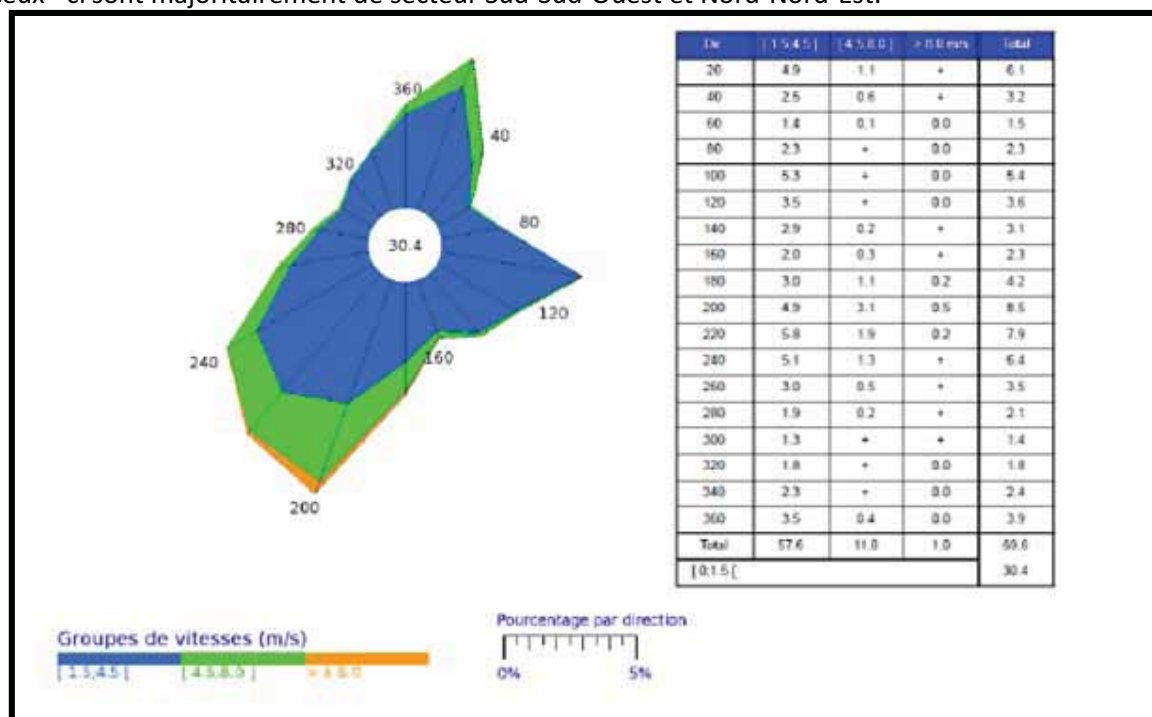
## V.6- Impacts potentiels et mesures sur la qualité de l'air

Les sources possibles d'émissions de poussières sont liées à :

- Principalement : La circulation sur les pistes
- Le déchargement
- La mise en place des matériaux (mise en stockage définitif)

La rose des vents de la station météorologique de Lons le Saunier situé à 35,7km du site a été utilisée pour identifier les vents dominants du secteur.

Ceux –ci sont majoritairement de secteur Sud-Sud-Ouest et Nord-Nord-Est.



*Rose des vents de la station Météo France de Lons le Saunier-extait du plan de surveillance des retombées de poussières de la carrière de Val d'Epy.*

De manière à lutter contre les émissions de poussière, des mesures de réduction d'impact sont mises en œuvre.

### • **Mesures de réduction :**

- Végétalisation (par ensemencement de graminées) du stockage à mesure de l'avancé de l'exploitation
- Constitution de pistes au sein de l'ISDI à l'aide de matériaux granulaires
- Arrosage des pistes par temps sec et venteux
- Nettoyeur de roue en sortie de site pour limiter les salissures au niveau de la RD 179
- Modelé du dépôt se développant sous les lignes de crêtes bordant le vallon de manière à limiter la prise au vent.

La topographie du vallon, la présence de boisements périphériques ainsi que le modelé du dépôt permettront d'atténuer l'exposition aux vents et ainsi de limiter l'envol de poussières.



Le site est en effet en forme de vallon et la cote maximale des dépôts ne dépassera pas le niveau du terrain naturel bordant le vallon au sud, à l'Est et au Nord. Les dépôts se développeront dès lors sous la topographie boisée environnante qui jouera le rôle de brise-vent.

La prise aux vents dominants sera donc limitée par la morphologie du site conjuguée à la présence de rideaux végétaux.

- **Mesures de suivi:**

Le réseau de contrôle des émissions de poussières installé dans le cadre du suivi environnemental de la carrière mitoyenne également exploitée par la société FONTENAT AG pourra être utilisé pour le suivi de l'exploitation de l'ISDI (voir carte de localisation des jauges pour le contrôle des émissions de la carrière au paragraphe : **IV.8.c- Campagne de mesure de poussières au niveau de la zone d'étude**).

**L'impact résiduel du projet vis-à-vis des émissions de poussières peut être considéré comme faible.**

### **V.7- Impacts potentiels et mesures sur l'ambiance sonore**

Le projet sera à l'origine d'émissions sonores liées :

- A la circulation de camions pour l'apport des matériaux sur site
- Périodiquement à la mise en œuvre d'engins pour la reprise et la mise en œuvre du stockage

L'activité aura lieu les jours ouvrés en journée de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'usage d'appareil de communication sonore sera limité à ceux nécessaires à la prévention d'accident, au signalement de dangers et à la sécurité des personnes (avertisseur de recul,...).

Le matériel utilisé sera conforme à la réglementation en vigueur en matière d'émission et une attention particulière sera portée sur le maintien en bon état des équipements d'isolation phonique et d'émissions sonores.

Les émissions sonores ne seront pas continues. Elles seront plus marquées lors de l'utilisation sur site d'engin (Chargeuse, Bulldozer...) pour la confection des stocks temporaires et la mise en place du stockage définitif.

Au vue des quantités de matériaux entrant sur le site : 12000t/an soit environ 2 camions/jour en moyenne et de l'utilisation d'engin de chantier de façon ponctuelle, **l'impact de l'activité peut être considéré comme faible vis-à-vis des émissions sonores.**

- **Mesures de suivi:**

Une évaluation des émissions sonores sera réalisée par le pétitionnaire à minima tous les 3ans.

Elle s'assurera du respect de la valeur de 70dB(A) en limite de propriété et du respect des seuils d'émergence au niveau des zones à émergence règlementée les plus proches (Le Poisoux et Lanéria).

Elle sera réalisée en tenant compte de l'activité de la carrière : **voir V.9- Impacts potentiels et**

mesures liées au cumul avec d'autres activités.

### V.8- Impacts potentiels et mesures sur le patrimoine paysager et culturel

Le projet sollicité est en dehors de tous sites ou monuments historiques, inscrits ou classés.

Le site ne sera pas visible depuis le Mont Myon, site classé pour son intérêt paysager, du fait de la topographie et de la végétation local, du modelé du dépôt se développant « en fond de vallon » et au réaménagement coordonné visant à retrouver un couvert végétal de type prairie, similaire à celui présent à proximité.

### V.9- Impacts potentiels et mesures sur le trafic routier

Le trafic généré par l'exploitation de l'ISDI sera de l'ordre de 2 camions semi-remorques par jour en moyenne (12 000t/220jours/25t de charge), soit 4 aller-retour.

Lieu	Nombre de véhicule jour	Nombre de PL/j	Contribution moyen de l'ISDI	% du trafic moyen	% trafic PL moyen
RD 1083 (Coligny - Salavre)	5586	972	4	0,007%	0,41%
RD 86 (Coligny)	700	-	4	0,57%	-
RD 59 (après l'intersection avec la RD 184)	720	42	4	0,55%	8.7%
RD 59 (juste après l'intersection avec la RD 179; avant le hameau du Poisoux)	435	32	4	0.91%	11%

Estimations de l'impact du projet sur la base des comptages routiers réalisés par le conseil départemental du Jura (voir : IV.14- Trafics routiers)

La contribution moyenne de l'ISDI au trafic local peut être qualifiée de faible.

### V.10- Impacts potentiels et mesures liées au cumul avec d'autres activités existantes

La seule autre activité présente sur la commune à proximité de l'activité projetée correspond à l'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire. Cette carrière est exploitée par la société Fontenat AG.

L'ISDI bien que limitrophe avec la carrière n'en constitue pas une extension. Chaque activité dispose en effet d'une autorisation propre portant sur des périmètres distincts. La nature des activités bien que complémentaire est également différente.

La valorisation des matériaux inertes ne peut être réalisée sur cette carrière pour le moment. En effet, le phasage d'exploitation de la carrière en lien avec les projets de renouvellement/extension futurs associé à un volume de découverte important ne permettent pas de libérer des vides de fouille susceptibles d'accueillir des matériaux extérieurs pour le moment.

La présente demande permet ainsi d'offrir une capacité d'accueil pour les matériaux inertes dans l'attente de leur reprise pour valorisation dans le cadre de la remise en état de la carrière.

Durant les cinq années d'exploitation de l'ISDI sollicitées, le cumul d'incidence pourrait porter sur:

- Le trafic routier
- Le bruit
- Les émissions de poussières

### ***V.10.a – Le trafic routier***

La carrière exploitée par la société Fontenat AG est autorisée pour un volume annuel moyen de 168 000t et 200 000t maximum.

Soit un équivalent de : 25 à 30 camions par jour en moyenne (pour un chargement à 30t sur 220 jours ouvrés).

L'activité projetée (ISDI) correspond à environ 12 000t par an ou encore environ 2 camions par jour (moins de 4 camions pour un maximum à 20 000t).

Les activités cumulées correspondent donc à un volume moyen de 27 à 34 camions/jour en considérant des flux distincts (c'est-à-dire des trajets réalisés à vide dans un sens de desserte).

Dans ces conditions, l'ISDI constituerait une augmentation de l'ordre de 7% à 12% du trafic journalier généré par la carrière.

Toutefois, un double flux de matériaux pourra être mis en place avec des camions arrivant sur le site en charge, vidant les matériaux inertes sur l'ISDI puis allant recharger des granulats sur la carrière.

L'impact généré par l'ISDI serait alors « transparent » du point de vue du trafic.

**Ainsi, du fait de la complémentarité des activités de l'ISDI avec celle de la carrière ainsi que du volume raisonnable sollicité, l'impact cumulé de l'ISDI avec celle de la carrière peut être qualifié de très faible.**

### ***V.10.b – Le Bruit***

Les émissions sonores de la carrière ont été évaluées en septembre 2021.

Lors des mesures, la carrière était en fonctionnement normal. Les sources de bruit sur le site étaient composées d'engins (chargeuse, pelle, tombereau), de l'installation de traitement des granulats et des camions clients.



Carte de localisation des mesures de bruit

Valeurs mesurées :

Localisation	Bruit	LAeq (dB(A))	LA50	Emergence	Seuils réglementaires
Point n° A Limite de propriété	Résiduel				
	Ambiant	64			< 70 dB(A)
Point n° 1 : Poisoux	Résiduel	47	31	2	< 5 dB(A)
	Ambiant	51,5	33		
Point n° 2 : Lanéria	Résiduel	40	28	2.5	< 6 dB(A)
	Ambiant	42	30.5		

Tableau extraits de l'étude de Bruit Septembre 2021

Les mesures de bruit réalisées en septembre 2021 mettent en évidence qu'au niveau des hameaux de Poisoux et de Lanéria, le bruit ambiant est peu influencé par l'activité sur la carrière. L'environnement sonore est celui d'un milieu rural dont le fond sonore est marqué par la circulation sur la RD179 à Poisoux (où la desserte de la carrière contribue à cette circulation) et la vie des hameaux (activité agricole, chant d'oiseaux,...).

L'activité sollicitée (ISDI) mettra en œuvre périodiquement des engins de chantier (Chargeuse, Bulldozer) ainsi que des camions pour l'apport des matériaux terreux qui s'intégreront majoritairement aux flux de la carrière en double fret.



Ainsi, à la vue des mesures de bruit réalisées sur la carrière en septembre 2021, **le cumul de l'activité de l'ISDI avec celle de la carrière ne semble pas être susceptible d'avoir un impact sensible vis à vis des zones à émergence règlementée les plus proches.**

On notera en effet, que le hameau de Poisoux est séparé du site par une ligne de crête permettant d'atténuer les émissions sonores, tandis que le hameau de Lanéria est situé plus bas topographiquement que le site étudié.

- **Mesures de suivi:**

Des mesures de bruit effectuées périodiquement seront réalisées en tenant compte de l'activité conjointe des deux sites : carrière et ISDI en activité lors des mesures.

Ces mesures seront réalisées à minima une fois tous les 3 ans et porteront sur les même ZER que celles de la carrière : au Poisoux et à Lanéria.

### V.10.c – Les émissions de poussières

La contribution de l'ISDI aux émissions atmosphériques du secteur se limitera à l'envol de poussière lié au roulage principalement (en moyenne 2 camions/jour).

Des mesures de réduction d'impact potentiel, développées précédemment (au paragraphe [V.6- Impacts potentiels et mesures sur la qualité de l'air](#)) permettent d'atténuer significativement ces émissions.

Par conséquent, l'ISDI n'est pas de nature à augmenter notablement l'impact des émissions de poussière générées par l'exploitation de la carrière.

Un suivi des émissions de poussières a été réalisé sur la carrière par la méthode des plaquettes entre 2012 et 2016 lorsque l'ISDI historique était en activité.

Lors des mesures, les plaquettes de collecte des retombées de poussières étaient implantées en limite nord et sud de l'exploitation de carrière.

Les valeurs recueillies par le bureau d'étude ITGA sont présentées ci-après.

Année	2012	2015	2016
Libellé	Concentration en poussière mg/m <sup>3</sup> /jour		
NORD	126,4	26,8	148,9
SUD	117,1	33,0	213,1
Moyenne	121,8	29,9	181,0

Tableau de synthèse des mesures de poussières par plaquettes au niveau de la carrière-ITGA-rapport juin 2017

L'empoussièrement peut être qualifié de faible à moyen selon les critères de la TA LUFT.

Les valeurs sont inférieures à 500mg/m<sup>3</sup>/jour, valeur seuil définie dans l'arrêté du 22/09/1994 modifié.

Elles sont également majoritairement inférieures au seuil de 200mg/m<sup>2</sup>/j prescrit par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.

Rappelons que les plaquettes étaient installées au nord et au sud de la carrière mitoyenne.

- **Mesures de suivi:**

Comme proposé précédemment au paragraphe [V.6- Incidences potentielles et mesures sur la qualité de l'air](#) le suivi des retombées de poussières de l'ISDI pourra être intégré au suivi réglementaire de la carrière de manière à s'assurer de l'absence d'incidence à ce niveau.

**Les impacts cumulés de l'ISDI avec ceux de la carrière peuvent être considérés comme faible.**

## **VI- DEFRICHEMENT**

### **VI.1- Contexte réglementaire**

#### **Cas d'une propriété publique**

Tout défrichement est soumis à la réglementation, quelle que soit la surface défrichée et le boisement impacté.

#### **Cas d'une propriété privée**

Le défrichement est soumis à autorisation si la surface du massif impacté est supérieure à 4 ha, quelle que soit la surface de défrichement.

Sur le site, objet des présentes, les surfaces boisées sont attenantes à un massif boisé de plus de 4ha. Par ailleurs, la parcelle ZE5pp est propriété de la commune de Val d'Epy.

Une demande d'autorisation de défrichement est donc nécessaire dans le cadre de l'exploitation de l'ISDI sollicitée.

Conformément à la réglementation, l'attestation de dépôt de cette demande est présentée en [Annexe 8](#).

### **VI.2- Présentation du défrichement sollicité**

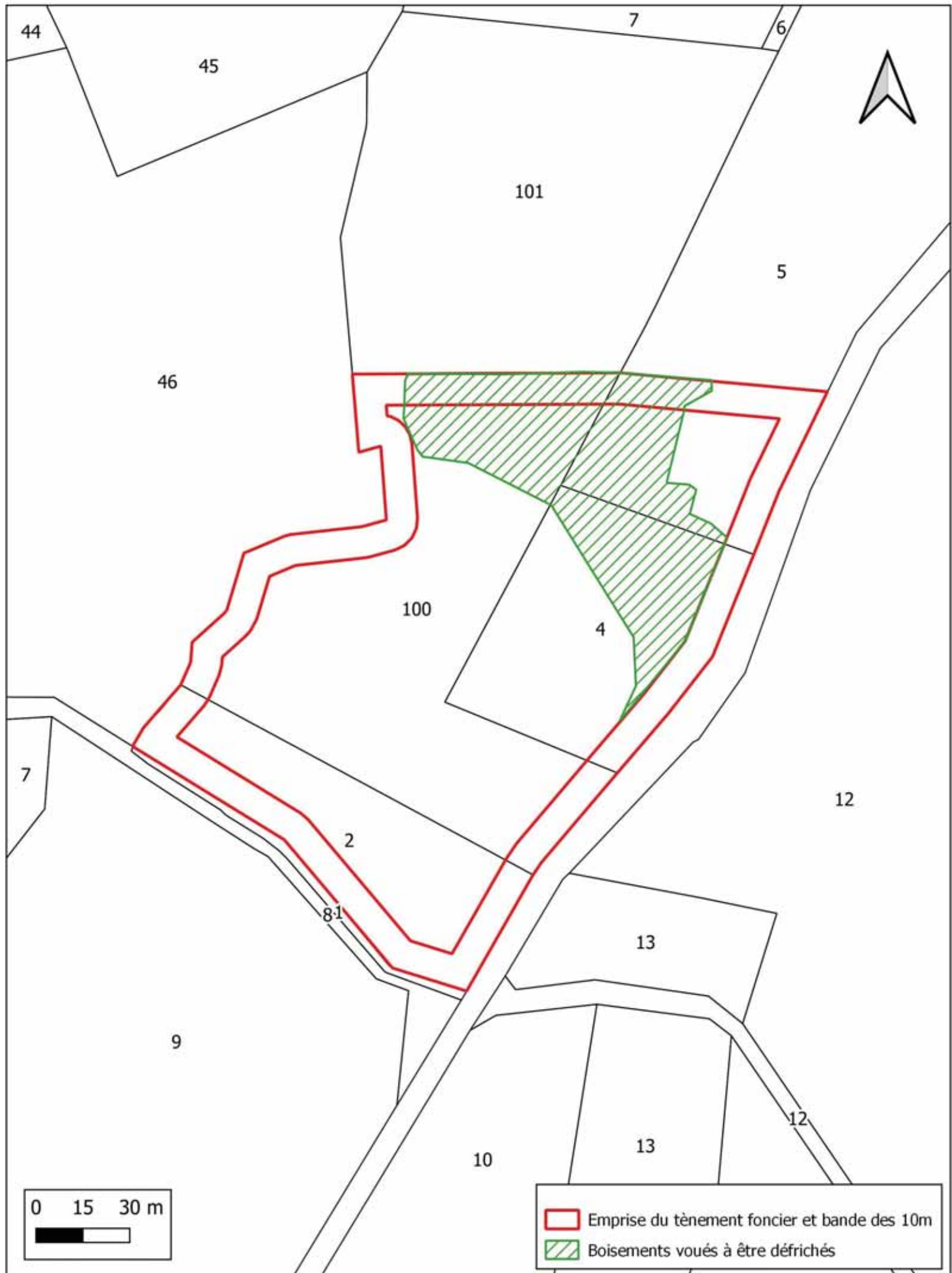
La zone objet des travaux présente des surfaces boisées : haies, haies hautes et fourrés arbustifs décrits précédemment au chapitre **IV.7.b- Habitats naturels, faune et flore au niveau de la zone d'étude**.



A l'échelle communale les surfaces boisées représentent environ 125ha soit 15% du territoire.

La surface sollicitée en défrichement représente 4985m<sup>2</sup>, soit 0.49ha ce qui correspond à moins de 0.4% de la surface boisée du territoire communale.

Les zones amenées à être défrichées ne présentent pas de sensibilités écologiques particulières comme précisées au chapitre **V.5- Impacts potentiels et mesures sur les milieux naturels**.

# Localisation cadastrale du défrichement

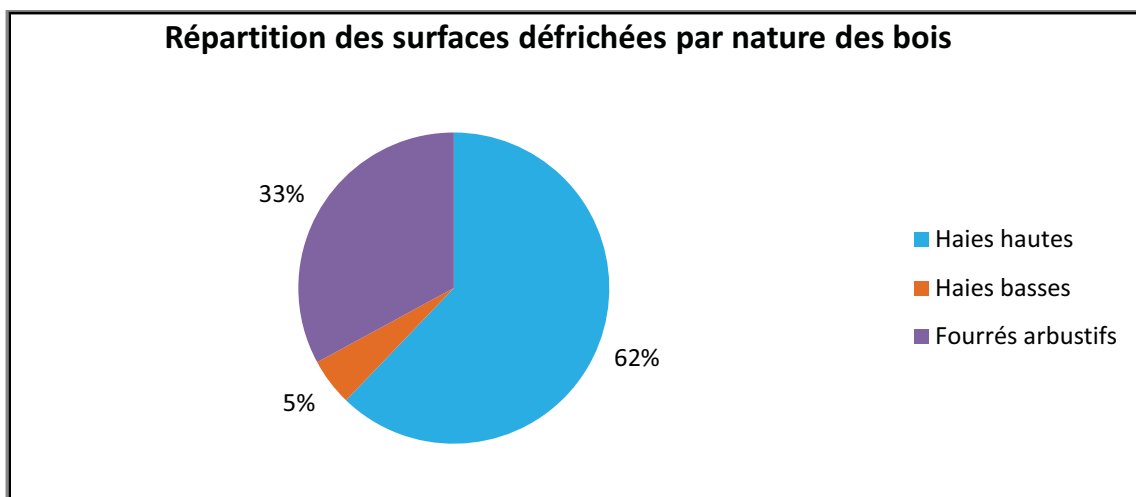


-  Emprise du tènement foncier et bande des 10m
-  Boisements voués à être défrichés



Au droit du projet, les surfaces visées par le défrichage sont rappelées ci-dessous par typologie de milieux :

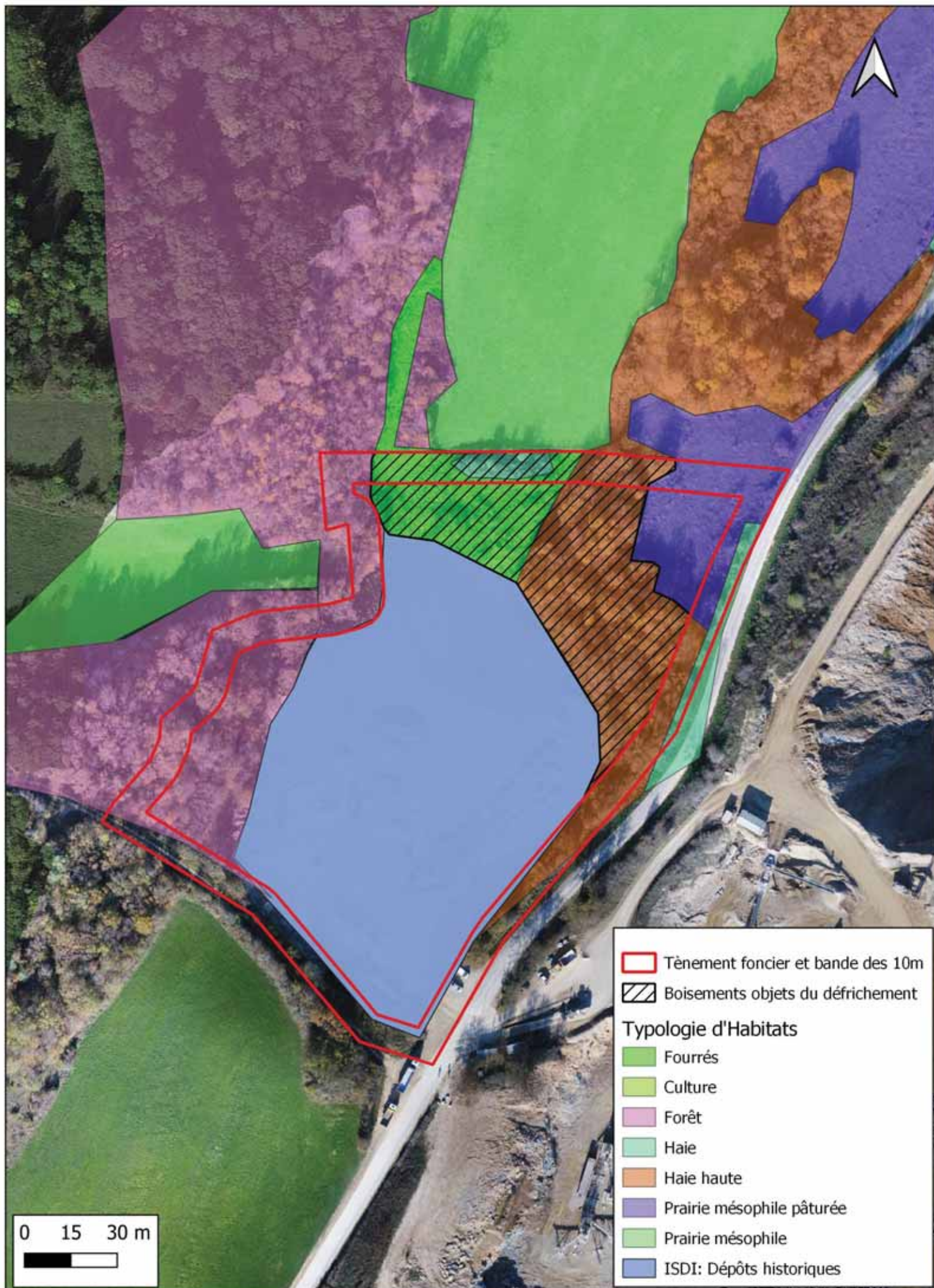
- Fourrés arbustifs pour 1640m<sup>2</sup>
- Haies hautes pour 3100m<sup>2</sup>
- Haie basse qui s'est développée au droit d'un ancien stock de terre végétale pour 245m<sup>2</sup>.



La répartition cadastrale de ces surfaces est présentée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Section	Lieux dits	Parcelles	Superficie concernée par la demande	Superficie concernée par le défrichage
Val d'Epy	ZE	A la Roue	2	44a50ca	
			4	51a50ca	16a 60ca
			100	1ha 11a 33ca	19a 25 ca
		Aux Champs Foireux	5pp	30a 92ca	14a 00ca
<b>TOTAL</b>				<b>2ha 38a 25ca</b>	<b>49a 85ca</b>

# Habitats naturels concernés par la demande de défrichement





Aperçu de la zone à défricher depuis le haut de l'ISDI historique : vue en direction du Nord (Avril 2021).

Les opérations de défrichement seront réalisées en une fois en début d'exploitation de l'ISDI.

#### Compensation :

Conformément à l'article L341-6 du code forestier, la société FONTENAT AG propose de compenser les surfaces défrichées en versant une indemnité équivalente au fonds stratégique de la forêt et du bois.

Un linéaire de 50m de haie sera par ailleurs créé en bordure est du site comme présenté au chapitre : **II.9- Conditions de réaménagement du site .**



## ANNEXES

**ANNEXE 1 : CERFA 15679\*04**

**ANNEXE 2 : PLAN DES ABORDS AU 1/2500**

**ANNEXE 3 : PLAN D'ENSEMBLE AU 1/1000**

**ANNEXE 4 : EXTAIT DE LA CARTE COMMUNALE DE VAL D'EPY**

**ANNEXE 5 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

**ANNEXE 6 : RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 12 DECEMBRE 2014**

**ANNEXE 7 : AVIS DU PROPRIETAIRE/MAIRE SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE**

**ANNEXE 8 : JUSTIFICATIF DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT**

**ANNEXE 9 : COMPATIBILITE AVEC LES PLANS, SCHEMAS OU PROGRAMMES**

**ANNEXE 10 : NOTES DE CALCUL DIMENSIONNENT DU BASSIN DE DECANTATION**

**ANNEXE 11 : EXEMPLE DE BORDEREAU : DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE**

**ANNEXE 12 : ATTESTATIONS DE MAITRISE FONCIERE**